



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
L'AVENIR DES
OUTRE-MER



RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX DU CT 1
ENTRE OCTOBRE 2017 ET MARS 2018

**Mobiliser l'investissement public
au service d'un projet
de développement équilibré**

SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE



> Comité technique 1 : Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Propos liminaires et éléments de contexte

Avec vingt-deux communes réparties sur un territoire de 83.846 km² (soit 34 fois la Réunion ou 227 fois Mayotte), la Guyane se caractérise par une faible densité, soit 3 habitants par km² ¹.

Ses spécificités géographiques et démographiques induisent de nombreux enjeux en termes de développement équilibré du territoire, tant au niveau infrastructurel que socio-économique et humain.

Des documents stratégiques de planification indiquent les orientations à mettre en œuvre en matière de développement équilibré. Parmi ces documents, le Schéma d'Aménagement Régional ² (SAR) de la Guyane, approuvé par décret en Conseil d'État en juillet 2016, vise à donner une vision spatialisée de la stratégie régionale de développement. Par ailleurs, des documents de planification autres contribuent, de manière thématique, à un développement équilibré du territoire : le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII) en cours de finalisation, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le schéma territorial des services aux familles, le Plan de Développement Rural de Guyane (PDRG), etc.

Au-delà de ces outils de planification, le Protocole d'Accord « Pou Lagwiyann Dékolé » signé suite aux mouvements sociaux qui ont marqué la Guyane entre mars et avril 2017 reprend les sujets définis comme prioritaires pour le territoire, notamment en termes de rééquilibrage géographique, économique et social.

Synthèse des réflexions menées sur la thématique envisagée

Le comité technique 1 des Assises des Outre-mer en Guyane a mené des réflexions concernant la mobilisation de l'investissement public au service d'un projet de développement équilibré. Sa priorité a été de qualifier, du point de vue de la Guyane, ce que pourrait être un projet de développement équilibré.

Ainsi, une liste de 10 axes principaux permettant de considérer un projet comme répondant aux enjeux de développement équilibré du territoire guyanais a été réalisée:

1. La satisfaction des besoins de bases de l'ensemble des guyanais et la recherche d'une meilleure cohésion sociale
2. La prise en compte des enjeux d'équilibre géographique, notamment, de rééquilibrage
3. La bonne répartition de l'espace entre les différents usages : économiques, habitat, loisir, etc.
4. La définition d'une planification réaliste ainsi qu'un mode de gouvernance adapté
5. L'adéquation du projet au contexte dans lequel il s'inscrit
6. L'implication de la population et le respect des cultures
7. La prise en compte des enjeux de durabilité (humaine, environnementale, culturelle)
8. Le concours de ce projet à la diversification de l'économie guyanaise et aux rééquilibrages des forces économiques en présence
9. La juste association du public et du privé
10. Le potentiel innovant du projet au niveau local

¹ La moyenne nationale se situe à 119 habitants par km².

² Le schéma d'aménagement régional (SAR) « fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement. Ce schéma détermine notamment la destination générale des différentes parties du territoire de la région, l'implantation des grands équipements d'infrastructures et de transport, la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières, touristiques et relatives aux énergies renouvelables ainsi que celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le schéma d'aménagement régional définit les principes permettant d'assurer la combinaison des différents modes de transports et la coordination des politiques de mobilité mises en place par les autorités organisatrices ».

Ces 10 critères ont permis d'établir une grille de notation objective. Cette grille a été renseignée par les acteurs présents dans le cadre de 2 séances dédiées au pitch de projets :

- 2 minutes de présentation de chaque projet
- 5 minutes de questions-réponses dynamiques avec le porteur afin de juger au mieux le projet

Au total, sur les 27 projets initialement proposés au groupe :

- 3 n'ont pas pu être présentés car les porteurs étaient absents ou ont choisi de ne pas présenter leur projet
- 24 ont été présentés

Les projets proposés concernent des champs divers : le développement de filière (volet infrastructurel puisque le volet développement des entreprises est abordé en CT2), la diversité culturelle guyanaise et la valorisation des spécificités autochtones, les aménagements et développement infra structurels, routiers, numériques, électriques, portuaires et aéroportuaires en milieu urbain ou rural.

Parmi les freins identifiés, le plus récurrent est celui du financement des projets. Certains projets requièrent des autorisations réglementaires d'un point de vue urbanistique ou transfrontalier. Par ailleurs, lors de la présentation de plusieurs projets, il est apparu que, parfois, les parties prenantes nécessaires à leur bonne réalisation n'avaient pas toujours été mobilisées voire, identifiées.

Point sur la première phase des travaux entre octobre et décembre 2017

Quelques chiffres clés du CT 1 entre octobre et décembre 2017 :

- 4 réunions du CT 1 dont une en présence des rapporteurs nationaux des Assises
- Participation des rapporteurs du CT 1 à 5 Comités locaux d'orientation des Assises
- 24 fiches projets pitchés et priorisés par le groupe selon 3 niveaux : P1, P2 et P3

À l'issue de ces premiers travaux, les projets ont pu être répartis selon 3 niveaux de priorisation .

Les projets P1 et P2 font l'objet d'une formalisation en fiche projet. Les projets P3 ne font pas l'objet de fiches projets. Les porteurs ne sont pour autant pas laissés pour compte puisqu'ils ont été orientés vers des structures ou des partenaires locaux en capacité de les accompagner.

Par exemple, le projet de création d'office solidaire proposé par les communautés autochtones et classé en P3 par le groupe a été orienté vers la CDC et l'EPFAG (également membres du groupe) qui sont tous deux à l'origine du premier office foncier solidaire. Une rencontre a été organisée en ce sens. De même, le projet d'école numérique a été orienté vers la chargée de mission numérique du SGAR qui tâche de l'intégrer à d'autres initiatives.

Il est important de noter que, même si des projets ont été priorisés P1 ou P2, ils doivent, pour certains, être creusés ou retravaillés. Les mois restant d'ici à la remise des fiches définitives devraient permettre de préciser ces projets.

Projets P1 :

1. Valorisation du potentiel du territoire de Petit-Saut – proposé par EDF et, finalement, porté par la CTG à l'issue de la 2ème phase de travail)
2. Désenclavement numérique de l'Ouest Guyanais - EDF
3. Aide technique et financière pour l'aménagement d'extension de villages amérindiens voire la création de nouveaux villages – Représentants des communautés amérindiennes
4. Projet « pilote » de maison d'accueil et d'hébergement pour l'accompagnement des jeunes amérindiens du Haut-Oyapock et du Haut-Maroni – Représentants des communautés amérindiennes
5. Désenclavement numérique de Saül, Maripasoula et de Papaïchton – Guyacom
6. Développement de la filière pêche – CRPM (3 fiches projets)
7. Généralisation de l'électrification participative en photovoltaïque de la localité de Trois-Sauts par et pour les habitants – proposé par le Parc Amazonien de Guyane et porté par l'Association KWALA FAYA

Projets P2 :

1. Halte nautique à Roura – Grand Port Maritime
2. Poste d'inspection frontalier – Grand Port Maritime
3. Terminal portuaire de l'ouest guyanais – Grand Port Maritime
4. Suppression des zones blanches de la RN1 - EDF

5. Ouverture de la ligne Cayenne – Camopi – Représentants des communautés amérindiennes
6. Spany Br– Guyacom
7. Plateforme logistique transfrontalière – Grand Port Maritime
8. Résorption de l'habitat insalubre– Représentants des communautés amérindiennes

Projets P3 (pas de fiche projet)

Néanmoins, à la demande des rapporteurs nationaux des Assises présents en Guyane début décembre 2017, le projet porté par Guyane Tech quant à la structuration d'une École du numérique en Guyane est jointe aux fiches projets remontées pour ce premier point d'étape.

Par ailleurs, des projets reçus hors délai feront l'objet de fiches non hiérarchisés. Il s'agit des projets suivants (cette liste devrait évoluer d'ici à mars 2018) :

- l'aménagement de la Maison du Maroni Lab à Saint-Laurent du Maroni - EPFAG
- l'aménagement du quartier des Malgaches en auto-construction grâce à l'office foncier solidaire à Saint-Laurent-du-Maroni - EPFAG
- l'aménagement du quartier Mircrofolie - EPFAG
- l'aménagement agricole sur le secteur Pointe Combi à Sinnamary – EPFAG
- l'aménagement agricole sur le secteur Margot à Saint-Laurent-du-Maroni – EPFAG
- les aménagements liés au port de l'ouest – CCOG (ces fiches seront remontées ultérieurement)
- l'aménagement numérique de l'Ouest – CCOG (cette fiche sera remontée ultérieurement)

Point sur les 40 projets effectivement transmis suite à la seconde phase de travail entre janvier et mars 2018

Quelques chiffres clés du CT 1 entre janvier et mars 2018 :

- 2 réunions en plénière
- Pas moins de 10 réunions téléphoniques ou physiques bilatérales, entre la chef de file et les membres des CT, pour travailler les fiches projets
 - En sus des 27 fiches projets priorisées en séance, autant de nouvelles fiches qui partie intégrante des éléments transmis par ce comité technique au niveau national, quoiqu'elle s n'aient pas été hiérarchisées par les membres du groupe (reçues après la mise en œuvre des séances de priorisation)

Les 16 projets, classés P1 et P2 lors de la 1ère phase, sont effectivement maintenus lors de cette seconde phase.

Les nouvelles fiches projets proposées lors de cette seconde phase concernent ont, pour la plupart, été produites par des collectivités : la CACL, la CTG, la CCOG, la Ville de Sinnamary, la ville de Roura ainsi que la ville de Saint-Georges.

Bien qu'il s'agisse généralement de création ou de mise à niveau d'équipements, ceux-ci ont des vocations diverses et concernent tant l'Est que l'Ouest, le littoral ou encore les communes de l'intérieur de la Guyane : projets routiers, équipements sportifs, culturels ou encore sociaux, etc.

Les 25 projets remontant non hiérarchisés sont finalement les suivants :

- Projets d'aménagements de lieux de vie, de quartiers ou d'espaces à vocation économique en milieu urbain ou rural :
 - Projet de création d'ateliers-relais dédiés aux artisans du bois et de la construction sur la commune de Matoury – CACL
 - Aménagement de la Maison du Maroni Lab à Saint-Laurent du Maroni- EPFAG
 - Aménagement du quartier des Malgaches en auto-construction grâce à l'office foncier solidaire à Saint-Laurent-du-Maroni - EPFAG
 - Aménagement agricole sur le secteur Pointe Combi à Sinnamary – EPFAG
 - Aménagement agricole sur le secteur Margot à Saint-Laurent-du-Maroni – EPFAG
 - Aménagement d'une base de loisir dans le quartier Soula à Macouria – EPFAG
 - Création d'une crèche / halte garderie – Commune de Roura
 - Extension et restructuration de la Mairie de Roura – Commune de Roura
- Projets liés à la création ou à la mise à niveau du réseau routier :
 - Construction route Bélizon Saül Maripasoula – CTG

- Réfection de la route Papaïchton- Maripasoula – CTG
- Réalisation des travaux de renforcement de la route d'Eskol – Commune de Roura
- ➔ Projets de remise à niveau et de développement d'aérodrome et de ports :
 - Aménagement pluriannuel du port de l'Ouest – CCOG
 - Remise aux normes de l'aérodrome de Maripasoula – CTG
- ➔ Projets liés aux loisirs (culture, sport) :
 - Construction du palais des sports de Saint-Laurent-du-Maroni – CTG
 - Réalisation d'un terrain de basket de FAVARD – Commune de Roura
 - 2ème tranche des Plateaux Sportifs de Roura et de Cacao – Commune de Roura
 - Projet "Médiathèque de tous les possibles" – Commune de Saint-Georges de l'Oyapock
 - Parcours de santé intergénérationnel - Commune de Sinnamary
 - Village sportif - Commune de Sinnamary
- ➔ Projets de développement de solutions numériques :
 - L'internet pour tous les logements sociaux (FttLA : fibre jusqu'au pied des résidences) – GUYACOM
 - Un téléport en Guyane – GUYACOM
 - "Une offre télé pour nous les Guyanais" – GUYACOM
 - Spany Ouest – GUAYCOM
- ➔ Projets inédits :
 - Projet de création d'une plate-forme d'innovation construction en milieu équatorial - CACL
 - GEOSOL GUYANE – CTG

Par ailleurs, en sus de ces fiches projets, GUYACOM a proposé **une fiche de demande d'amendement réglementaire** intégré au dossier dédié. Il en est de même pour la commune de Sinnamary qui sollicite un amendement au code de l'urbanisme

Bonnes pratiques identifiées par le groupe pour la réussite de tels projets

Selon les membres du CT, la réussite des projets, répondant à un enjeu de développement équilibré de la Guyane et ayant mobilisé des financements publics, tient :

- A la gestion globale du projet, depuis son montage et sa programmation jusqu'à sa finalisation

- une réponse à des besoins réels et identifiés
- projet contextualisé : les solutions proposées sont adaptées au contexte et dimensionnées en fonction des réalités locales

- montage du projet de manière rigoureuse et décliné selon un phasage réaliste

- Aux partenaires mobilisés ; ils doivent :

- être prêts à conjuguer leurs énergies afin de créer la synergie nécessaire au succès des projets (vision commune et partagée) ; les binômes public/privé peuvent être vecteurs de succès des projets en Guyane.

- être bien identifiés : pour que les projets aboutissent, il semble nécessaire d'avoir su identifier les « bonnes personnes » au sein des structures, avoir la bonne cartographie des institutionnels et des financeurs

- Aux demandes d'ajustements quasi-nécessaires des cadres réglementaires :

- les AAP et dispositifs nationaux doivent être conçus de manière à prendre en compte les spécificités guyanaises afin de permettre des candidatures d'acteurs locaux (AAP nationaux, PIA, etc.).

- Aux évolutions régulières apportées au cadre fiscal, véritable catalyseur pour le déploiement des projets :

- Il doit continuer d'être adapté aux réalités ultra-marines
- Il doit faire l'objet d'audits sur place afin d'être contextualisé

- Parfois, au passage par une phase expérimentale afin de correspondre aux réalités du terrain et de les accompagner (exemple de la création de l'office solidaire du foncier).

Participants aux ateliers et structures représentées :

Le comité technique 1 a mobilisé entre 16 et 20 participants selon la séance de travail, dans le cadre de 5 séances de travail denses qui se sont étalées entre le 31 octobre 2017 et le 14 novembre 2017.

Les profils des participants étaient variés afin d'avoir une véritable diversité dans les expertises et les appétences : des aménageurs tel que l'EPFA ou le Grand Port Maritime, des urbanistes, des acteurs socio-économiques, des collectivités, des acteurs du financement, une sociologue, des acteurs de la société civile tels les représentants des communautés amérindiennes, etc.

Cette diversité a été particulièrement utile au moment des présentations de projets car les différentes cultures professionnelles ont permis d'enrichir ou de questionner ces projets de manière pertinente.

Des remerciements sincères à l'ensemble des participants.

Association KWALA FAYA : Anselme BROCHET
Association des Maires de Guyane : David RICHÉ (Président)
CAUE : Sophie BAILLON, Maria MEIJA
AFD : Laurent FAKHOURY ; Marike GLEICHMANN
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : Christian MOUTTON ; Patrick MONIN
CESER : Pierre ZAMMIT
Communauté de communes de l'Ouest Guyanais : Ketsia LENTIN
Collectivité Territoriale de Guyane : Isabelle PATIENT (vice-présidente de la CTG) ; Yannick HUYGUES-DESPOINTES
CRPMEM : Georges-Michel KARAM (Président) ; Michel NALOVIC
CCI de Région Guyane : Franck KRIVSKY (Vice-président de la CCI), rapporteur du CT 1 lors des CLO
Direction de la Mer : Pascal HUC
EDF : Christophe ALFEREZ
EPFAG : Jess PETIT-FRERE ; Denis GIROU
FOAG : Anne-Marie CHAMBRIER, Claudette LABONTÉ
Grand Port Maritime - GPM : Philippe LEMOINE (Président du Directoire) ; Rémy-Louis BUDOC
GUYACOM : Christine CHUNG, rapporteure du CT 1 lors des CLO
GUYANE TECH : Vincent REBOUL (Président)
InterVIG : Flavien TONON
ONAG : Alexandre SOMMER
Parc Amazonien de Guyane (PAG) : Jacques GRELOT ; Gilles KLEITZ ; Yann SALIOU
SGAR de la Préfecture de Guyane : Yves-Marie RENAUD

FICHES PROJETS CLASSÉES «PRIORITÉ 1»



> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Valoriser pour le territoire le potentiel du lac de la retenue de Petit Saut

Porteur de projet : Etat / CTG

Statut : En cours

Contact Pascal VELINORE / Smail YAHIA

Mail : pascal.velinore@ctguyane.fr

Téléphone

0594300600

Description du projet :

CONTEXTE

L'aménagement hydro électrique de Petit Saut est implanté sur le fleuve Sinnamary, créant le plus grand lac de retenue de France, d'une superficie de 350 km² (plus grand que la ville de Paris).

Ce projet a pour objet de valoriser pour le territoire le potentiel touristique, économique, scientifique et industriel de la retenue de Petit Saut à travers :

- Le développement d'activités touristiques (découverte des sauts Lucifier, Dalle., des îlets du lac, mise en place d'activités nautiques, création d'eco-lodge amazonien...) qui sont actuellement quasi-inexistantes
- Le développement d'activités économiques autour ou sur la retenue (plusieurs projets d'énergie renouvelable sont à l'étude : photovoltaïque flottant, biomasse...)
- La découverte de la nature et de la biodiversité amazonienne via notamment la Maison de la Découverte de Petit Saut, qui possède une collection remarquable sur la biodiversité terrestre et aquatique. La Maison de la Découverte de Petit Saut est gérée par l'Association de la Découverte Scientifique de Petit Saut
- La visite par le public, les scolaires, les institutions, des installations hydrauliques exploitées par EDF

Seule une route permet d'accéder à ce lieu. Son utilisation par le public est soumise à une déclaration en préfecture. Cet accès qui fait partie du domaine privé de l'état est géré par l'ONF. Une rétrocession à la Collectivité Territoriale de Guyane de cette route n'est pour l'instant pas envisageable.

OBJECTIFS DU PROJET

Les travaux de première urgence pour un montant total de 1,6 M€ ont été menés par la CTG et achevés, il s'agit essentiellement des travaux hydrauliques consistant à remplacer des ouvrages vétustes

La seconde tranche des travaux à réaliser : Talus, chaussée, signalisation, etc., est estimée à 3,5 M€.

Aujourd'hui, la viabilité d'un projet de réhabilitation de maison de la

Freins à lever

Le financement de la réhabilitation de la route, préalable à tout développement du site.

Cette route d'une longueur de 26 km qui mène à la retenue de Petit Saut, est interdite au public (sauf pour certaines catégories identifiées par arrêté préfectoral) depuis 2001 car non conforme aux normes des routes départementales.

Réglementaire :

Affectation de la voie d'accès à Petit Saut

Partenariats clés à nouer : EDF

nature mené par la canopée des sciences dépend de l'ouverture de la route aux usagers.

ACTIONS PROPOSÉES

Travaux de réhabilitation de la route et accessibilité aux usagers.

Financement 3,5 Millions d'euros

Échéancier 2022

Partenaires concernés CTG – Etat – Communauté des Communes des Savanes – Communes de Sinnamary et de St Elie – Association de la Découverte Scientifique de Petit Saut – EDF

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de
développement équilibré

Projet : Désenclavement numérique de l'Ouest Guyanais par la pose d'un câble de garde fibré sur les lignes Très Haute tension entre Kourou et St Laurent du Maroni

Porteur de projet : EDF

Statut : SA

Christophe ALFEREZ - Directeur Adjoint Ressources et Développement

Mail : christophe.alferez@edf.fr

Téléphone : 05.94.39.66.14

Description du projet :

La Guyane fait apparaître de réels besoins en termes de développement d'infrastructures pour le Très Haut Débit.

L'installation d'un câble de garde fibré sur les lignes Très Haute Tension existantes entre les postes électriques Etoile (situé à une vingtaine de kms de Kourou) et de St Laurent (situé au lieu-dit Margot) contribuerait au désenclavement numérique de l'Ouest Guyanais.

Ce projet offrirait :

- Une réponse à l'enjeu stratégique du désenclavement numérique de l'Ouest Guyanais qui connaît un développement sans précédent
-
- La desserte des agglomérations de l'Ouest sans réalisation de travaux majeurs d'infrastructures
- Un optimum économique et technique pour la collectivité comparée à la pose d'une fibre optique enterrée le long de la route nationale et ce à la fois, tant du point de vue des investissements que de la gêne occasionnée
- Un double bénéfice à savoir une amélioration de la qualité de l'alimentation en électricité de l'Ouest Guyanais (le câble de garde permettrait de sécuriser la ligne Très Haute Tension notamment contre les impacts de foudre) tout en participant au désenclavement de cette partie du territoire
- Des délais particulièrement courts de mise en œuvre d'une telle solution (peu d'études, travaux de génie civil limités) dans un contexte de forte attente des élus et de la population

Freins à lever :

Ce projet ne pourra être établi qu'à travers la contribution de fonds publics sous une forme et un niveau restant à définir

Financement :

Informations confidentielles car AMI en cours de la CTG relatif à l'établissement d'une dorsale terrestre FO THD entre Cayenne et St Laurent du Maroni

Échéancier : 1 an à compter de la décision de lancement

Partenaires concernés : CTG – EDF - opérateurs de télécommunication

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Aide technique et financière pour l'aménagement d'extension voire de création de nouveaux villages amérindiens

Porteur de projet : Fédération des Organisations Autochtones de Guyane (FOAG)

Statut : Association

Mail : chambrier@live.fr / chambrier.jp@live.fr

Téléphone 06 94 21 67 59 / 06 94 94 91 03

Description du projet :

Contexte

L'évolution démographique au sein des villages amérindiens de Guyane nécessite une phase d'aménagement en vue de leur extension, voire la création de nouveaux villages. Des exemples concrets tels que les villages de Saint-Rose de Lima (Matoury) ou encore le village Kamuyeneh (Macouria) illustrent bien la saturation de l'espace, créant une situation inconfortable de surpopulation dans les foyers.

Ce manque de place induit un manque d'intimité, générateur de conflits inter-générationnels et de mal-être individuel.

Objectif du projet :

Répondre aux conséquences de la croissance démographique observée dans les villages amérindiens : saturation de l'espace, surpopulation

Actions proposées :

- Accompagner techniquement et financièrement la nécessaire extension ou création de nouveaux villages dans des zones telles que Sainte-Rose de Lima et Cécilia à Matoury ou encore, Kamuyench à Macouria (liste non exhaustive)

- Réaliser des études de faisabilité

N.B. : Habituellement, ce sont les municipalités qui mettent en œuvre de telles études. Les chefs coutumiers ont déjà adressé des courriers aux Mairies concernées en ce sens. Suite aux ateliers des Assises, le CAUE a proposé d'accompagner la démarche en sensibilisant les Mairies sur ces besoins. Ce sont néanmoins les Mairies qui devront valider et lancer ces études.

- Intégration de ces villages aux documents d'urbanisme lorsque cela est nécessaire

- Réaliser les aménagements nécessaires tels que le raccordement aux réseaux publics (eau, électricité, numérique, assainissement, etc.)

Freins à lever :

Validation du lancement des études par les Mairies

Réglementaires :

intégration de ces villages dans les documents d'urbanisme et, éventuellement, dans le Schéma d'aménagement régional (SAR)

Financements des études et des aménagements à mettre en œuvre

Financement :

A définir

N.B. : Dans le cadre d'une rencontre entre la FOAG et le CAUE suite aux ateliers du CT1, le CAUE a indiqué avoir reçu des fonds, suite aux mouvements sociaux de mars et avril 2017 en Guyane, qui pourraient permettre de financer la réalisation de telles études (sous réserve de la disponibilité de ces fonds au moment de la demande).

Échéancier :

A définir

Partenaires mobilisés

CAUE, Mairies, Collectivité territoriale de Guyane, CACL

Partenaires à mobiliser

A titre de relance et pour les financements : Mairies, CTG

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Maison d'accueil « pilote » et d'hébergement pour l'accompagnement des jeunes Amérindiens du Haut-Oyapock et du Haut-Maroni

Porteur de projet : Fédération des Organisations Autochtones de Guyane (FOAG)

Statut : Association

Mail : chambrier@live.fr / chambrier.jp@live.fr

Téléphone 06 94 21 67 59 / 06 94 94 91 03

Description du projet :

CONTEXTE :

Sensible à la problématique des jeunes de l'intérieur du Haut Maroni et du Haut Oyapock, la FOAG a fait le constat de la difficulté des parents à scolariser leurs enfants dans des établissements du second degré, situés sur le littoral, afin qu'ils poursuivent leurs études ou s'engagent dans des parcours de formations diplômantes.

Les lycéens venant de l'intérieur abandonnent leurs études en cours d'année pour plusieurs raisons : choc culturel trop important, manque de structures d'hébergement de proximité. De nombreux jeunes amérindiens Wayana, Wayapi et Teko sont placés dans des familles d'accueils qui ne jouent pas toujours leur rôle éducatif et les laissent, parfois, livrés à eux-même.

OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE SUIVI EXISTANT POUR L'ACCUEIL DES JEUNES DE L'INTÉRIEUR SUR LE LITTORAL :

Aujourd'hui, il existe des offres d'accueil et d'hébergement avec, notamment, le système des familles d'accueil. Cette offre ne permet pas toujours aux jeunes de s'épanouir et certains abandonnent leur formation ou leurs études.

Pour s'assurer du succès de ces immersions, l'association AGAPÉ mène un travail d'accompagnement des familles hébergeantes et des jeunes hébergés.

Malgré tout ce travail mené par AGAPÉ, l'offre de structures hébergeantes n'est pas suffisante et il conviendrait d'offrir à ces jeunes une structure alternative, complémentaire de l'existant.

OBJECTIFS DU PROJET

- Répondre au besoin d'hébergement des jeunes du Haut-Maroni et du Haut-Oyapock scolarisés dans des établissements du second degré situés sur le littoral
- Limiter les risques d'abandon, en cours d'année, des jeunes issus de ces zones

Freins à lever :

Identification du lieu d'accueil

Recrutement du personnel encadrant

Financement :

La mise en œuvre de ce projet nécessite des frais importants en termes de :
-moyens humains (1 intervenant éducatif et des intervenants extérieurs)
- matériel (1 lieu d'accueil de type « villa » équipée, avec jardin)
-transport (1 mini-bus),

- Pallier le manque d'offre d'hébergement de proximité

LE PROJET DE MAISON D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT POUR LES JEUNES AMÉRINDIENS DE L'INTÉRIEUR

La FOAG propose la création d'une maison « pilote » d'accueil et d'hébergement pour les jeunes amérindiens de l'intérieur.

La maison d'accueil sera ouverte à 8 jeunes majeurs :

- désireux de poursuivre un enseignement en post-bac
- bénéficiant d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation autre

Ce projet s'inscrit dans le prolongement du rapport parlementaire de Mesdames Aline ARCHIMBAUD et Marie-Anne CHAPDELAINÉ sur des jeunes Amérindiens en Guyane Française : « Suicides des jeunes Amérindiens en Guyane française : 37 propositions pour enrayer ces drames et créer les conditions d'un mieux-être », Rapport à Monsieur le Premier Ministre remis le 30 novembre 2015 ».

Il est donc proposé que soit appliquée la proposition n° 8 dudit rapport relative à la question du logement des lycéens amérindiens en poursuite d'étude sur le littoral.

Financement : Année 1 : 209 000 euros

Année 2 : 111 000 euros

Échéancier : A définir

Lancement souhaité de la maison pilote : rentrée scolaire 2018

Partenaires mobilisés

Conseil régional (devenu CTG), Préfecture de Guyane

Partenaires à mobiliser

Mairies, Partenaires privés

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Désenclavement numérique de Saül, Maripasoula et Papaïchton

Porteur de projet : GUYACOM

Statut : SARL

Créée le 06/01/2006 à Cayenne, notre capital social est détenu à 95% par deux personnes physiques. Les 5% restant sont détenus par Alyse Guyane, un capital risque régional qui compte à son capital le CNES, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'AFD, la BPI... etc

Nos effectifs salariés étaient de 21 au 31/12/2016 et de 19 au 31/12/2017. Le nombre de femmes était de 5 tant fin 2016 que fin 2017. Outre les salariés de Guyacom (qui sont en majorité des techniciens et ingénieurs), les emplois induits dans le secteur du BTP-VRD (pose de fibre optique) peuvent aller jusqu'à une centaine d'emplois en fonction des projets de déploiement. Ce fut par exemple le cas lorsque nous avons posé la fibre optique entre Cayenne et Macapa avec notre partenaire brésilien Oi.

Le dernier chiffre d'affaires connu est de 3M€ (31/12/2016) avec un total bilan de 9M€.

Contact : Christine CHUNG

Mail : christine.chung@guyacom.fr

Téléphone 0594 400 201 / 0694 966 355

Description du projet :

Freins à lever :

CONTEXTE

OBJECTIFS DU PROJET

Les principaux objectifs poursuivis sont :

Fournir une connexion internet (très) Haut Débit aux populations des villages de Maripasoula, Papaïchton, Loka, Saül.

Fournir une couverture téléphonique mobile sur une partie de la RN2 reliant Cayenne à St Georges (le premier pylône -massif de Belizon- permettra aussi de couvrir une partie importante de la RN2 en téléphonie mobile).

ACTIONS PROPOSÉES

Le chemin le plus court entre Maripasoula et les réseaux câblés du littoral est de passer par Belizon et Saül qui est en outre, un point haut naturel (altitude : 470m).

Aussi, Guyacom propose de construire une infrastructure internet en faisceaux hertziens (pylône + antenne) entre la RN2 (carrefour de Belizon PK30), le point haut de Belizon et le bassin de Maripasoula. Pour rallier Cayenne à Maripa Soula, cette infrastructure sera composée de deux technologies successivement utilisées :

- La fibre optique est déjà installée sur la RN2 de Cayenne à la route de Bélizon.
- Puis, nous passerons par des faisceaux hertziens entre Bélizon-Saül-Maripasoula, nécessitant la construction de pylônes. L'étude à réaliser nous permettra d'utiliser au mie

Financement / échéancier :

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

Partenaires à mobiliser

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Développement de la filière pêche / Étude pour la définition de navires de pêche nouvelle génération

Porteur de projet : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane (CRPMEM Guyane)

Statut :	Structure consulaire		
Crée en 1992, le CRPMEM de Guyane (3 salariés, budget de fonctionnement 144,000 €), structure consulaire regroupant l'ensemble des professionnels se livrant aux activités de production, de premier achat et de transformation de produits de la pêche maritime et des élevages marins, a pour mission d'assurer la promotion et la représentation des intérêts du secteur de la pêche en Guyane auprès des élus, des collectivités territoriales, des services de l'État, des pouvoirs publics nationaux et européens.			
Georges Michel KARAM Président			
Mail :	crpmem.guyane@yahoo.com	Téléphone	05 94 38 79 85

Description du projet :

L'activité de la pêche maritime occupe une place prépondérante dans l'économie de la Guyane. Le secteur de la pêche représente le premier poste d'exportation du secteur primaire de la Guyane et le 3^e secteur à l'exportation, derrière l'activité spatiale et minière. La pêche contribue à l'autosuffisance en protéine de la Guyane.

CONTEXTE

En termes de production la filière guyanaise repose sur trois types de pêcheries :

- Une flotte composée de 22 chalutiers congélateurs type Floridien de 19/24 m de long basés au Port du Larivot (commune de Matoury), dont la moyenne d'âge est de 25 ans, exploitant la crevette sauvage et pratiquant une pêche artisanale durable et responsable
- Une flotte artisanale de 125 navires traditionnels majoritairement en bois, de moins de 12 m et exploitant les poissons côtiers, au filet maillant principalement ;

OBJECTIFS

En termes d'emplois: Le secteur de la pêche emploie près de 500 marins et génère environ 1500 emplois indirects. Quasiment 9 salariés de la filière sur 10 sont étrangers car le contexte socio- économique de la Guyane ainsi que la vétusté des navires ne favorise pas un recrutement local. Avec 425 employés, le nombre de salariés travaillant dans la pêche côtière, qui tend régulièrement à augmenter, est structurellement supérieur à celui des effectifs de la pêche à la crevette, qui lui a tendance à diminuer (environ 75) en raison de la vétusté des navires. Près de 200

Freins à lever :

Financement : Le CRPMEM Guyane à tout a fait la compétence pour mener à bien ce projet d'étude. Il manque tout de même le financement complété de ce projet et la certitude que le CRPMEM Guyane peut être porteur. S'il s'avère que le CRPMEM Guyane ne peut pas être porteur, il pourrait éventuellement être prestataire du projet.

Le CRPMEM Guyane dans l'état actuel des choses n'est pas capable de solliciter des financements publics pour mener des actions collectives. Le FEAMP impose trop de contraintes (80 % de fonds publics maximum, etc)

personnes travaillent dans es entreprises à terre, réparties sur une vingtaine de sociétés; - En termes de besoins : elle couvre pleinement les besoins alimentaires guyanais en produits de la mer (développement endogène).

Flottille de pêche crevettière : L'âge moyen de 25 ans est considérable pour les chalutiers-crevettiers en Guyane qui subissent un climat équatorial extrêmement humide et oxydant. L'humidité de l'air reste importante en toutes saisons, particulièrement en zone côtière. Cet aspect climatologique est un facteur clé à retenir car il génère une dégradation beaucoup plus conséquente et plus rapide de nos navires que ceux pêchant en France hexagonale par exemple. Malgré les efforts considérables fournis par les armateurs pour maintenir des navires en bon état, on constate que l'ensemble de la flottille crevettière est vétuste et nécessite un renouvellement dans des unités moins énergivores (carence et motorisation) et conformes aux normes européennes en matière de sécurité et d'hygiène et de pénibilité du travail à bord.

Flottille de pêche côtière : La flotte artisanale est, dans sa majorité, inadaptée aux exigences de conditions de vie à bord, de sécurité et d'hygiène et avec une moyenne d'âge de 15-20 ans (les compagnies d'assurance couvrent difficilement les bateaux qui ont plus de 10 ans).

Besoin de diversifier nos activités de pêche : La filière pêche guyanaise a besoin de se développer dans les segments qui ne sont pas utilisés comme celui de la pêche hauturière.

Le but étant de rendre le secteur plus attractif pour les marins français, en diminuant la pénibilité du travail et en étant aux normes européennes en termes d'hygiène et de sécurité à bord des navires.

Évaluation préliminaire des coûts de construction des navires : Pour donner une idée du montant global nécessaire pour un renouvellement de notre flotte nous avons évalué le montant préliminaire :

1. Navire Crevettier neuf 3 000 k€
2. Navire pêche hauturière 1 500 k€
3. Navire pêche côtière 270 k€
4. Navire petite pêche 100 k€

ACTIONS PROPOSÉES

Pour remédier à ces insuffisances, il est nécessaire d'engager un programme de renouvellement des navires. La modernisation de cette flotte permettra d'intégrer des équipements modernes et pourra également favoriser une économie substantielle du carburant et donc l'empreinte carbone moindre et une meilleure préservation de la ressource halieutique et des espèces protégés (tortues, dauphins,...) une meilleure sécurité à bord des navires ainsi que l'emploi local.

Pour préparer ce projet de renouvellement il est nécessaire de mener une étude pour **déterminer des besoins pour le renouvellement de la flotte**". Cela permettrait de faire :

- financer un chargé de mission au CRPMEM Guyane (50 % du temps)
- financer un appel à concurrence pour un architecte naval 'pêche côtière' pour faire des plans de navires en concertation avec les professionnels.
- financer un appel à concurrence pour un architecte/chantier naval pour le développement d'un crevettier modèle à évaluer rapidement sur place avant de demander toute une flotte avec des technologies (motorisation, forme de coque/hélice, etc) non encore évaluées en Guyane.

Rendu : Au final ce travail permettra de préparer des cahiers des charges cohérents qui mèneront en début 2019 à un appel à manifestations d'intérêts pour la construction des navires. Les mots d'ordre pour ce projet seront la transparence et la concertation.

Financement : À trouver:

Financements : Le CRPMEM Guyane dans l'état actuel des choses n'est pas capable de solliciter des financements publics pour mener des actions collectives. Le FEAMP impose trop de contraintes (80 % de fonds publics maximum, etc)

Budget - Étude pour la définition de navires de pêche nouvelle génération

Budget :	Annuel	Prestations
Salaire CRPMEM Guyane Ingénieur	€ 24,000.00	
Communication : téléphonie	€ 1,000.00	
Local: Location, frais, assurance	€ 5,400.00	
2 appels à concurrence (local, national, international)		€ 6,000.00
1 architecte naval pour concertation et plan de 3 navires côtiers (estimation)		€ 100,000.00
1 chantier naval pour concertation et plan d'un chalutier nouvelle génération et polyvalent + estimation de prix livraison Guyane (estimation)		€ 100,000.00
sous-total	€ 30,400.00	€ 206,000.00
Total		€ 236,400.00

Type	Source	%	€
Public(s)			
	FEAMP		
	BOPP		
	Préfecture	5%	€ 11,820.00
	CNES	40%	€ 94,560.00
	CTG	40%	€ 94,560.00
Privé(s) :			
	CRPMEM Guyane	5%	€ 11,820.00
	Entreprise 1	5%	€ 11,820.00
	Entreprise 2	5%	€ 11,820.00
Total			236,400.00 €

Échéancier :
 Février 2018 : Lancement
 Mars 2018 : Consultation locale / Lancement appel à manifestation
 Mai 2018 – Nov 2018 : Consultation par prestataires / échange sur modèle des navires / retour vers les professionnels de la pêche
 Décembre 2018 : préparation des cahiers des charges
 Janvier : Rendu Guyane de l'étude, des plans, des cahiers des charges.

Partenaires concernés :	armateurs, transformateurs, CTG (GDI)
-------------------------	---------------------------------------

> Comité technique 1 :
 Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Développement de la filière pêche / Mise en conformité du port du Larivot et création des ports de pêche côtière

Porteur de projet : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane (CRPMEM Guyane)

Statut :	Structure consulaire		
Crée en 1992, le CRPMEM de Guyane (3 salariés, budget de fonctionnement 144,000 €), structure consulaire regroupant l'ensemble des professionnels se livrant aux activités de production, de premier achat et de transformation de produits de la pêche maritime et des élevages marins, a pour mission d'assurer la promotion et la représentation des intérêts du secteur de la pêche en Guyane auprès des élus, des collectivités territoriales, des services de l'État, des pouvoirs publics nationaux et européens.			
Georges Michel KARAM Président			
Mail :	crpmem.guyane@yahoo.com	Téléphone	05 94 38 79 85

Description du projet :

CONTEXTE

L'activité de la pêche maritime occupe une place prépondérante dans l'économie de la Guyane. Le secteur de la pêche représente le premier poste d'exportation du secteur primaire de la Guyane et le 3^e secteur à l'exportation, derrière l'activité spatiale et minière. La pêche contribue à l'autosuffisance en protéine de la Guyane.

La Guyane n'est pas dotée des ports de pêche adéquats au développement pérenne de la filière. Ci-dessous vous trouverez un point sur l'existant et les projets préconisés dans les différentes communes. La CTG a commandé une étude dans le cadre du PROEPP- Cette étude est un bon point d'étape sur la situation actuelle. Même si le financement des ports ne pourra pas être envisagé dans le cadre des assises, nous souhaiterions que cette ambition remonte comme projet phare et prioritaire pour l'avenir de la Guyane.

2 Ports de pêche

- Port de pêche du Larivot
- Port de pêche de Sinnamary

Points de débarquement

- La Crique
- Kourou
- Degrad' des Cannes
- Iracoubo
- Mana
- Saint-Laurent du Maroni

Freins à lever :

Financements : Pas de financement prévu pour les ports de pêche.

- *Awala-Yalimapo*
- *Saint-Georges de l'Oyapock*
- *Régina*

*un port dédié au déchargement de la crevette (navire de 24m) et l'autre dédié à la pêche côtière (< 12 m)

Existant au Port de pêche du Larivot :

- ➔ Accessible aux navires de moins de trois mètres de tirant
- ➔ Pas de service d'avitaillement sur site en carburant : par camion-citerne actuellement
- ➔ Nombre limité de navires dans l'aire de carénage
- ➔ Pas de moyens de collecte des eaux de carénage
- ➔ Inexistence partielle ou totale d'infrastructures pour l'eau, l'électricité et le fuel

Projet :

La mairie a un projet pour le port de pêche, un bureau d'étude qui suit l'évolution de l'idée a été mandaté pour suivre ce dossier. Point important- la Mairie souhaite ouvrir l'activité de débarquement des produits de la pêche côtière ainsi que l'amarrage de ces navires en transformant le quai E (ancien CFPN). Plusieurs armateurs ont indiqué qu'il aurait préféré garder leurs navires au Larivot plutôt qu'à la crique.

Existant au Port de pêche de Sinnamary:

- ➔ Ponton flottant
- ➔ Machine à glace fonctionnelle depuis peu
- ➔ Point d'essence détaxé fonctionnel depuis peu

Projet : La Mairie de Sinnamary a l'ambition de créer une installation portuaire sur sa commune. La commune voudrait aussi créer « l'Ecole de la mer ». La Mairie réalise bien que le financement d'un port de pêche n'est pas de sa compétence mais compte bien continuer de soutenir son projet auprès de la CCEG et des bailleurs de fonds. Le CRPMEM Guyane est membre du comité technique de ce projet de port.

Existant au Points de débarquement

La Crique

- ➔ Pontons fixes et sommaires en bois appartenant aux exploitants
- ➔ Accostage possible seulement à marée haute
- ➔ Entretiens/ réparations informels des navires avec mise à sec sur béquille
- ➔ Un seul point d'eau potable (borne d'eau)
- ➔ Difficulté pour circuler pour les navires dans le Canal Laussat

Projet : Pas de projet d'aménagement prévu, la mairie souhaite faire une étude sur la faisabilité de l'aménagement du Vieux Port.

Kourou

- ➔ Ponton en bois en mauvais état (planches manquantes)
- ➔ Difficulté d'approvisionnement en glace (panne en ce moment), armateurs devant chercher la glace à Cayenne,
- ➔ Pas de point d'essence détaxée, armateurs devant chercher l'essence détaxée à Cayenne

Projet : Pas de projet prévu

Dégrad' des Cannes

- Partage du ponton en bois avec les plaisanciers (non officiel, pas de contrat de location pour ces emplacements)
- Approvisionnement en glace et essence détaxée sur Cayenne, absence sur site

Projet : Le bureau d'étude de M. Prévôttaux (spp) Laurent 0 594 29 67 06 devait contacter le CRPMEM Guyane pour prendre un RDV afin de déterminer les besoins des pêcheurs côtiers sur DDC. Ils disent sans l'écrire que la pêche côtière est une activité économique et donc serait incluse dans le projet de Grand Port.

Iracoubo

- Petit ponton flottant : possibilité d'accostage de 5/6 navires maximum
- Ravitaillement en glace et essence détaxée sur Cayenne ou Sinnamary : absence sur site

Projet : Pas de projet prévu

Mana

- Une cale de mise à l'eau
- Absence ponton, machine à glace et point d'essence détaxée
- Projet de la plate-forme de Mana, quelques pêcheurs intéressés par le projet
- Un seul professionnel recensé sur Mana.

Projet : La mairie de Mana a un grand projet pour un port et un atelier de transformation (voir annexe 6)

Saint-Laurent du Maroni

- 3 points de débarquement (marché aux poissons (fermé), la Charbonnière, village Paddock).
- Machine à glace à 2 km du marché aux poissons et à la Charbonnière.

Projet : Pas de projet prévu mais soutiennent l'initiative de Mana

Awala-Yalimapo

- Essentiellement de la pêche traditionnelle amérindienne
- Accostage des pirogues directement sur la plage ou dans la mangrove
- Pas de machine à glace ni essence détaxée
- Pas de professionnel recensé

Projet : Pas de projet prévu mais un soutien au projet de Mana.

Saint-Georges de l'Oyapock

- Pontons en bois sommaires appartenant aux armateurs
- Difficultés pour s'approvisionner en glace et essence détaxée : Machine à glace en panne et absence point d'essence détaxée, approvisionnement illégal à Oyapock.

Projet : Un projet devait être proposé à la mairie par un Monsieur Kar qui voulait installer une machine à glace et un atelier de transformation. Ce projet n'a pas encore été présenté. Un CR de réunion a eu lieu sur l'état d'urgence du problème de l'absence de machine à glace, le CR de la Préfecture est en Annexe 7 et le CR du CRPMEM Guyane qui reprend d'autres problèmes rencontrés par les pêcheurs est en Annexe 8.

Régina

- Pontons en bois construits par les pêcheurs, débarcadère en béton
- Machine à glace en panne depuis plus de 10 ans et point d'essence détaxée
- Petit marché aux poissons existant

Projet : Pas de projet prévu

● **En termes d'emplois:** Le secteur de la pêche emploie près de 500 marins et génère environ 1500 emplois indirects. Quasiment 9 salariés de la filière sur 10 sont étrangers car le contexte socio-économique de la Guyane ainsi que la vétusté des navires ne favorise pas un recrutement local. Avec 425 employés, le nombre de salariés travaillant dans la pêche côtière, qui tend régulièrement à augmenter, est structurellement supérieur à celui des effectifs de la pêche à la crevette, qui lui a tendance à diminuer (environ 75). Près de 200 personnes travaillent dans des entreprises à terre, réparties sur une vingtaine de sociétés; - En termes de besoins : elle couvre pleinement les besoins alimentaires guyanais en produits de la mer (développement endogène).

OBJECTIFS

Pour remédier à ces insuffisances, il est nécessaire d'engager un programme de développement de port de pêche. La modernisation du port du Larivot est aussi nécessaire. Ces projets permettront d'intégrer des équipements modernes et pourront également favoriser une meilleure sécurité des navires ainsi que l'emploi local.

Actions proposés

● **Évaluation préliminaire des coûts de construction des ports :** Pour donner une idée du montant global nécessaire pour un renouvellement des ports :

1. Larivot – 8000k€
2. Dans chaque commune (cela dépendra des besoins de chaque commune :
 - La Crique, vieux port - Cayenne - 8500k€
 - Kourou - 2500k€
 - Degrad' des Cannes -2500k€
 - Iracoubo - 1500k€
 - Mana - 8500k€
 - Saint Laurent – 2000k€
 - Sinnamary – 8500k€
 - Saint-Georges de l'Oyapock -2500k€
 - Régina -3000k€

Financement : 36.5 Millions pour la mise en place des ports de pêche en Guyane

Type	Source	%	€
Public(s) :			
	FEAMP		
	BOPP		
	Préfecture	20%	€ 7,300,000.00

	CNES	20%	€ 7,300,000.00
	CTG	40%	€ 14,600,000.00
Privé(s) :			
	CRPMEM Guyane		
	Entreprise 1		
	Entreprise 2		
Autre(s):			
	communes	20%	7,300,000.00 €
Total			36,500,000.00 €

Échéancier : Janvier 2020 : Lancement de projet de mise en conformité du port du Larivot
Janvier 2020 : création des ports de pêche côtière.

Partenaires identifiés CTG (GDI), Etat, UE, Mairies

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Préparation des études pour la création des ports de pêche côtière

Porteur de projet : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane (CRPMEM Guyane)

Statut :	Structure consulaire		
Crée en 1992, le CRPMEM de Guyane (3 salariés, budget de fonctionnement 144,000 €), structure consulaire regroupant l'ensemble des professionnels se livrant aux activités de production, de premier achat et de transformation de produits de la pêche maritime et des élevages marins, a pour mission d'assurer la promotion et la représentation des intérêts du secteur de la pêche en Guyane auprès des élus, des collectivités territoriales, des services de l'État, des pouvoirs publics nationaux et européens.			
Georges Michel KARAM Président			
Mail :	crpmem.guyane@yahoo.com	Téléphone	05 94 38 79 85

Description du projet :

CONTEXTE

L'activité de la pêche maritime occupe une place prépondérante dans l'économie de la Guyane. Le secteur de la pêche représente le premier poste d'exportation du secteur primaire de la Guyane et le 3^e secteur à économique, derrière l'activité spatiale et minière. La pêche contribue à l'autosuffisance en protéine de la Guyane.

La Guyane n'est pas dotée des ports de pêche adéquats au développement pérenne de la filière. Ci-dessous vous trouverez un point sur l'existant et les projets préconisés dans les différentes communes.

La CTG a commandé une étude dans le cadre du Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP). Cette étude est un bon point d'étape sur la situation actuelle. Puisque le financement des ports ne pourra pas être envisagé dans le cadre des Assises, nous souhaiterions proposer de que des fonds soient mis à disposition pour commander des études de faisabilité pour l'élaboration de port de pêche/plateforme logistique de pêche pour l'ensemble des points de débarquement identifiés. Le port du Larivot et le port de Sinnamary sont exclus étant donné qu'ils ont déjà financé leurs propres études. La commune de Mana est incluse dans ce travail car l'étude financée sur leurs fonds propres en 2015 pourra éventuellement être mise à jour.

OBJECTIFS

- ➔ **En termes d'emplois:** Le secteur de la pêche emploie près de 500 marins et génère environ 1500 emplois indirects. Quasiment 9 salariés de la filière sur 10 sont étrangers car le contexte socio-

Freins à lever :

Financement de ces études :

Pas de financement prévu pour les ports de pêche.

économique de la Guyane ainsi que la vétusté des navires ne favorise pas un recrutement local. Avec 425 employés, le nombre de salariés travaillant dans la pêche côtière, qui tend régulièrement à augmenter, est structurellement supérieur à celui des effectifs de la pêche à la crevette, qui lui a tendance à diminuer (environ 75) en raison de la vétusté des navires. Près de 200 personnes travaillent dans des entreprises à terre, réparties sur une vingtaine de sociétés; - En termes de besoins : elle couvre pleinement les besoins alimentaires guyanais en produits de la mer (développement endogène).

- **Flottille de pêche crevettière** : L'âge moyen de 25 ans est considérable pour les chalutiers-crevettiers en Guyane qui subissent un climat équatorial extrêmement humide et oxydant. L'humidité de l'air reste importante en toutes saisons, particulièrement en zone côtière. Cet aspect climatologique est un facteur clé à retenir car il génère une dégradation beaucoup plus conséquente et plus rapide de nos navires que ceux pêchant en France hexagonale par exemple. Malgré les efforts considérables fournis par les armateurs pour maintenir des navires en bon état, on constate que l'ensemble de la flottille crevettière est vétuste et nécessite un renouvellement dans des unités moins énergivores (carence et motorisation) et conformes aux normes européennes en matière de sécurité et d'hygiène et de pénibilité du travail à bord.
- **Flottille de pêche côtière** : La flotte artisanale est, dans sa majorité, inadaptée aux exigences de conditions de vie à bord, de sécurité et d'hygiène et avec une moyenne d'âge de 15-20 ans (les compagnies d'assurance couvrent difficilement les bateaux qui ont plus de 10 ans).
- **Besoin de diversifier nos activités de pêche** : La filière pêche guyanaise a besoin de se développer dans les segments qui ne sont pas utilisés comme celui de la pêche hauturière. Le but étant de rendre le secteur plus attractif pour les marins français, en diminuant la pénibilité du travail et en étant aux normes européennes en termes d'hygiène et de sécurité à bord des navires.
- **Évaluation préliminaire des coûts de construction des navires** : Pour donner une idée du montant global nécessaire pour un renouvellement de notre flotte nous avons évalué le montant préliminaire
 1. Navire Crevettier neuf 3 000 k€
 2. Navire pêche hauturière 1 500 k€
 3. Navire pêche côtière 270 k€
 4. Navire petite pêche 100 k€

ACTIONS PROPOSÉES

Pour remédier à ces insuffisances, il est nécessaire d'engager un programme visant à évaluer la faisabilité du développement des ports et plateformes logistiques de pêche. Avec ces études en main, nous pourrions aboutir à une concertation afin de prioriser les actions et les investissements de manière cohérente avec la réalité du terrain. Ces études permettront d'intégrer des équipements modernes et pourront également favoriser une meilleure sécurité des navires ainsi que l'emploi local.

Rendu : Inscription de cette ambition dans les conclusions des Assises pour la Guyane.

Financement : À trouver :1,200,000 €

Budget PROEPP : 1.5 million d'€

Échéancier :

- Février 2018 : Lancement
- Mars 2018 : Consultation locale / Lancement appel à manifestation
- Mai 2018 – Nov 2018 : Consultation par prestataires / retour vers les professionnels de la pêche
- Décembre 2018 : préparation des cahiers des charges
- Janvier 2019 : Rendu Guyane des études, des plans, des cahiers des charges.

Partenaires concernés :	CTG (GDI), Etats, UE, Mairie, Communauté de Communes
-------------------------	--

> Comité technique 1 : Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Généralisation de l'électrification participative en photovoltaïque des écarts de Camopi « par et pour les habitants »

Porteur de projet : Association KWALA FAYA

Statut : Association loi 1901

Mail : kwalafaya@kwalafaya.org

Téléphone 06 94 93 85 18

Description du projet :

En matière d'énergie électrique, s'il est vrai que les sites aujourd'hui relativement accessibles comme ceux situés sur le Maroni sont progressivement pourvus de systèmes de production combinée solaire fuel, suivis et gérés par EDF, et que le PAG, dans le cadre du développement économique, appuie par une formation diplômante des techniciens locaux. Les sites très isolés comme les écarts de Camopi ne présentent pas des critères suffisamment favorables (temps d'approche, coûts de transport), pour qu'un service de gestion « classique » puisse s'y implanter.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du programme MAPOCK2 lancé en Février 2017 et dans la ligne politique de la collectivité inscrite dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Guyane. Il est réalisé en concertation avec tous les acteurs locaux et soutenu par EDF dans la mesure où le contexte local entraîne une nécessité d'électrification adaptée.

L'association Kwala Faya a donc préfiguré un programme d'intervention en énergie autonome avec l'appui du PAG, entre 2014 et 2016. Aujourd'hui, le programme MAPOCK2 2017-2019 (co-financé par le FEDER) est inscrit à la Programmation Pluriannuelle pour l'Energie mais il ne permet pas de couvrir tous les besoins.

L'objectif est alors d'accompagner l'équipement de 162 ménages permettant une généralisation de la démarche afin de n'écarter aucun citoyen de la commune de Camopi du service d'électricité.

Il s'agira également de former des techniciens habilités. Des médiateurs locaux de l'énergie utilisant des outils pédagogiques appropriés auront pour tâche de sensibiliser les usagers à la consommation rationnelle de l'énergie et à l'entretien des équipements.

Freins à lever :

- Mise en cohérence des co-financements
- Nécessité d'un financement externe, les habitants ne pouvant assurer seuls l'investissement.
- Fond de roulement suffisant devant être disponible pour l'association.
- Coûts de transport par le fleuve élevés.
- Saisonnalité de l'intervention vu l'accès temporaire aux sites de Trois Sauts.
- Inscription du projet sur le long terme (maintenance et renouvellement du matériel)

Financement :

- montant total estimé 1 408 016 €
- origine des financements et clef de répartition...

Etat :	28% - 400 000€
EDF, CTG :	35% - 494 816€
Habitants :	32% - 446 000€

Échéancier (préciser la date de démarrage et de fin) : Kwala faya : 5% - 67 200€
Juin 2018 – Juillet 2021

Partenaires concernés : EDF, Etat, Collectivité Territoriale de Guyane, Parc Amazonien de Guyane, Mairie de Camopi, Préfecture de la Guyane

FICHES PROJETS CLASSÉES «PRIORITÉ 2»



> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : CONSTRUCTION D'UNE HALTE NAUTIQUE À ROURA

Porteur de projet : **GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE**

Le Grand Port Maritime de la Guyane est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé par le décret n°2012-1105 du 1er octobre 2012. Il a été mis en place le 1^{er} janvier 2013. Le GPM-Guyane emploie, au 1er janvier 2014, 50 agents répartis dans les différentes directions et pôles. Le budget 2014 du GPM-Guyane s'élève à 19,4 millions d'euros en fonctionnement et 15 millions d'euros en investissement.

Statut :	Etablissement Public de l'Etat		
Mail :	p.lemoine@portdeguyane.fr	Téléphone	06 94 38 58 50

Description du projet :

CONTEXTE

Le SAR de Guyane a été adopté en assemblée plénière du Conseil Régional de la Guyane le 23 octobre 2015 et approuvé par décret en conseil d'Etat n°2016-931 du 6 juillet 2016.

Le SAR de Guyane a pour objectif de favoriser l'accessibilité et la desserte de la Guyane et de ses territoires par voies maritime et fluviales. A ce titre, il identifie la création de marinas à Matoury (Stoupan), **Roura (transfert de la plaisance au départ de Dégrad des Cannes à Roura)**, Saint-Laurent et Kourou (s'y ajoute le port de plaisance).

Comme précisé ci-avant, le SAR dispose d'un chapitre individualisé valant SMVM. Le SMVM s'impose aux règles d'urbanisme locale. Dans le cas de la Guyane, le SMVM ne remonte pas jusqu'au site d'étude, il est donc sans effet sur le projet d'aménagement.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) devenue Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) le 1er janvier 2012, avait approuvé à l'unanimité un premier SCOT le 21 juin 2011. La volonté des élus était de doter le territoire d'un document cadre de planification à l'horizon 2030 afin de mettre en cohérence les politiques publiques, de définir la stratégie de développement intercommunal et l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace.

Considérant qu'un certain nombre d'éléments objectifs conduisent à rendre nécessaire la révision du SCOT à court terme, à savoir la mise en conformité avec la loi « Grenelle » avant le 1er janvier 2017, la prise en compte de la révision des documents régionaux (SAR, SRCAE, etc) et enfin l'évaluation réalisée par l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG), qui invite sur un certain nombre d'axes à améliorer le SCOT actuel, le conseil communautaire de la CACL a donc approuvé le 20 mai 2014 la mise en révision du SCOT de l'agglomération.

La révision du SCOT est en cours. La CACL a organisé le 31 janvier 2017 un séminaire au sujet du Schéma de Cohérence Territoriale de restitution du diagnostic existant, d'échanger sur les enjeux territoriaux et

Freins à lever :

Bouclage du financement

de se projeter pour une vision juste et harmonieuse du territoire.
En conséquence de quoi, on peut considérer que le projet de port de plaisance de Roura n'était pas interdit par le SCOT précédent mais n'était pas non plus clairement indiqué et identifié. Il serait souhaitable dans la nouvelle mouture du SCOT de le faire apparaître en tant que tel et de clairement l'identifier.

Le conseil municipal de Roura a arrêté le projet de PLU lors de sa dernière réunion le 19 juillet 2013. L'enquête publique s'est déroulée du 20 décembre 2013 au 20 janvier 2014. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable motivé le 24 février 2014. Le PLU a été approuvé en conseil municipal le 7 mars 2014.

Le PLU classe l'espace dévolu au projet en catégorie NI. La zone NI correspond aux secteurs dont la vocation s'oriente vers les loisirs au sein d'espaces naturels. Cette zone permet d'accueillir toutes activités liées aux loisirs, au tourisme, au sport, à la culture et à la découverte de la nature tout en maintenant le caractère paysager du site.

Ainsi le projet de halte nautique est compatible avec les documents d'urbanisme existant :

- La Loi Littoral s'applique sur le site et protège notamment de toute destruction les mangroves au titre des espaces remarquables des littoraux. Dans l'absolu, elle n'interdit pas la création d'un espace portuaire sur le site ;
- Le SAR prévoit sur le site considéré le déplacement de l'activité de plaisance de Dégrad des Cannes sur le site. Il prévoit aussi la mise en place d'une ligne de navettes entre ces deux sites ;
- Le SMVM n'a pas d'effet sur le site prévu pour le projet ;
- Le SCOT en révision devra faire apparaître clairement le projet de port de plaisance ;
- Le PLU a défini un zonage sur le site d'étude permettant d'accueillir le projet.

OBJECTIFS DU PROJET

La plaisance en Guyane n'est pas une activité des plus développée. L'absence de structures adaptées, l'éloignement des routes maritimes empruntées, la monotonie des paysages littoraux et les difficultés de navigation en font une activité ardue. Malgré ces handicaps, une certaine demande existe quant à des anneaux portuaires protégés que ce soit pour une pratique régulière ou pour de l'hivernage.

Si le littoral s'avère inhospitalier pour la pratique de la plaisance, les estuaires, les fleuves et les rivières offrent un terrain de jeu idéal pour la navigation avec des décors somptueux et des conditions de pratiques relativement sécurisés.

Cette dualité dans le développement de la plaisance en Guyane constitue à la fois un atout et un handicap : un atout car les clientèles en étant plus variées constituent un socle plus solide pour le développement de l'activité, un handicap car les attentes et les besoins des deux catégories ne sont pas les mêmes.

Dans cette double logique, le site proposé sur la commune de Roura, à l'aval du pont de la route départementale D6 présente de nombreux avantages.

La construction d'une halte nautique de 50 places à proximité du bourg de Roura, comportant des appontements flottants, une cale de mise à l'eau, des parkings et des sanitaires, l'ensemble étant raccordé à la voirie publique.

L'objectif est de créer une zone d'activité nautique à Roura, telle que prévue par les documents d'urbanisme, apportant une source de développement à la commune et répondant à un besoin sur l'île de Cayenne. Par ailleurs ce transfert d'activité permettra de libérer la zone actuellement occupée par des activités de plaisance pour la dédier à des activités industrialo-portuaires.

ACTIONS PROPOSÉES

Le projet d'aménagement comprend l'accueil d'une cinquantaine de navires jusqu'à 15 mètres et les aménagements de confort associés à savoir un bloc sanitaire et un espace de gestion des ordures ménagères.

Concernant la partie nautique, l'aménagement comprend :

- La mise en place d'une passerelle d'accès aux pontons de 84 mètres (1,80 mètres de large) soutenue par 7 pieux. La passerelle reposera sur un plot en béton de 1 mètre de hauteur par rapport au niveau du sol ;
- La mise en place de deux pontons principaux respectivement de 84 et 96 mètres (2,30 à 2,50 mètres de large) guidés par 6 et 7 pieux ;
- La mise en place de 5 pontons secondaires de 12 mètres (2 à 2,30 mètres de large) ;
- L'équipement des pontons en bornes de distribution d'eau et d'électricité ;
- La mise en place des éléments de sécurité suivants : 3 échelles, 2 bouées de sauvetage avec ligne de vie et si possible 2 extincteurs.
- La mise en place d'un système de récupération des embâcles provenant de l'amont le long de la passerelle.

Côté terrestre, il conviendra de réaliser :

- Un bloc sanitaire de 35 m² comprenant 2WC, 1 urinoir, 2 lavabos, 2 douches et 1 bac à laver relié au système d'assainissement collectif ou disposant d'un système d'assainissement autonome. Cet espace comprendra également un espace individualisé permettant d'accueillir 5 machines à laver (la mise en place de machines à laver sur les pontons sera interdits). Le bâtiment sera accessible uniquement par les plaisanciers.
- Un espace de stockage clos des ordures ménagères de 8 m² comprenant 3 conteneurs 700 litres. Si la situation le permet la récupération des ordures ménagères pourra intégrer un espace de tri.

La mise en œuvre du projet ne nécessite pas d'enquête publique ce qui de fait diminue notablement le délai de réalisation. Du point de vue réglementaire, le projet nécessitera une demande d'AOT du domaine public fluvial et une déclaration au titre de la loi sur l'Eau. Le délai d'instruction global de ces dossiers peut être estimé à 3 mois.

Le projet dans son ensemble comprend 3 phases :

- Une phase d'étude de 3 mois ;
- Une phase d'instruction de 3 mois ;
- Une phase de travaux de 4 à 6 mois incluant la passation des marchés.

La réalisation du projet nécessite donc un délai de 10 à 12 mois.

Financement : 2M€ :

- GPM Guyane 15%
- Autres 85% (FEDER Tourisme, Etat)

Échéancier :
Juin 2018 : Projet
Début 2019 : Travaux
Mi 2019 : Mise en service

Partenaires concernés : Commune de Roura ; CACL ; CTG;Etat

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : POSTE FRONTALIER COMMUNAUTAIRE

Porteur de projet : **GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE**

Le Grand Port Maritime de la Guyane est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé par le décret n°2012-1105 du 1er octobre 2012. Il a été mis en place le 1^{er} janvier 2013. Le GPM-Guyane emploie, au 1er janvier 2014, 50 agents répartis dans les différentes directions et pôles. Le budget 2014 du GPM-Guyane s'élève à 19,4 millions d'euros en fonctionnement et 15 millions d'euros en investissement.

Statut : Etablissement Public de l'Etat

Référent : M. Rémy-Louis BUDOC

Mail : r.budoc@portdeguyane.fr

Téléphone : 06 94 22 49 05

Description du projet :

CONTEXTE

La situation des postes de contrôles phytosanitaires en Guyane et à Dégrad-des-Cannes souffre des dysfonctionnements suivants :

1) Poste d'Inspection Frontalier PIF (contrôle des produits d'origine animale destinés à l'homme ou au bétail, en provenance de pays tiers hors UE) :
Il n'existe pas d'installation agréée par l'UE en Guyane.

- Une situation dérogatoire ne permettant pas l'export de produits,
- Une situation dérogatoire peu performante obligeant à réaliser les contrôles sur les 16 points finaux de distribution entraînant des délais supplémentaires et des difficultés pour les distributeurs de mettre en rayons rapidement les produits frais notamment le week-end

2) Point d'Entrée Communautaire PEC (contrôle de produits végétaux en provenance de tous les pays) : à Dégrad-des-Cannes, le plus important des 3 PEC guyanais, a un fonctionnement « dérogatoire ». Le problème principal de ce PEC tient au fait que les contrôles phytosanitaires sont réalisés chez les destinataires et non au port, par absence d'installations adaptées sur le terminal ou à proximité. Ce qui engendre des retards dans la mise en rayon et des pertes importantes pour les importateurs.

3) Point d'entrée Désigné PED (contrôle des produits d'origine animale destinés aux animaux, en provenance de pays tiers hors UE) se situe au poste frontalier du débarcadère de Saint-Laurent à la frontière avec le Surinam. Avec son positionnement, les volumes contrôlés sont faibles.

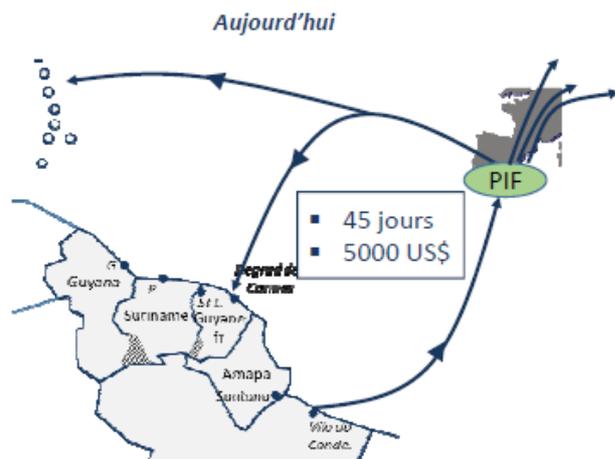
4) Une procédure douanière « adaptée » : le dédouanement devant être accepté sur le terminal portuaire qui n'est pas pourvu de lieu dédié, un aménagement sur le plateau logistique de Géodis, loué par le GPM, a été mis en place.

Freins à lever :

Manque de financements

Dans ce contexte dégradé, des procédures de contrôle en Guyane, la création à Dégrad-des-Cannes (point d'entrée de 95% des marchandises), d'un Poste Frontalier Communautaire regroupant dans un même lieu : PIF, PEC, PED et Douanes, est un véritable levier économique pour permettre de soutenir la dynamique du territoire à travers la création de nouvelles filières d'importation et d'exportation, et renforcer le développement du trafic maritime du GPM Guyane. Aussi l'agrément pour le PIF déposé à la commission européenne en janvier 2018 par le GPM, suite à l'avis favorable du Ministère de l'agriculture, permettra, une fois obtenu, d'exporter les produits issus de pays tiers vers l'UE.

Actuellement les marchandises en provenance des pays tiers d'Amérique Latine, doivent être « pifées » au Havre ou à Bilbao avant de revenir en Guyane (en passant par la Caraïbe). Les conséquences : surcoûts, allongement des délais, empreinte carbone élevée.



OBJECTIFS DU PROJET

- Objectif 1 : Faciliter les opérations d'import (voire de réexport) en ne dépendant plus des postes frontaliers situés en Europe (Le Havre ou Bilbao) pour faire les opérations réglementaires pour les produits d'origine non européenne
- Objectif 2 : Mieux insérer la Guyane dans son environnement régional (Nord Brésil, Surinam, Guyana, Caraïbes) et développer les échanges avec les pays voisins. Création à Dégrad-des-Cannes d'un poste de contrôle destiné aux produits importés de pays tiers (hors UE) pour les activités PIF (Poste d'Inspection Frontalier), PEC (Point d'entrée désigné), PED (Point d'Entrée Communautaire) et d'un Poste de Douanes.

ACTIONS MENEES PAR LE GPM

En autofinancement le GPM a réalisé la programmation d'un Poste Frontalier Communautaire intégrant les 4 postes de contrôle dans ses limites administratives, connexe au complexe entrée-sortie du GPM afin de sécuriser les contrôles.

- Programmation : 50 850€

Puis le GPM a lancé le concours de maîtrise d'œuvre dont le jury était composé de la DAF, des douanes, de l'ordre des architectes et du GPM. Le groupement retenu est en phase APS-APD.

- Maîtrise d'œuvre : 329 800€

Le GPM a monté le dossier d'agrément déposé au Ministère de l'Agriculture qui a émis un avis favorable et soumis le dossier à la Commission Européenne (CE). Le retour d'avis de la CE est prévu en mars 2018.

ACTIONS A MENER

- Levée des contraintes environnementales (terrain en partie en PPRL...)
- **Construction du poste frontalier communautaire intégrant un PIF, un PED, un PEC et une poste de douanes au GPM dans ses limites administratives et ISPS**

Financement

- 4M€ dont
 - ➔ - 30 % du GPM Guyane (dont 380 650€ déjà financés)
 - ➔ - 70% FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER (2,8 M€)
 - ETAT (Assises des Outre-mer)
 - AUTRE

Échéancier

- MOE : juin 2017
- Avis favorable du ministère de l'agriculture : janvier 2018
- Agrément européen : en attente d'obtention en 2018
- Appel d'offres de travaux : mi-2018
- Réalisation : 2nd semestre 2019

Partenaires mobilisés SGAR, DAF, Douanes, service Littoral de la DEAL, Police de l'eau, Service risques naturels de la DEAL, Ministère de l'Agriculture, CTG, Chambre d'Agriculture, MEDEF, Groupement de la Grande et de la Moyenne Distribution de Guyane

Partenaires à mobiliser : Financeurs





> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : TERMINAL PORTUAIRE DE L'OUEST

Porteur de projet : **GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE**

Le Grand Port Maritime de la Guyane est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé par le décret n°2012-1105 du 1er octobre 2012. Il a été mis en place le 1^{er} janvier 2013. Le GPM-Guyane emploie, au 1er janvier 2014, 50 agents répartis dans les différentes directions et pôles. Le budget 2014 du GPM-Guyane s'élève à 19,4 millions d'euros en fonctionnement et 15 millions d'euros en investissement.

Statut : Établissement Public de l'État

Référent : M. Rémy-Louis BUDOC

Mail : r.budoc@portdeguyane.fr

Téléphone : 06 94 22 49 05

Description du projet :

Freins à lever :
Financements



Création d'un terminal énergétique et industriel sur le Maroni nécessitant des études d'ingénierie, un programme de travaux, des procédures environnementales, juridiques et financières.

- Objectif 1: répondre aux besoins de développement industriel de l'Ouest
- Objectif 2 : améliorer la desserte de l'Ouest

Rayonnement du projet : Régional et local (Ouest Guyanais)

Ce projet est inscrit au Schéma d'aménagement régional (SAR) .

Financement 4M€ dont :

- 25 % du GPM Guyane
- 75 % de financements à mobiliser auprès, notamment :
 - du FEDER
 - du Fond Exceptionnel d'Investissement de l'Etat

Échéancier

- Fin 2019 : étude
- Fin 2022 : Réalisation

Partenaires concernés

Etat, CTG, CCOG, Port de l'Ouest, Communes de Mana et Saint-Laurent du Maroni, Investisseurs industriels



La partie commerciale dans l'OIN et la partie industrielle au Nord de la crique Margot (rectangle jaune à droite) : on parlera alors de site A_(MAROOT)



La totalité des infrastructures portuaires à l'intérieur de l'OIN (rectangle violet à gauche): site A_(OIN)



Entre St-Laurent et la Crique aux Bœufs Lamentins accès direct des navires océaniques : **site B**

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de
développement équilibré

Projet : Suppression de zones blanches le long de la RN1 par la pose d'antennes prenant appui sur les pylônes du réseau de transport de l'électricité (point haut)

Porteur de projet : EDF

Statut : SA

Christophe ALFEREZ - Directeur Adjoint Ressources et Développement

Mail : christophe.alferez@edf.fr

Téléphone : 05.94.39.66.14

Description du projet :

Suppression de zones blanches le long de la RN1 par la pose d'antennes prenant appui sur les pylônes du réseau de transport Très Haute Tension (point haut) qui pourraient être mises à disposition d'opérateurs de télécommunication.

Ce projet permettrait ainsi le déploiement rapide d'une couverture en téléphonie mobile des zones non couvertes suivantes :

- Zone entre Kourou et Sinnamary (une vingtaine de kms)
- Zone entre le Carrefour de Mana et St Laurent (une soixantaine de kms)

Freins à lever :

Technique : Alimentation en énergie de l'antenne sur des sites isolés

Financement :
Financement du projet

Financement : A définir

Échéancier : A définir

Partenaires concernés : Etat, CTG, EDF, opérateurs de télécommunications

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de
développement équilibré

Projet : Ouverture de la ligne Cayenne/Camopi pour le désenclavement du Haut-Oyapock

Porteur de projet : (NDLR – l'Organisation des Nations Autochtones de Guyane - ONAG a proposé ce projet mais l'identification du porteur idoine devra être réalisée d'ici à mars 2018)

Statut :

Mail : onag.2010@gmail.com

Téléphone

Description du projet :

L'enclavement des villages autochtones du Haut-Oyapock participe au mal-être et au sentiment d'abandon des habitants qui ne peuvent accéder aux infrastructures de première nécessité (hôpitaux, écoles, administrations) qu'après plusieurs jours de pirogue.

Depuis 2016, l'aérodrome de Camopi est en état de service mais n'est toujours pas ouvert aux vols commerciaux. Nous proposons la prise en charge rapide par l'Etat et la CTG des vols Cayenne/Camopi auprès d'Air Guyane, la réhabilitation de l'aérodrome de Saint-Georges, et l'étude d'un projet d'aérodrome à Trois-Sauts.

Freins à lever :

- **Financement** : participation de l'Etat à la prise en charge des vols intérieurs par la CTG.

- **Economique** : pour des raisons commerciales Air Guyane refuse les vols vers Camopi si Saint-Georges n'est pas desservi.

- **Réhabilitation de l'aérodrome de Saint-Georges d'urgence.**

Financement : A déterminer par l'Etat et la CTG dans le cadre de la PPI

Échéancier : Vols dès 2018, travaux de l'aérodrome de St Georges de 2018 à 2019

Partenaires concernés : État, CTG, Mairies, AFD, Caisse des dépôts, BPI

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : SPANY Br

Porteur de projet : GUYACOM

Statut : Société à Responsabilité limitée (SARL)

Créée le 06/01/2006 à Cayenne, notre capital social est détenu à 95% par deux personnes physiques. Les 5% restant sont détenus par Alyse Guyane, un capital risque régional qui compte à son capital le CNES, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'AFD, la BPI... etc

Nos effectifs salariés étaient de 21 au 31/12/2016 et de 19 au 31/12/2017. Le nombre de femmes était de 5 tant fin 2016 que fin 2017. Outre les salariés de Guyacom (qui sont en majorité des techniciens et ingénieurs), les emplois induits dans le secteur du BTP-VRD (pose de fibre optique) peuvent aller jusqu'à une centaine d'emplois en fonction des projets de déploiement. Ce fut par exemple le cas lorsque nous avons posé la fibre optique entre Cayenne et Macapa avec notre partenaire brésilien Oi.

Le dernier chiffre d'affaires connu est de 3M€ (31/12/2016) avec un total bilan de 9M€.

Contact : Christine CHUNG, Directrice Administrative et Financière

Mail : christine.chung@guyacom.fr

Téléphone 0594 400 201 / 0694 966 355

Description du projet :

CONTEXTE

Le numérique en Guyane représente un enjeu social et économique majeur, bien plus critique qu'en métropole où l'absence d'infrastructure essentielle est moins criante.

Aussi, le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Guyane (SDTAN) adopté en mai 2015, a pour objectif d'assurer, à l'horizon 2022, l'offre de service en téléphonie fixe et/ou mobile ainsi que d'accès à internet sur l'ensemble du territoire. Les besoins en bande passante y sont estimés à l'horizon 2022 à 31,5 Gbit/s (20Gbit/s pour les besoins des foyers et entreprises et 11,5 Gbit/s pour ceux de la sphère publique). Pour atteindre cet objectif, le SDTAN propose diverses solutions.

En effet, en l'état actuel de nos habitudes de consommation (streaming, Skype, WhatsApp, vidéos-conférences, YouTube, jeux en réseau... etc), le développement numérique n'est possible que si le prix de la bande passante en Guyane est considérablement abaissé à travers notamment une augmentation de l'offre de bande passante.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet SPANY Br est de fournir de la bande passante à tous les opérateurs guyanais à travers une connexion internationale qui compléterait et sécuriserait l'existant.

- La connexion est terrestre (vs câbles sous-marins),
- Le câble ne passe pas par le point de faiblesse (« single point of failure ») qu'est Fortaleza (le câble sous-marin existant Americas

Freins à lever :

Freins à lever :

- Obtention des autorisations brésiliennes (notamment des organismes suivants : BAMA, FUNAI, DNIT et MAP)

Financements

Il ainsi que les projets de câbles sous-marins passent tous par Fortaleza).

- L'investissement est de 7 M€ (les investissements pour les options de raccordement par câbles énumérés dans le SDTAN vont de 30M€ à 100M€)

ACTIONS PROPOSÉES

Guyacom propose de construire une dorsale fibre optique entre Macapa et la ville frontalière de Diapoque (=600km) où 9 opérateurs brésiliens ont une offre de gros de bande passante. La diversité de fournisseurs permet de faire jouer la concurrence qui est la garantie d'un prix de marché bas.

Le prix de la connectivité internationale exprimé en Mégabit/s actuellement disponible en Guyane pour les opérateurs en télécommunications est entre 20€ et 68€ (en fonction des volumes), avec une moyenne autour de 40€.

Les documents publics disponibles concernant les projets de câbles sous-marins s'engagent sur des niveaux de prix avoisinant 21€/Mbits, après 30 millions d'euros d'intervention publique (projet Gyalink)

Une étude de marché auprès des opérateurs brésiliens présents à Macapa montre que les prix du Mbits, bien que très supérieurs aux tarifs pratiqués en métropole, sont autour de 9€. Ce prix résultant de la concurrence entre plusieurs opérateurs de gros est en outre, susceptible d'évoluer en fonction de l'offre et la demande.

L'aboutissement de notre projet doit assurer un prix bas de la matière première du numérique –la bande passante - permettant des services tels que la 4G, le visionnage de vidéo, le stockage de data, un flux d'échange « raisonnable » de données avec la métropole.

Financement : 7,7 M€

Pas de demande de financement faite à ce jour :

- les socaux-pro s'accordent à dire que les fonds FEDER sont « bloqués » pour une raison que nous n'arrivons pas à identifier.
- Les partenaires bancaires ne sont pas prêts à financer un investissement sur le sol brésilien

Le budget de 7,7 M€ se répartit autour de 4 principaux jalons :

- Réalisation du dossier de demande d'autorisation auprès des autorités brésiliennes (notamment IBAMA)
- Etude et planification des travaux
- Réalisation des travaux de génie civil (y compris fourniture de fourreaux et câbles)
- Construction de 3 shelters
- Acquisition et déploiement des équipements actifs

Échéancier :

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

- ◆ Ambassade de France au Brésil
- ◆ Sénateurs de l'Amapa
- ◆ Notre associé brésilien de Olapoque : Norte Telecom
- ◆ Opérateurs en télécommunications brésiliens

Partenaires à mobiliser

Orange : à travers notre projet SPANY Br, le nouveau câble d'Orange trouvera un débouché au Nord du Brésil en termes de vente de capacité. Orange sera donc un partenaire important.

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : PLATEFORME LOGISTIQUE A SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK

Porteur de projet : **GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE**

Le Grand Port Maritime de la Guyane est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé par le décret n°2012-1105 du 1er octobre 2012. Il a été mis en place le 1^{er} janvier 2013. Le GPM-Guyane emploie, au 1er janvier 2014, 50 agents répartis dans les différentes directions et pôles. Le budget 2014 du GPM-Guyane s'élève à 19,4 millions d'euros en fonctionnement et 15 millions d'euros en investissement.

Statut : Établissement Public de l'État

Référent : M. Rémy-Louis BUDOC

Mail : r.budoc@portdeguyane.fr

Téléphone : 06 94 22 49 05

Description du projet :

CONTEXTE

Saint-Georges de l'Oyapock est la ville frontalière avec le Brésil, entre les deux rives, se concentrent les principaux déplacements de personnes et d'échanges limités de marchandises. Dans un contexte de population jeune et en augmentation, d'enclavement et de relations soutenues entre St-Georges et Oïapoque (Etat de l'Amapa), entre deux marchés économiques le Mercosul et l'Union Européenne, le Pont International de l'Oyapock fut inauguré le 20 Mars 2017 (6 ans après son achèvement). Depuis l'ouverture limitée du pont aux véhicules de particuliers (uniquement en matinée et en après-midi sauf les dimanches), une augmentation nette des flux transversaux a été observée par la PAF (*cf Etude du CNRS*).

Le GPM GUYANE saisi par la Municipalité de Saint-Georges, par la CCIG et des transitaires, a intégré la zone frontalière connexe au Pont dans sa circonscription, lui permettant de mener une réflexion sur la construction d'une infrastructure portuaire. En l'occurrence dans la zone, il s'agit d'un terminal et voies d'accès terrestres, soit une plateforme logistique de transbordement.

OBJECTIFS DU PROJET

Objectif 1 : Création d'une plateforme logistique à la frontière franco-brésilienne

Objectif 2 : Sécurisation du transport de marchandises entre le MERSOSUR et l'UE

Objectif 3 : Comptoir de stockage et de vente au pont de l'Oyapock (Stockage et vente de marchandises de toutes origines hors droits et taxes pour les voyageurs en partance vers un pays tiers à l'UE, par exemple le Brésil, grâce à des dispositifs douaniers)

ACTIONS MENEES PAR LE GPM

- Intégration de 90 ha à la sortie du Pont de l'Oyapock dans la circonscription du GPM
- Sensibilisation du projet auprès des partenaires brésiliens du GPM : agence de développement économique de l'Amapa, de la

Freins à lever :

- Financement
- Maîtrise foncière des terrains destinés au projet et compris dans la circonscription du GPM Guyane

FECOMERCIO et du SEBRAE.

- Manifestation d'intérêt de la CMA-CGM au projet

ACTIONS A MENER

- Maîtrise foncière par le GPM de l'emprise du terminal et des accès
- Réalisation des études préalables à la construction
- Construction de la plateforme logistique

Partenaires mobilisés : Préfecture (SGAR), Commune de St-Georges, CMA-CGM, CCIG, Agence de développement économique de l'Etat de l'Amapa, principaux acteurs portuaires

Partenaires à mobiliser : France Domaine, PAF, Douanes, Financeurs

Délai approximatif de mise en œuvre :

- Etudes : 2018
- Mise en œuvre : 2019
- Réalisation : 2020

Financement :

1M€ dont

- 25 % du GPM Guyane

- 75 % DE FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

- ETAT (Assises des Outre-mer)
- AUTRE



> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Évaluation et résorption de l'habitat insalubre dans les villages amérindiens

Porteur de projet : Fédération des Organisations Autochtones de Guyane (FOAG), Fédération Parykwneh de Guyane (FPG), Organisation des Nations Autochtones de Guyane (ONAG)

Statut : Association

Mail : chambrier@live.fr / chambrier.jp@live.fr / labont.claudette@yahoo.fr | Téléphone 06 94 21 67 59 / 06 94 94 91 03

Description du projet :

CONTEXTE

De nombreux villages autochtones souffrent d'un manque d'infrastructures en termes de voiries, d'accès à l'eau et à l'électricité. L'habitat insalubre entraîne alors des conditions de vie néfastes pour la santé, le bien-être, l'éducation des jeunes et leur sécurité. Si cette situation est dramatique dans les communes de l'intérieur, elle l'est encore plus pour les villages du littoral, pourtant situés à proximité des centres urbains.

Ces villages amérindiens possèdent un titre foncier et se sont construits selon une organisation traditionnelle sans bénéficier des dispositifs publics pour l'adduction en eau potable, en électricité ou encore, l'accès au traitement des eaux usées, engendrant des pans entiers d'habitats spontanés et insalubres.

En conformité avec les «Accords de Cayenne», la population amérindienne demande une évaluation de l'insalubrité et la réalisation de travaux pour la résorption de l'habitat insalubre dans les zones d'habitat traditionnel. Elle soulève par cette demande une problématique constatée dans beaucoup de villages amérindiens, indépendamment de leur éloignement du littoral ou des zones urbanisées.

PRÉSENTATION DU PROJET ET DES ACTIONS A MENER

Afin d'établir un inventaire précis des besoins pour chaque village, il est demandé une évaluation des aires d'habitat amérindien sur tout le territoire par la Commission départementale de lutte et de prévention de l'habitat insalubre, en collaboration avec les populations et les acteurs du monde associatif.

Freins à lever :

Validation du lancement des évaluations par la Commission départementale de lutte et de prévention de l'habitat insalubre ainsi que les Mairies

Réglementaires : intégration de ces villages dans les documents d'urbanisme et, éventuellement, dans le Schéma d'aménagement régional (SAR)

Financements des études et des aménagements à mettre en œuvre

PROJET DE RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE AU SEIN DES VILLAGES

- Identifier les villages prioritaires pour une évaluation de l'insalubrité et la réalisation de travaux pour la résorption de l'habitat insalubre dans les zones d'habitat traditionnel
- Proposer aux mairies ayant des villages amérindiens sur leur territoire communal, la mise en place d'une cellule ou d'un référent dédié à cette problématique. Ce référent devra connaître les besoins de chaque village et permettre l'établissement d'un lien étroit et collaboratif entre les villageois et les services communaux
- Identifier les besoins des villages afin que les municipalités et la Collectivité territoriale de Guyane intègrent dans leur budget municipal et en assemblée plénière une ligne budgétaire allouée à une aide technique ainsi qu'un plan de financement d'amélioration à l'habitat et d'extension des villages

Financement : A définir en fonction des villages

Échéancier : A définir

Partenaires mobilisés

Partenaires à mobiliser

État et services déconcentrés (DEAL, ARS sur le volet accès à l'eau potable pour 5 villages prioritaires), Conseil Architectes Urbanisme Environnement (CAUE) pour la prise de contact avec les Mairies

Collectivités (communes, intercommunalités, CTG)

FICHES PROJETS NON HIÉRARCHISÉES PAR LE CT (reçues hors délai pour être classées)



> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Aménagement pluriannuel du port de l'Ouest

Porteur de projet : Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)

Statut : Établissement Public de coopération intercommunale

La CCOG a été créée en janvier 1995. Avec 63 salariés cet EPCI regroupe les 8 communes de l'ouest guyanais. Elles sont situées principalement le long du fleuve-frontière le Maroni. Au 1^{er} janvier 2016 la population est de 83 421 habitants pour une superficie de 40 945 km². La gestion du port de l'Ouest Guyanais est portée par la CCOG, en régie autonome avec un budget qui lui est propre.

Contact : Lucien DURAND, Responsable du service portuaire

Mail : lucien.durand@ouestguyane.fr

Téléphone 05.94.27.62.56

Description du projet :

CONTEXTE



L'État a concédé le port de Saint Laurent du Maroni à la CCOG il y a 15 ans. Une partie des ouvrages étaient à l'abandon. Devenue ensuite propriétaire de plein droit en 2009, la CCOG réalise les travaux de première nécessité. L'Autorité Portuaire est porteuse du projet d'aménagements qui doit répondre aux besoins de la population en forte croissance.

Freins à lever :

Financements

OBJECTIFS DU PROJET

Ils sont stratégiques, économiques, mais aussi environnementaux. Ce port au statut fluvial est à 48 heures de navigation des grands ports caribéens. Il doit assurer une offre compétitive (liée à son statut) au niveau international et complémentaire au niveau local. Le grand port maritime de la Guyane situé à 4 heures de camion, reçoit pour l'instant presque toutes les marchandises destinées à l'ouest Guyanais. Avec le port de l'ouest qui est au plus près de la ville, il est possible de réaliser des économies et offrir des solutions de délestage. Dans l'attente du projet portuaire de grande envergure, il faut répondre immédiatement aux enjeux (sociaux, techniques, économiques, mais aussi environnementaux). En réduisant les éléments de la chaîne logistique du fournisseur vers le consommateur, ce projet contribue à réduire les gaz à effet de serre.

ACTIONS PROPOSÉES

Ces travaux sont listés dans le cadre du schéma directeur d'aménagements réalisé dès l'acquisition du port. Ce programme n'a pas trouvé de financements. Il faut maintenant répondre aux impératifs d'aménagement d'un port dans la ville et porter des travaux « soutenables » qui permettront à terme, de capter les opportunités du trafic de croisière. L'autorité portuaire tient compte du projet de réaliser un terminal plus en aval, sur le Maroni. Ce site aura une vocation industrielle et colis lourds.

Financement :

Le montant des travaux est de 7 M€ calculé en coût complet : La CCOG compte mobiliser 20 % de fonds propres, obtenir 60 % de subvention publics conventionnels, (Europe, CTG), et 20 % d'aide sur ce dispositif, soit 1.4 millions d'Euros mobilisables sur la période de janvier 2019 au premier trimestre 2022.

	Montant	Taux d'intervention
Fiche 1 Approfondissement du Chenal du Maroni	2 500 000 €	
Europe / CTG / Autres	1 500 000 €	60%
CCOG -	500 000 €	20%
Aide Sollicitée État	500 000 €	20%
Opération complète de travaux dragage et évacuation des matériaux clapage ou dispersion		
Fiche 2 Opérations foncières et liaison entre les zones	1 500 000 €	
Europe / CTG / Autres	900 000 €	60%
CCOG -	500 000 €	20%
Aide Sollicitée État	300 000 €	20%
Géotechnie (11, 12), décapage, viabilisation sommaire en vue des aménagements des terre-pleins création d'une voirie		
Fiche 3 Renforcement de l'arrière quai	200 000 €	
Europe / CTG / Autres	120 000 €	60%
CCOG -	500 000 €	20%
Aide Sollicitée État	40 000 €	20%
Le renforcement sur 25m au moins pour une zone « colis lourd » (charge 5t/m ²) sur une profondeur de 25 m.		
Fiche 4 : Mise en place d'une aire de beachage dans la zone pirogueère du port	300 000 €	
Europe / CTG / Autres	180 000 €	60%
CCOG -	500 000 €	20%
Aide Sollicitée État	60 000 €	20%
Bétonnage des enrochements de haut de plage pour réaliser une rampe régulière, utilisable par les piétons, construction d'un épi de fermeture en béton, formant rampe de pente plus faible que la plage, isolant la zone de beachage de la sortie du canal		
Fiche 5 : Renforcement du quai de commerce et aménagement des plateformes	2 500 000 €	
Europe / CTG / Autres	1 500 000 €	60%
CCOG -	500 000 €	20%
Aide Sollicitée État	500 000 €	20%
Etudes de Maîtrise d'œuvre pour le traitement et la consolidation des sols, préparation d'un dossier de consultation pour les entreprises ; Travaux de débroussaillage, abattage d'arbres, dessouchage ; Décapage de surface sur une épaisseur probable de 1 à 2m, à préciser en fonction des résultats de la campagne de reconnaissance géotechnique ; Substitution par des matériaux pulvérulents après interposition d'un filtre géotextile ; Mise en place d'une surcharge en matériaux réutilisables en remblais sur des parcelles voisines ;		

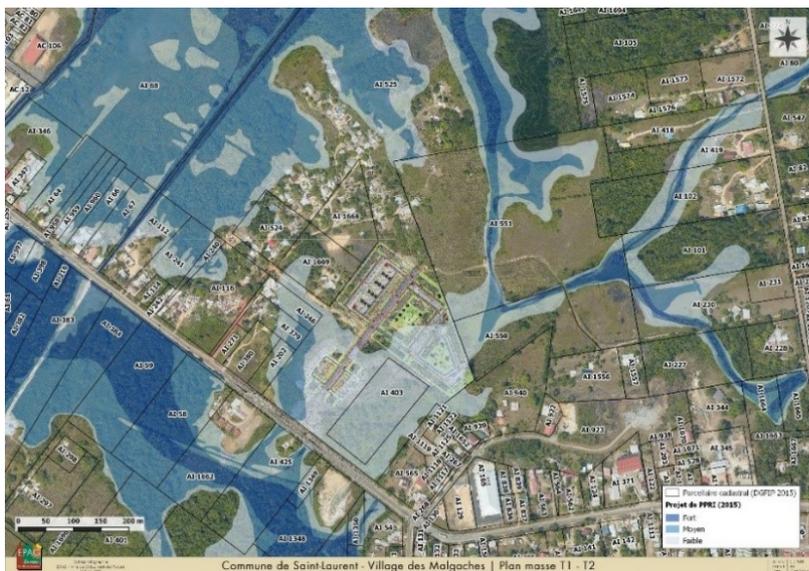
Échéancier :

Désignation	Montant en €	Durée (Mois)	Année 2019				Année 2020				Année 2021				2022
			Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1
1 Approfondissement du Chenal	2500000	32	10%	10%	10%	10%		10%	0		10%	10%	10%	10%	10%
2 Opérations foncières et liaison entre les zones	1 500 000	14						20%	20%	20%	20%	20%			
3 Renforcement de l'arrière quai	200 000	15			20%	20%	20%	20%	20%						
4 Mise en place d'une aire de beachage dans la zone pirogueère du port	300 000	13	20%	20%	20%	20%	20%								
5 Renforcement du quai de commerce et aménagement des plateformes	2500000	42	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%
	7 000 000	116	2 087 500,00 €				2 100 000,00 €				2 370 000,00 €				442 500,00 €
TOTAL			7 000 000												

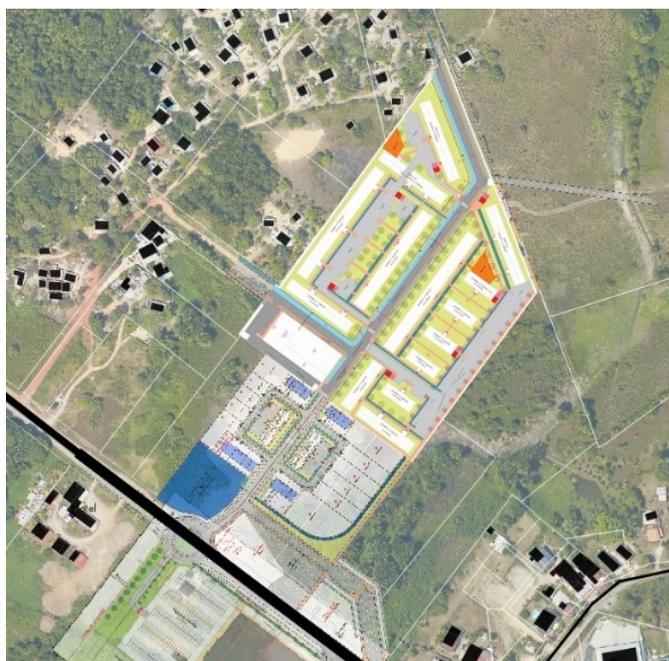
PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

Partenaires à mobiliser



Une première programmation est envisagée sur les 10,7 ha desservis par la RN1.



Tranche 1 : programmation mixte de 36 logements qui combine 24 LLS et 12 lots destinés à de l'auto-construction.

Tranche 2 : Une programmation de 216 logements LLS et LLTS.

Les travaux d'aménagement de la tranche 1 sont réalisés (DAACT : 25/09/2017) à l'exception des terrassements sur les lots destinés à l'auto-construction et des enrobés des voies . Le découpage parcellaire des lots destinés à l'auto-construction est à réaliser .

Le processus d'accompagnement à la construction pour les 12 lots à bâtir devra être mis en œuvre. Les missions qui seront mises en œuvre

avec l'architecte seront les suivantes : conception du module de base et des logements entiers avec les futurs acquéreurs, accompagnement au dépôt de PC et accompagnement technique à la construction.



Vue du ciel du Village des Malgaches qui pourrait accueillir la première expérimentation d'auto-construction menée par l'EPFA Guyane

Financement : estimation 500 000 euros

Conseil et études ; études spécifiques pour encadrer la démarche d'autoconstruction) ex chantier d'insertion, volet formation , frais conseil architecte etc

Échéancier :

- 1^{er} semestre 2018 : organisation de la maîtrise d'ouvrage et finalisation plan de financement
- 2^{ème} semestre 2018 : début phase accompagnement des familles
- 2019-2020 : phase travaux et livraison

Partenaires mobilisés

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Partenaires à mobiliser

CTG - CCOG

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Aménagement agricole sur le secteur Pointe Combi à Sinnamary

Porteur de projet : EPFAG

Créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1^{er} janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). L'EPFA Guyane, à statut particulier, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. **Sa mission s'articule autour de trois axes : faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane .

L'Établissement compte 50 employés, avec un budget prévisionnel 2018 d'environ 40 Millions d'euros et une capacité d'autofinancement de 1,2 millions d'euros.

Mail : territoires@epag.fr / dg@epag.fr

Téléphone | 0594 38 77 00 / 0694 43 99 39

Description du projet :

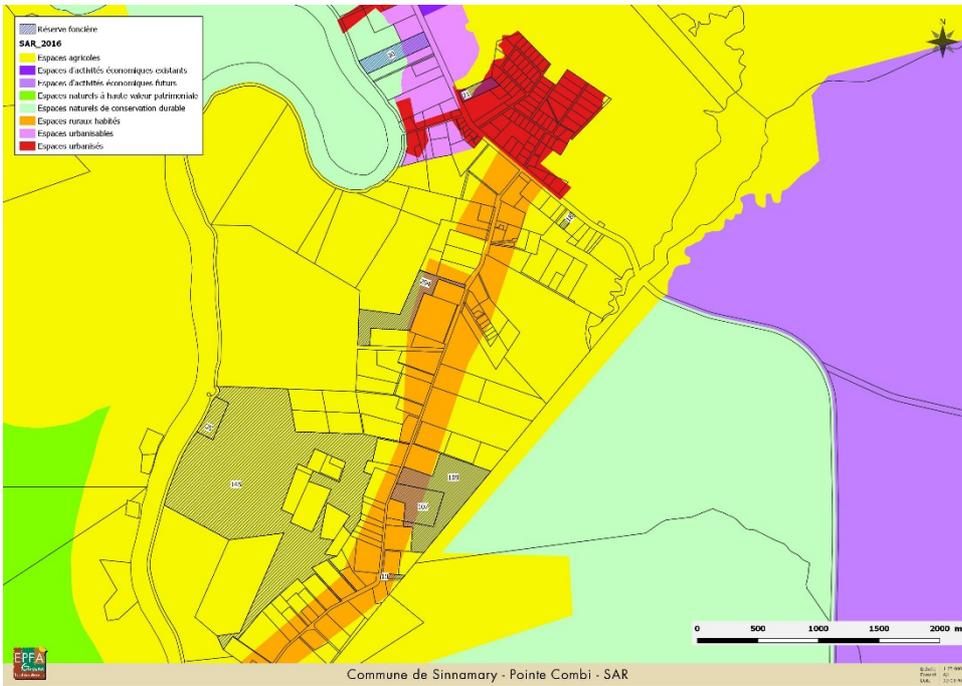
Dans sa démarche de rédaction du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la mairie de Sinnamary a élaboré un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Dans ce document, le secteur de Pointe Combi est identifié comme secteur où il est nécessaire de préserver le foncier agricole. Une volonté de conforter la vocation agri-touristique et de promouvoir les circuits courts est également affichée sur Pointe Combi.

Les documents de planification confirment une volonté politique de réaliser un projet d'aménagement du secteur agricole de Pointe Combi. Par ailleurs, la réglementation relative au risque d'inondation ne contraint pas le développement agricole et de potentiels travaux de désenclavement.

Il existe une réelle opportunité pour l'EPFAG de réaliser un aménagement sur Pointe Combi d'un point de vue foncier, économique et agricole, en partenariat avec la Mairie de Sinnamary.

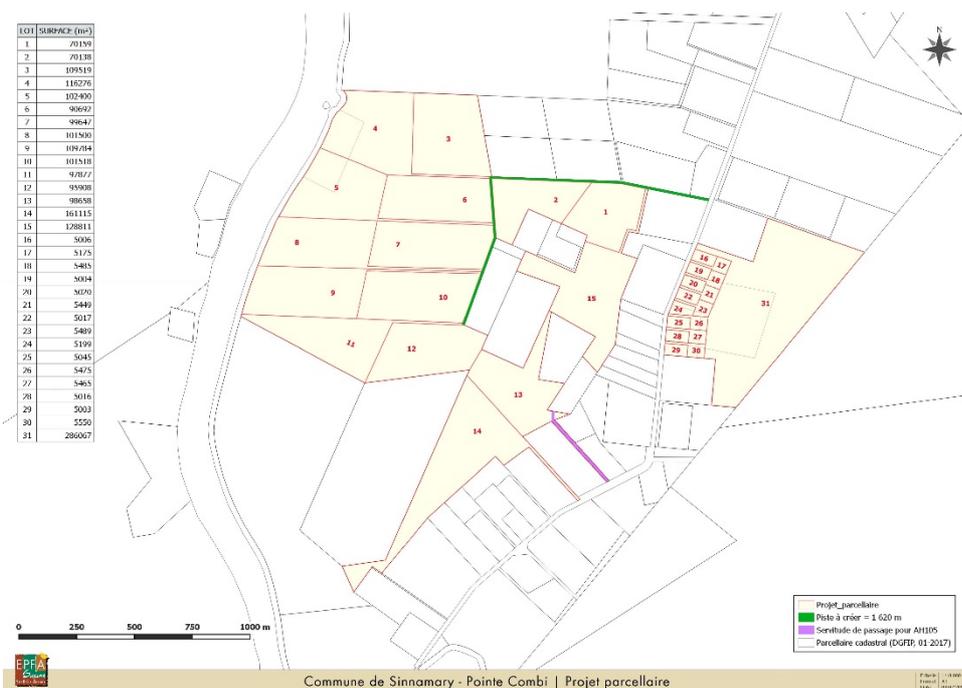
Sur le volet foncier, il s'agit de produire un nouveau parcellaire avec la possibilité d'installation de plusieurs agriculteurs en bail emphytéotique.

Freins à lever :
finalisation du plan
de financement



Sur le volet développement économique, Sinnamary est un secteur stratégique pour l'installation d'exploitation agricole avec :

- sa proximité avec la commune de Kourou et à l'île de Cayenne
- le CIRAD dispose d'une station de recherche où les agriculteurs pourront solliciter de l'expertise
- Sinnamary est déjà reconnu comme secteur maraîcher avec la présence d'exploitants. L'installation d'agriculteurs en polyculture élevage viendrait renforcer la dynamique agricole de la zone
- l'existence d'une forte demande de foncier agricole (depuis le début de concertation avec la Mairie, une dizaine de porteurs de projet se sont présentés à la mairie et à l'EPFAG)



Financement : estimation du projet 600 000 euros

Échéancier :

- 2018 : phase de conception (organisation maîtrise d'ouvrage et plan de financement)
- 2019-2020 : phase travaux
- 2021 : installation des 1^{er} agriculteurs

Partenaires mobilisés VILLE – DAF - CTG

Partenaires à mobiliser CCOG - Chambre d'agriculture

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Aménagement agricole sur le secteur Margot à Saint Laurent Du Maroni

Porteur de projet : EPFAG

Créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1^{er} janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). L'EPFA Guyane, à statut particulier, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. **Sa mission s'articule autour de trois axes : faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane .

L'Établissement compte 50 employés, avec un budget prévisionnel 2018 d'environ 40 Millions d'euros et une capacité d'autofinancement de 1,2 millions d'euros.

Mail : territoires@epag.fr / dg@epag.fr Téléphone 0594 38 77 00 / 0694 43 99 39

Description du projet :



Freins à lever :
finalisation du plan de
financement

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un développement de l'agriculture locale et en réponse aux objectifs du SAR (doublement de la Surface Agricole Utile d'ici 2030).

514 hectares de terrains ont été cédés en 2003 par l'État à l'EPFAG en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement agricole.

La mise à jour des études d'opportunité et le reclassement de Margot en zone A dans le Plan Local d'Urbanisme de Saint Laurent en 2013 ont relancé les perspectives de réaliser une zone agricole dynamique sur Margot.

Un aménagement peut être initié sur du court terme sur le périmètre Nord de la zone. Ce secteur est moins contraint réglementairement et pourrait être

aménagé plus rapide. Sur du moyen terme, le périmètre Sud pourrait être également aménagé. Ces aménagements permettraient de proposer une trentaine de parcelle à la profession agricole de l'ouest de la Guyane.

Afin de concrétiser l'aménagement agricole du projet, une demande de subvention sur fond FEADER a été déposée à la CTG et une demande de délibération en faveur du projet a été faite au conseil municipal de Saint Laurent. La mairie ayant délibéré favorablement pour le projet, l'EPFAG est en attente d'obtention des financements pour lancer les études de maîtrise d'œuvre et débiter l'aménagement de la Margot.

L'aménagement agricole sur ce secteur est stratégique pour plusieurs raisons. D'une part, il s'agit d'une zone centrale entre la commune de Saint Laurent et Javouhey. D'autre part, c'est une zone faisant l'objet de nombreuses demandes foncières de la part de jeunes diplômés des Maisons Familiales et Rurales d'Apatou ou Mana, ainsi que de Hmongs. Enfin, dans le cadre d'installation groupée d'agriculteur qui est recommandé par le PRAD (Programme Régional pour l'Agriculture Durable), de créer des zones agricoles avec une emprise foncière relativement grande (environ 400ha).

Enfin, pour répondre à la problématique d'une demande de foncier par les particuliers souhaitant cultiver la terre pour répondre à leur besoin et à ceux de leur famille en produits vivrier et maraîcher, un projet de jardins familiaux est en cours d'étude sur Margot. Les études devraient permettre de qualifier et quantifier la demande en jardins.

Financement : estimation du projet 600 000 euros

Échéancier :

- 2018 phase de conception
- 2019-2020 : phase travaux
- 2021 : installation des 1^{er} agriculteurs

Partenaires mobilisés VILLE – DAF - CTG

Partenaires à mobiliser CCOG - Chambre d'agriculture

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Aménagement de la Maison du Maroni Lab à Saint-Laurent du Maroni

Porteur de projet : EPFAG

Créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1^{er} janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). L'EPFA Guyane, à statut particulier, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. **Sa mission s'articule autour de trois axes : faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane .

L'Établissement compte 50 employés, avec un budget prévisionnel 2018 d'environ 40 Millions d'euros et une capacité d'autofinancement de 1,2 millions d'euros.

Mail : territoires@epag.fr / dg@epag.fr

Téléphone | 0594 38 77 00 / 0694 43 99 39

Description du projet :

Freins à lever : finalisation du plan de financement

CONTEXTE

La nécessité de renouveler la manière de concevoir la ville guyanaise fait aujourd'hui consensus parmi les acteurs locaux et nationaux, face à la pénurie de foncier aménagé et à l'explosion démographique.

La Ville de Saint-Laurent du Maroni située à l'extrême Ouest guyanais, sur une rive du fleuve Maroni, est d'autant plus impactée par la migration liée à sa frontière avec le Suriname. C'est pourquoi la Ville a sollicité l'EPFA Guyane, en 2012, pour l'accompagner dans l'élaboration de sa stratégie urbaine initiée au travers d'une approche unique de prospective urbaine en trois plans (Plan Programme, Master Plan et Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) qui s'imbriquent dans le temps d'aujourd'hui à 2060.

En 2016, dans ce contexte, associé à l'AFD, ils ont fait appel à l'expertise des Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy, et organisé, en mai 2016, un atelier international d'urbanisme sur le thème des solidarités territoriales et du développement urbain pour anticiper les conséquences urbaines de la transition démographique. Le Maroni Lab est né de cette réflexion.

OBJECTIFS DU PROJET

Cette structure hybride indépendante, transfrontalière, permanente et associative s'inscrit dans les priorités adoptées à Quito lors d'Habitat III (droit au logement, transition écologique et énergétique, urbanisme démocratique et citoyen).

C'est pourquoi, à l'issue de la deuxième session de l'appel à projets « Démonstrateurs industriels pour la ville durable », le Maroni Lab a été labellisé par les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires en juin 2017. Ce label vise à accélérer l'intégration des fonctions urbaines pour une plus grande performance environnementale, économique et sociale en facilitant l'innovation via

des soutiens locaux et nationaux interministériels en charge de mobiliser les acteurs concernés pour faciliter le montage d'opérations.

ACTION À MENER

L'objectif du projet est d'aménager les locaux prêtés par la ville.

Financement estimation 100.000 euros (coût des travaux)

Échéancier 2018 (réalisation des travaux estimé à 4 mois)

Partenaires mobilisés VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Partenaires à mobiliser CTG

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Aménagement d'une base de loisir dans le quartier Soula à Macouria

Porteur de projet : EPFAG

Créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1^{er} janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). L'EPFA Guyane, à statut particulier, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. **Sa mission s'articule autour de trois axes : faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane .

L'Établissement compte 50 employés, avec un budget prévisionnel 2018 d'environ 40 Millions d'euros et une capacité d'autofinancement de 1,2 millions d'euros.

Mail : territoires@epag.fr/ dg@epag.fr

Téléphone | 0594 38 77 00 / 0694 43 99 39

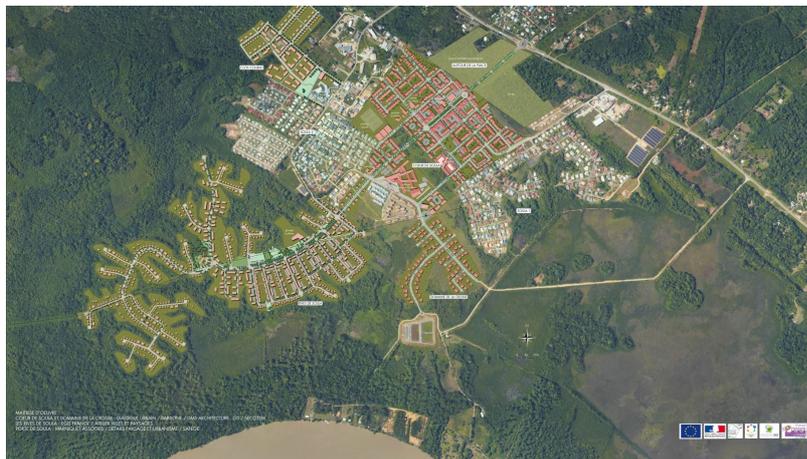
Description du projet :

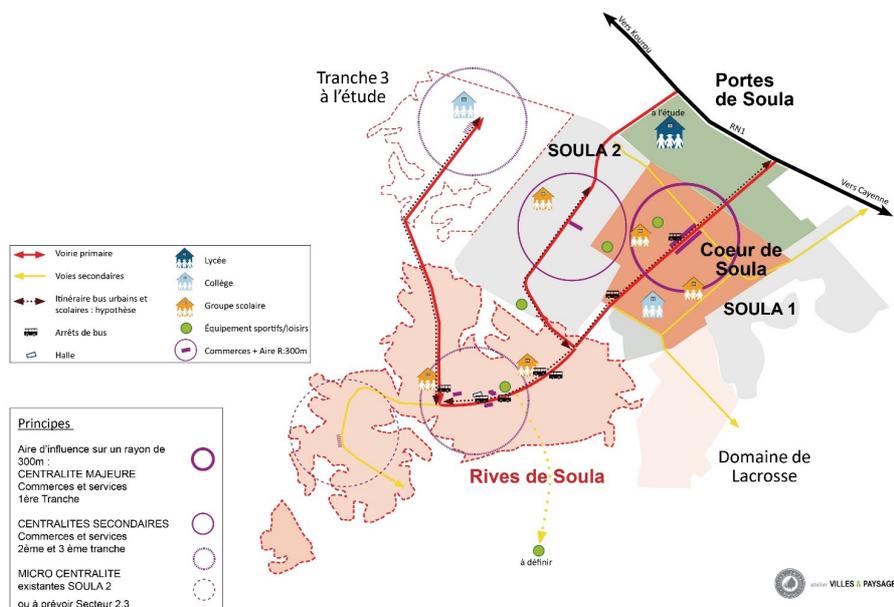
CONTEXTE

Premier projet d'envergure de l'EPAG en termes d'aménagement urbain, le programme de la zone de Soula débute en 2005. Le projet est de développer un véritable centre urbain rattachant la ville de Cayenne au bourg de Tonate et au fleuve. L'aménagement s'articule autour de 4 phases. Le **Cœur de Soula** crée une jonction entre les zones résidentielles existantes de Soula 1 et Soula 2. Il propose des services de proximité le long d'une large artère à l'extrémité de laquelle s'ouvre **Rives de Soula**, espace plus résidentiel avec des parcelles individuelles et de petits logements collectifs entouré de forêt et de prairies. Le secteur **Clos Courat**, comprenant un groupe scolaire, un plateau sportif, des commerces et de vastes espaces verts aménagés. Enfin, la jonction avec la RN1 et Sablance se fera avec **Porte de Soula**, une zone à vocation économique dédiée à l'artisanat et aux commerces, qui permettra de favoriser la création d'emplois à destination de la population du quartier.

Freins à lever :

- finalisation du plan de financement
- Partenaires incontournables pas encore mobilisés Atout France





OBJECTIFS DU PROJET

La base de loisir comprendra : un espace pour la restauration avec vue sur le fleuve, des équipements sportifs, un parc ou sentier arboré, un aire de jeux, un point débarquement pour la plaisance, un espace baignade, etc.

Le foncier identifié est à proximité du fleuve.

Financement	1 million d'euros 200 000 euros coût études de faisabilité et programmation 800 000 euros coût travaux
Échéancier	2018 organisation maîtrise d'ouvrage et finalisation plan de financement 2019 phase Etude 2020-2021 phase travaux 2022 livraison de l'équipement
Partenaires mobilisés	Ville-Atout France
Partenaires à mobiliser	CACL -CTG-CCI

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Un téléport en Guyane

Porteur de projet : GUYACOM

Statut : SARL

Créée le 06/01/2006 à Cayenne, notre capital social est détenu à 95% par deux personnes physiques. Les 5% restant sont détenus par Alyse Guyane, un capital risque régional qui compte à son capital le CNES, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'AFD, la BPI... etc

Nos effectifs salariés étaient de 21 au 31/12/2016 et de 19 au 31/12/2017. Le nombre de femmes était de 5 tant fin 2016 que fin 2017. Outre les salariés de Guyacom (qui sont en majorité des techniciens et ingénieurs), les emplois induits dans le secteur du BTP-VRD (pose de fibre optique) peuvent aller jusqu'à une centaine d'emplois en fonction des projets de déploiement. Ce fut par exemple le cas lorsque nous avons posé la fibre optique entre Cayenne et Macapa avec notre partenaire brésilien Oi.

Le dernier chiffre d'affaires connu est de 3M€ (31/12/2016) avec un total bilan de 9M€.

Contact : Christine CHUNG

Mail : christine.chung@guyacom.fr

Téléphone 0594 400 201 / 0694 966 355

Description du projet :

CONTEXTE

« Dans toute la Guyane toute une frange de la population n'a pas accès à internet (nombreux « sites isolés » ou encore « écarts »). Guyacom poursuit constamment l'objectif de fournir un service internet au plus grand nombre à travers une solution abordable sans sacrifier la qualité (C'est-à-dire le débit).

Notre projet est d'installer un téléport en Guyane afin de commercialiser des services internet d'une part, et des services de pilotage et de monitoring de satellites d'autre part.

Pour ce faire, un partenariat fort avec le Centre Spatial Guyanais / CNES en charge des lancements réalisés à partir de Kourou est primordial.

Si l'on considère que la chaîne de valeurs du business du spatial commence par la construction d'un lanceur et va jusqu'à l'exploitation de services télécoms basés sur le satellitaire, notre projet s'inscrit dans la chaîne de valeur des activités spatiales de la Guyane et renforce l'impact en Guyane de l'industrie du spatial.

OBJECTIFS DU PROJET

=> fournir un service internet aux usagers finaux des sites isolés de Guyane et autour.

=> fournir des services à valeur ajoutée tels que le monitoring et le suivi de satellites, notamment ceux lancés à Kourou.

Notre interconnexion en fibre avec le Brésil nous permet de fournir un service comme si nous y étions installés physiquement ;

Le marché brésilien, bien que protectionniste est très large : tout le Nord

Freins à lever :

Financements

du pays manque d'infrastructure numérique et est un marché naturel pour une offre de services internet par satellite.

ACTIONS PROPOSÉES

En 2016, Guyacom a commencé à construire, sur ses deniers propres (environ 250K€), un téléport, à savoir une station terrestre de télécommunication par satellite. Cette installation d'antennes paraboliques de grande taille, permet l'émission de signaux de télécommunication vers des satellites de télécommunication en orbite.

Le téléport transmet ou retransmet les signaux qu'il reçoit, module et amplifie. Il communique avec les satellites de télécommunication par ondes radioélectriques dans la bande de fréquence des micro-ondes.

Pour une position orbitale donnée, le satellite reçoit un signal en provenance du téléport. Seul le satellite équipé du transpondeur configuré pour recevoir cette porteuse montante la traite, réamplifie le signal et le transpose sur une autre fréquence porteuse, pour le retransmettre vers la Terre sur sa zone de couverture.

Grâce à l'interconnexion en fibre avec le Brésil de Guyacom, une offre de services d'accès internet à valeur ajoutée aux pays voisins est possible : la dorsale entre Cayenne et Macapa permet de fournir un service au Brésil comme si nous y étions installés physiquement.



Il nous faut maintenant un investissement supplémentaire pour packager une offre de services tels que souhaités par les opérateurs satellitaires :

- Système entièrement redondé pour une sécurisation du service
- Système de poursuite permettant de la repointer dans la direction du satellite, en permanence et de manière très précise, assurant ainsi une bonne qualité du signal reçu par le satellite, et par là même un bon bilan de liaison de la transmission.

Financement :

Échéancier : 6 mois pour finaliser.

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

Compte tenu du profil très qualifié de la vingtaine d'emplois créés, il nous faudra évaluer avec l'Université de Guyane l'opportunité d'ouvrir une filière spécialisée.

Partenaires à mobiliser

Il faut un très fort partenariat avec le CNES, avec un interlocuteur ayant le niveau hiérarchique qui lui permettrait « d'ouvrir » les différents services et interlocuteurs du CNES/CSG à une PME extérieure.

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de
développement équilibré

Sous-thème : Numérique

Projet : L'internet pour tous les logements sociaux (FttLA : fibre jusqu'au pied des résidences)

Porteur de projet : GUYACOM

Statut : SARL

Créée le 06/01/2006 à Cayenne, notre capital social est détenu à 95% par deux personnes physiques. Les 5% restant sont détenus par Alyse Guyane, un capital risque régional qui compte à son capital le CNES, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'AFD, la BPI... etc

Nos effectifs salariés étaient de 21 au 31/12/2016 et de 19 au 31/12/2017. Le nombre de femmes était de 5 tant fin 2016 que fin 2017. Outre les salariés de Guyacom (qui sont en majorité des techniciens et ingénieurs), les emplois induits dans le secteur du BTP-VRD (pose de fibre optique) peuvent aller jusqu'à une centaine d'emplois en fonction des projets de déploiement. Ce fut par exemple le cas lorsque nous avons posé la fibre optique entre Cayenne et Macapa avec notre partenaire brésilien Oi.

Le dernier chiffre d'affaires connu est de 3M€ (31/12/2016) avec un total bilan de 9M€.

Contact : Christine CHUNG

Mail : christine.chung@guyacom.fr

Téléphone 0594 400 201 / 0694 966 355

Description du projet :

CONTEXTE

Levier primordial pour la compétitivité des entreprises et facteur essentiel de l'aménagement des territoires, le très haut débit (THD) conditionne le développement du territoire, à fortiori sur un territoire aussi inégal que celui de la Guyane.

Plusieurs technologies, déployées sur des supports distincts, permettent le THD, dont le FttLA (Fiber to the Last Amplifier). Cet acronyme désigne la technologie qui repose sur des réseaux en fibre optique jusqu'au pied des bâtiments (sur la voie publique). Le signal parvient ensuite jusqu'à l'abonné par le câble de télédistribution (câble coaxial) présent dans tous les logements.



En rouge : génie civil sur la voie publique (réseau en fibre déjà réalisé par Guyacom sur l'île de Cayenne)

En bleu : partie terminale en câble coaxial (FttLA)

Freins à lever :

Financements

Partenariats clés à nouer : le projet ici présenté ne peut prendre de l'ampleur qu'avec l'accord des bailleurs sociaux. Les 3 bailleurs sociaux réunis dans cet ensemble BOP des logements de Guyane (Cayenne, Matou, Kourou, St Laurent, Remna, St Georges, etc)

OBJECTIFS DU PROJET

Fournir l'internet très haut débit à tous les Guyanais résidant dans des logements collectifs.

Selon nos informations, environ 70 000 Guyanais vivent en logement social, dans plus de 20 000 logements collectifs.

Il est à noter qu'à ce jour, Guyacom a déjà signé plus de 2000 logements en majorité du secteur privé.

ACTIONS PROPOSÉES

A l'instar d'Orange, Guyacom dispose de son propre réseau en fibre optique. Celui-ci nous permet de desservir la plupart des bâtiments collectifs sur l'île de Cayenne, Rémire-Montjoly, Saint Georges, Regina et une partie des immeubles à Kourou, Matoury et Macouria.

Nous nous proposons donc d'équiper les logements collectifs en Très Haut Débit à travers la technologie FttLA. En effet, la fibre de Guyacom reliant déjà la majorité des logements collectifs, il ne restera qu'à connecter cette fibre avec le réseau de télédistribution existant dans les logements sociaux pour desservir chaque appartement individuellement.

Cette solution a bien entendu l'avantage d'un investissement inférieur à la fibre jusqu'à l'abonné (FttH) puisqu'il s'agit essentiellement d'optimiser l'utilisation de l'existant.

Concrètement, cela se traduit par un délai de mise en œuvre inférieur et un déploiement moins coûteux, au bénéfice de l'utilisateur final qui jusqu'à ce jour, est le plus souvent non éligible au THD.

Avantages pour les bailleurs sociaux :

Les locataires des logements à loyer modéré sont demandeurs de connexion internet THD.

La proposition de Guyacom de connecter ces immeubles en FttLA permettra aux logements collectifs d'être rapidement pourvus du THD et aux bailleurs de se conformer à leurs obligations légales, notamment au regard du droit à la fibre.

Par ailleurs, mettre à disposition leur réseau représente une économie sur les charges d'entretien.

Etant donné que cette solution n'utilise en aucun cas le réseau de l'opérateur historique (fibre ou cuivre) les utilisateurs finaux (locataires de logements sociaux) disposeront d'une vraie alternative 100% indépendant du réseau Orange et pourront profiter des bienfaits de la concurrence.

Financement et échéancier:

Les tests menés sur les quelques 2000 logements signés et plus précisément, sur les logements effectivement montrant que la solution retenue doit être upgradée à la norme Docsis 3.x, ce qui représente un investissement d'environ 400 000 euros (logements déjà signés).

Pour équiper les logements à loyers modérés (environ 15 000 logements), un investissement d'environ 4 000 000 d'euros sera nécessaire, soit moins de 300 euros par logement. Pour mémoire, une connexion fibre (Fibre jusqu'à l'abonné) autour de 1000 euros par logements.

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

- les syndicats de copropriétaires du parc de logements privés
- les bailleurs sociaux

Partenaires à mobiliser

- les bailleurs sociaux

> Comité technique 1 : Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Une offre télé pour nous les Guyanais

Porteur de projet : GUYACOM

Statut : SARL

Créée le 06/01/2006 à Cayenne, notre capital social est détenu à 95% par deux personnes physiques. Les 5% restant sont détenus par Alyse Guyane, un capital risque régional qui compte à son capital le CNES, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'AFD, la BPI... etc

Nos effectifs salariés étaient de 21 au 31/12/2016 et de 19 au 31/12/2017. Le nombre de femmes était de 5 tant fin 2016 que fin 2017. Outre les salariés de Guyacom (qui sont en majorité des techniciens et ingénieurs), les emplois induits dans le secteur du BTP-VRD (pose de fibre optique) peuvent aller jusqu'à une centaine d'emplois en fonction des projets de déploiement. Ce fut par exemple le cas lorsque nous avons posé la fibre optique entre Cayenne et Macapa avec notre partenaire brésilien Oi.

Le dernier chiffre d'affaires connu est de 3M€ (31/12/2016) avec un total bilan de 9M€.

Contact : Christine CHUNG

Mail : christine.chung@guyacom.fr

Téléphone 0594 400 201 / 0694 966 355

Description du projet :

CONTEXTE

Parmi les abonnements "triple play" (téléphone+internet+télé) proposés par les opérateurs télécoms en Guyane (Canal, Orange, SFR), les offres de redistribution disponibles comptent peu ou pas de chaînes régionales. De même, les chaînes en langue étrangère sont rares, alors même qu'une partie importante de la population vivant en Guyane serait intéressée par les chaînes télé du Suriname, du Brésil, du Guyana ou encore ailleurs en Amérique.

En plus de cela, les horaires de diffusion des émissions télé sont calés sur l'heure des Antilles (-1h). Le JT de TF1 ou de France 2 est donc diffusé à 21h00 en Guyane. Comme généralement, sous les tropiques, l'on cherche à profiter des heures les plus fraîches de la journée en se levant et en se couchant tôt (comme le soleil), rares sont ceux qui profitent des émissions qui sont diffusées après le JT.

OBJECTIFS DU PROJET

Notre objectif est de distribuer des chaînes régionales, issues des villes frontalières (Albina, Oiapoque) et des pays voisins (Suriname, Brésil, Guyana, etc) à des heures plus adaptées, par exemple les JT de France 2 et TF1 à 20h (au lieu de 21h).

Le service proposé permettra un usage différent de la télé par les

Freins à lever :

Financements :

Réglementaires :
Nous sommes une PME qui aurait besoin d'un accompagnement juridique pour obtenir le droit d'émettre (autorisations égales de retransmission de chaînes).
Nous nous cantonnons au "free to air" (à accès libre) dans un premier temps (projet pilote) ; mais le développement du projet nécessitera de longues négociations pour obtenir les droits d'émission.

Guyanais.

ACTIONS PROPOSÉES

Guyacom dispose d'un réseau en fibre optique sur l'île de Cayenne, la RN2 et à Macouria. Ce réseau est utilisé pour délivrer un service d'accès internet et téléphonie. Afin d'enrichir notre gamme de services avec une offre télé, nous envisageons de déployer une solution IPTV (télévision par IP) sur notre réseau.

Le projet télé de Guyacom prend la forme d'une plateforme de télédistribution. Elle permettra de distribuer les chaînes de la TNT Guyanaise, quelques chaînes de la TNT métropolitaine, selon leurs "vrais" horaires (JT de 20h à 20h et non à 21h), des chaînes terrestres des villes frontalières et des chaînes gratuites satellitaires, soit au total une vingtaine de chaînes.

Financement et Calendrier :

Nous sommes une entreprise en développement et avons obtenu des financements pour des projets antérieurs.

Mais d'une part, la société a déjà atteint un certain niveau d'endettement. D'autre part, les quelques rares banques de la place qui soutiennent les entreprises vont nécessairement chercher à limiter leurs risques en finançant l'investissement (pas le fonctionnement et a fortiori, pas la recherche) et de préférence, dans des secteurs jugés peu risqués (ex: les supermarchés et les pharmacies).

ANNEXE TECHNIQUE

1. Introduction

Guyacom dispose d'un réseau en fibre optique sur l'île de Cayenne, la RN2 et à Macouria. Ce réseau est utilisé pour délivrer un service d'accès Internet et téléphonie. Afin d'enrichir notre gamme de services avec une offre télé, nous envisageons de déployer une solution IPTV (télévision par IP) sur notre réseau.

Dans une première étape, trois sites seront utilisés pour capter et distribuer le bouquet télé de Guyacom :

- en Guyane à notre siège à Cayenne (POP : Point of Presence) sera installé le cœur de réseau IPTV (le "centre névralgique" de l'installation)
- en Métropole : captage des chaînes TNTSAT,
- en Guyane sur la RN2 : nous recourrons aux installations d'une société partenaire pour le captage des chaînes TNT local et chaînes étrangères satellitaires.

La fonctionnalité des sites est détaillée ci-dessous.

2. POP au siège de Guyacom à Cayenne

Le POP (Point of Presence) de Chaton Guyacom constitue le cœur de réseau de l'infrastructure Guyacom.

Les équipements IPTV y seront installés. Le POP de Chaton dispose de connectivités Internet via plusieurs opérateurs de transit ainsi qu'une interconnexion directe au GIX Guyanix RENATER hébergé à l'IRD: <https://www.renater.fr/guyanix?lang=fr>.

L'ensemble des chaînes venant des VHE (Video Head-End) seront réceptionnées et transcodées afin d'être transmises vers les usagers. Il est également possible depuis ce site et via le GIX Guyanix de fournir ces chaînes à d'autres opérateurs/administrations pour leur propre besoin.

3. VHE Métropole

Le VHE (Video Head-End) de métropole permet de capter des chaînes TNTSAT disponibles sur les satellites ASTRA: <http://www.onastra.fr/18853474/tntsat>. Plusieurs chaînes belges sont aussi captées via antenne TNT. L'ensemble de ces chaînes sont réceptionnées et transmises vers la Guyane via l'Internet.

4. VHE Guyane (au PK19 de la RN2)

Le VHE de Guyane - PK19, est hébergé au téléport de la société Rural Amazonian Sat Services et au centre d'hébergement de Guyacom. Plusieurs antennes paraboliques y sont installées afin de fournir des services d'Internet par satellite aux communes isolées de Guyane et ainsi que tout le nord du Brésil. Les chaînes TNT terrestres seront captées par une antenne TNT. Plusieurs chaînes étrangères disponible par satellite y seront également captées. Le site de PK19 est déjà raccordé en fibre au POP Chaton de Guyacom, les chaînes peuvent être transmises directement vers le POP Chaton via une liaison sécurisée.

5. Equipements

5.1 IRD

Les IRD (Integrated Receiver/Decoder) permettent de capter un signal radio (audio et/ou vidéo) et de convertir l'information numérique contenue dans ce signal. Plusieurs sources sont possibles (DVB-T/S notamment) ainsi que plusieurs formats de sorties. Il permet aussi de démultiplexer et décoder les différents canaux reçus en entrée. Des IRD seront installés dans chaque VHE Guyacom.

5.2 SRT Receiver/Broadcaster

Guyacom utilisera l'internet pour acheminer les flux vidéo captés depuis la métropole vers la Guyane. Afin de garantir une qualité de service maximale, le protocole SRT (*Secure Reliable Transport*) sera mis en oeuvre entre le VHE de métropole et le POP Chaton de Cayenne. Ce protocole permet d'assurer une qualité de transmission optimale sur l'internet même en cas de perte de paquet ou de fluctuation des délais de transmission (jitter). Les flux transmis peuvent également être cryptés de bout en bout.

5.3 Streaming server

Le "streaming server" est l'équipement qui collecte tous les flux vidéos transmis depuis les différents VHE et qui les retransmet vers les clients. Plusieurs formats d'entrée et de sortie sont possibles (MPTS/HLS/RTSP/...). Ce serveur assure aussi la mise à l'heure de Guyane (timeshifting) des programmes TV.

5.4 Content Management / Middleware

Le serveur "content management" permet de connecter tous les services IPTV vers les clients, il fournit l'interface graphique ainsi que la liste des chaînes et bouquets disponibles.

> Comité technique 1 :

Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré**Projet : SPANY Ouest, dorsale internet Cayenne-St Laurent**

Porteur de projet : GUYACOM

Statut : Société à Responsabilité limitée (SARL)

Créée le 06/01/2006 à Cayenne, notre capital social est détenu à 95% par deux personnes physiques. Les 5% restant sont détenus par Alyse Guyane, un capital risque régional qui compte à son capital le CNES, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'AFD, la BPI... etc

Nos effectifs salariés étaient de 21 au 31/12/2016 et de 19 au 31/12/2017. Le nombre de femmes était de 5 tant fin 2016 que fin 2017. Outre les salariés de Guyacom (qui sont en majorité des techniciens et ingénieurs), les emplois induits dans le secteur du BTP-VRD (pose de fibre optique) peuvent aller jusqu'à une centaine d'emplois en fonction des projets de déploiement. Ce fut par exemple le cas lorsque nous avons posé la fibre optique entre Cayenne et Macapa avec notre partenaire brésilien Oi.

Le dernier chiffre d'affaires connu est de 3M€ (31/12/2016) avec un total bilan de 9M€.

Contact : Christine CHUNG, Directrice Administrative et Financière

Mail : christine.chung@guyacom.fr

Téléphone 0594 400 201 / 0694 966 355

Description du projet :

CONTEXTE

Cadre le déploiement du Réseau d'Initiative Publique de la SPLANG de la fibre jusqu'à l'abonné (FiH) à St Laurent du Maroni (2018), commune qui connaît actuellement la plus forte croissance démographique de Guyane, la construction d'une dorsale entre Cayenne et St Laurent (en passant par Mana, en rouge sur la carte ci-dessous) trouve sa justification notamment dans

- L'anticipation du vieillissement de la fibre existante posée dans les années 1990

- La nécessité de passer par Mana et de desservir les zones d'habitation sur les routes départementales (RD8 et 9) de cette commune (Charvein, Javouhey, Colachi, Terre Rouge, Bois d'Or, Cosvine, Louléte, etc). Depuis les années 1990, le nombre d'habitants de ces zones n'a cessé de croître.

- La nécessité d'alimenter d'autres zones le long de la RN1 (Mati Degrat, Saramacca, Organabo, Trou Poisson, Bellevue, etc)

- La possibilité de sortir la fibre partout où cela sera nécessaire pour la desserte en téléphonie mobile de la route.

- La liaison avec le Suriname, où arrive un câble sous-marin représentant une bande passante internationale importante (plusieurs Terrabit/s). Ceci constitue une bonne complémentarité avec les câbles arrivant en Guyane.

OBJECTIFS DU PROJET

Le principal objectif est de fournir la matière première (la bande passante) nécessaire à tout « environnement internet » (e-services, e-

Freins à lever :

Freins à lever :

- Financement
- Foncier pour la construction de locaux techniques (shelters)

l'arming, WhatsApp, ... etc) à St Laurent du Maroni, prochaine première ville de Guyane en nombre d'habitants, mais aussi à Mana et plus généralement parlant, le long de la RN1.

La dorsale que nous proposons de construire entre Cayenne et St Laurent va permettre d'irriguer toutes les zones d'habitation entre ces deux villes.

À Cayenne atteint l'Americas II, à Paramaribo le SG-SC5 et bientôt arrive à Kourou le câble Kanawa d'Orange. Il sera indispensable de relier ces trois sites de façon sécurisée et en fibre optique.



ACTIONS PROPOSÉES

Pose de 255 km de fibre optique selon une des techniques suivantes (fonction du terrain)

1. La tranchée par excavation : une chaîne creuse la terre en mettant le remblai sur le côté de la tranchée.
2. La tranchée par sciage : lorsque la tranchée doit être creusée dans un milieu dur (roche), la tranchée par sciage se substitue à la tranchée par excavation : une scie circulaire rattachée à un tracteur découpe le sol sur quelques centimètres.
3. La technique de la charrue : utilisée dans les milieux semblables à la terre, cette technique consiste à ancrer une lame dans la terre avec un fourreau destiné à accueillir la fibre optique. La lame progresse ensuite dans la terre avec le fourreau à poser. L'ouverture, de quelques centimètres, se referme naturellement après quelques jours. Cette technique minimise le remblaiement, le compactage et les coûts.



FINANCEMENT :

Le budget global de l'investissement de 4,7M€ se décompose en trois parties :

- la pose de la fibre optique et les travaux de VRD y afférents : 3,8 M€
- l'activation du réseau : 0,5 M€
- l'acquisition de locaux de contrôle et de maintenance du réseau (shelters) : 0,4 M€

Nous avons mandaté un cabinet de défiscalisation pour une demande d'agrément. Cela nous permettrait de financer environ 35% du projet. Il resterait 3M€ à financer.

Nos discussions actuelles avec les opérateurs intéressés pour partager le coût de l'opération nous laisse penser que seuls 1,8 M€ sont encore à trouver pour lancer les travaux.

ÉCHÉANCIER :

Pha- se	Durée*	Début	Fin	Distance en km
1	3 mois	Saint-Laurent du Maroni	Mana	41
2	2 mois	Mana	Organabo	36
3	2 mois	Organabo	Tracoubo	33
4	3 mois	Tracoubo	Simamary (Carrefour Changement)	30
5	3 mois	Simamary (Carrefour Changement)	Kourou (Rond point entrée)	50
6	4 mois	Kourou (Rond point entrée)	Pont du Larivot	47

**Sous réserve d'éventuelles intempéries (la pose de fibre dans le sol est soumise à de nombreuses contraintes supplémentaires en cas de fortes pluies)*

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

- Opérateurs télécom (présents en Guyane ou pas)
Opérateur historique national du Suriname : Telesur

Partenaires à mobiliser

- Opérateurs télécom

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Crèche / halte garderie

Porteur de projet : Commune de Roura

Statut : Collectivité territoriale

Nombre d'administrés : 3 700 habitants

Surface : 3 902,5 km²

Contacts :

Siméon FRASER, responsable de cellule PUDS / Eddy MICHEL, Directeur du Service Techniques

Mail : simeon.fraser@roura.gf / dst.roura@gmail.com

Téléphone 0594 37 07 65
0694 28 87 51

Description du projet :

CONTEXTE

La commune de Roura a adopté un plan stratégique de développement qui comporte plusieurs projets autour d'axes forts : Roura, ville exemplaire, ville verte et aménagée, veille attractive et connectée.

La construction d'une crèche ou d'une halte garderie s'inscrit dans le plan stratégique précité à travers son axe 2 : une ville verte et aménagée. En effet, l'objectif opérationnel N°2.2 de cet axe prévoit un développement urbain cohérent et maîtrisé pour des zones de vie, cœurs de quartier et de ville accueillants.

En confrontant le projet au PLU, nous observons qu'il est inscrit en zone à urbanisé (Ua) autorisant cette construction.

OBJECTIFS DU PROJET

Cette structure très demandée par les habitants de la commune permettra d'accueillir les jeunes enfants régulièrement et dans de bonnes conditions. Entre autre, elle permettra de renforcer l'attractivité de la ville.

Le projet envisagé vise la réalisation d'une quarantaine de places dans le cadre d'une opération communale, sur la base d'un terrain d'assiette appartenant à la collectivité à charge pour elle de transférer l'exploitation à une tierce entité.

Les partenaires tels que la CAF et la PMI ont été associés à l'élaboration du projet.

Des porteurs de projets susceptibles d'en assurer la gestion ont été reçus afin d'en discuter.

40 % du projet serait financé par les partenaires notamment la PMI. Le solde sur la base d'une opération de 1 Million d'euros sera sollicité auprès de l'Etat.

Le projet est estimé à 1.000.000,00€.

ACTIONS PROPOSÉES

Lancement des phases suivantes :

-Études de Maîtrise d'œuvre

Freins à lever :

Financements :

La capacité financière de la commune ne permet qu'une participation inférieure ou égal à 10 % .

-Travaux

Financement :	CAF	10%	460 000,00 €
	C.T.G (PMI)	10%	20 000,00 €
	Commune	10%	100 000,00 €
	ETAT	90%	420 500,00 €
	TOTAL	100%	1 000 000,00 €

Échéancier :	Le calendrier à compté de la notification de financement :		
	études MOEU		M06
	démarrage des travaux		M07
	fin des travaux		M20
	Remonté demande de soldes		M23

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

Partenaires à mobiliser CAF / PMI / ÉTAT

> Comité technique 1:
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Extension et restructuration de la Mairie de Roura

Porteur de projet : Commune de Roura

Statut : Collectivité territoriale

Nombre d'administrés : 3 700 habitants

Surface : 3 902,5 km²

Contacts :

Siméon FRASER, responsable de cellule PUDS / Eddy MICHEL, Directeur du Service Techniques

Mail : simeon.fraser@roura.gf / dst.roura@gmail.com

Téléphone 0594 37 07 65
0694 28 87 51

Description du projet :

CONTEXTE

La commune de Roura a adopté un plan stratégique de développement qui comporte plusieurs projets autour d'axes forts : Roura, ville exemplaire, ville verte et aménagée, veille attractive et connectée.

L'extension et la restructuration de l'hôtel de ville permettra une optimisation des services afin de répondre aux besoins des usagers. Elle s'inscrit dans le plan stratégique précité à travers son axe 1 : une ville exemplaire. En effet, l'objectif opérationnel N°1.1 de cet axe prévoit de faire de Roura une administration réorganisée et formée, animant des services performants et au plus près des citoyens.

La commission Travaux, Urbanisme, Aménagement, Voirie et Transport du 21 février 2017 a souhaité qu'un diagnostic soit établi.

Il convient de procéder à un diagnostic des besoins, de solidité, de sécurité et d'accessibilité handicapé de l'hôtel de ville pour dresser le bilan de santé de l'ouvrage et analyser son agencement pour maximiser sa fonctionnalité.

En confrontant le projet au PLU, nous observons qu'il est inscrit en zone à urbaniser (Ua) autorisant la construction.

OBJECTIFS DU PROJET

Les services de la commune de Roura sont actuellement disséminés dans le bourg et ses environs au sein de bâtiments annexes.

La garantie d'une meilleure efficacité des services rendu au public, a entraîné la mise en place d'un projet de centralisation de l'ensemble des services au cœur de l'Hôtel de ville.

Cette organisation favoriserait ainsi l'information du public par le biais d'un guichet unique ainsi qu'une plus grande souplesse dans les échanges inter-services.

Le fonctionnement actuel a mis en exergue les dysfonctionnements résultant de la sectorisation des services qui constitue un enjeu à l'homogénéité et à la transversalité des actions communales.

Freins à lever :

Financements : La capacité financière de la commune ne permet qu'une participation inférieure ou égale à 10 %

Autres : Prendre l'attache de l'architecte ayant construit la Mairie

Les différentes demandes antérieures n'ont soit pas reçu d'avis favorable ou se trouvent en cours d'instruction.

Les demandes rejetées à ce jour sont les suivantes :

- DETR 2017 et FEI 2017

La demande au titre du FEI 2018 est en cours d'instruction
Des dossiers sont en préparation au titre de la DETR 2018.

Le projet est estimé à 1.125.000,00€.

ACTIONS PROPOSÉES

Lancement des phases suivantes :

- Diagnostic besoins, de solidité, de sécurité et d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (notamment les personnes en situation de handicap)
- Étude de conception
- Travaux

Financement :	ETAT	90%	1 012 500,00 €
	Commune, Autres collectivités	10%	112 500,00 €
	TOTAL	100%	1 125 000,00 €

Échéancier : Le calendrier à compté de la notification de financement :

- études **M05**
- démarrage des travaux **M06**
- fin des travaux **M17**
- Remonté demande de soldes **M22**

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés ETAT (DETR 2017 et FEI 2017) non obtenu

> Comité technique 1: Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : 2^e tranche Plateaux Sportifs Roura et Cacao

Porteur de projet : Commune de Roura

Statut : Collectivité territoriale

Nombre d'administrés : 3 700 habitants

Surface : 3 902,5 km²

Contacts :

Siméon FRASER, responsable de cellule PUDS / Eddy MICHEL, Directeur du Service Techniques

Mail : simeon.fraser@roura.gf / dst.roura@gmail.com

Téléphone 0594 37 07 65
0694 28 87 51

Description du projet :

CONTEXTE

La commune de Roura a adopté un plan stratégique de développement qui comporte plusieurs projets autour d'axes forts : Roura, ville exemplaire, ville verte et aménagée, ville attractive et connectée.

La 2^e tranche des plateaux sportifs de Roura et Cacao s'inscrit dans le plan stratégique précité à travers son axe 2 : une ville verte et aménagée. En effet, l'objectif opérationnel N°2.2 de cet axe prévoit un développement urbain cohérent et maîtrisé pour des zones de vie, cœurs de quartier et de ville accueillants.

Suite aux travaux de couverture des plateaux sportifs, le montant de la deuxième tranche est estimé à 866.320 €.

Il s'agit de travaux de revêtement de sol, de VRD, de vestiaires et d'équipements.

En confrontant le projet au PLU, nous observons qu'il est inscrit en zone urbanisable (Ub), correspondant aux premiers secteurs de développement urbain implantés en prolongement du centre-bourg.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif de ce projet pour la municipalité est de mettre à disposition de la population rouranaise vivant dans ces secteurs, des infrastructures de bonne facture garantissant un plein épanouissement de sa jeunesse.

Dans le même temps, le tissu associatif sera mobilisé afin de porter et faire vivre le projet.

ACTIONS PROPOSÉES

Lancement des Travaux dès la notification de subvention.

Freins à lever :

Financements : La capacité financière de la commune ne permet qu'une participation inférieure ou égale à 10 %

Financement :	ETAT	90%	779 688,00 €
	Commune, Autres collectivités	10%	86 632,00 €
	TOTAL	100%	866 320,00 €

> Comité technique 1: Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Réalisation des travaux de renforcement de la route d'Eskol

Porteur de projet : Commune de Roura

Statut : Collectivité territoriale

Nombre d'administrés : 3 700 habitants

Surface : 3 902,5 km²

Contacts :

Siméon FRASER, responsable de cellule PUDS / Eddy MICHEL, Directeur du Service Techniques

Mail : simeon.fraser@roura.gf / dst.roura@gmail.com

Téléphone 0594 37 07 65
0694 28 87 51

Description du projet :

CONTEXTE

La commune de Roura a adopté un plan stratégique de développement qui comporte plusieurs projets autour d'axes forts : Roura, ville exemplaire, ville verte et aménagée, ville attractive et connectée.

La construction d'une crèche ou d'une halte garderie s'inscrit dans le plan stratégique précité à travers son axe 2 : une ville verte et aménagée. En effet, l'objectif opérationnel N°2.5 de cet axe prévoit des transports routiers et fluviaux au travers un plan d'aménagement global.

En confrontant le projet au PLU, nous observons qu'il est inscrit en zone à urbaniser (1AUB) correspondant aux secteurs d'urbanisation future, à la périphérie desquels les équipements et la viabilité sont suffisants pour desservir les constructions à implanter. La constructibilité de ces zones reste subordonnée à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble approuvée par la Collectivité locale.

OBJECTIFS DU PROJET

L'état très dégradé de la route d'Eskol nécessite un renforcement.

La portion de route concernée représente en effet un intérêt public majeur pour le passage des habitants de la zone et des touristes et s'inscrit dans la politique communale d'aménagement et de développement du territoire.

Ainsi, la commune a décidé d'engager les études de conception de la route menant au village d'Eskol.

Elle débute à la Route Départementale 6 dite « Route de Kaw » et se termine au droit du pont franchissant la crique Gabrielle, une longueur approximative de 4,5Km.

Ce projet constituerait un moteur de l'urbanisation mesurée et contrôlée du secteur et son attractivité.

Le projet est estimé à 3.000.000,00€.

ACTIONS PROPOSÉES

Lancement des phases suivantes :

- Études de Maîtrise d'œuvre
- Travaux

Freins à lever :

Financements : La capacité financière de la commune ne permet qu'une participation inférieure ou égale à 10 %

Financement :	Commune	10%	300 000,00 €
	ETAT	90%	2 700 000,00 €
	TOTAL	100%	3 000 000,00 €

Échéancier : Le calendrier à compté de la notification de financement :

démarrage des travaux	M02
fin des travaux	M12
Remonté demande de soldes	M15

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés FEI 2017 (défavorable) – FEI 2018 (en cours d'instruction)

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Terrain de basket de FAVARD

Porteur de projet : Commune de Roura

Statut : Collectivité territoriale

Nombre d'administrés : 3 700 habitants

Surface : 3 902,5 km²

Contacts :

Siméon FRASER, responsable de cellule PUDS / Eddy MICHEL, Directeur du Service Techniques

Mail : simeon.fraser@roura.gf / dst.roura@gmail.com

Téléphone 0594 37 07 65
0694 28 87 51

Description du projet :

CONTEXTE

La commune de Roura a adopté un plan stratégique de développement qui comporte plusieurs projets autour d'axes forts : Roura, ville exemplaire, ville verte et aménagée, ville attractive et connectée.

Le terrain de basket de Favard s'inscrit dans le plan stratégique précité à travers son axe 2 : une ville verte et aménagée. En effet, l'objectif opérationnel N°2.2 de cet axe prévoit un développement urbain cohérent et maîtrisé pour des zones de vie, cœurs de quartier et de ville accueillants.

En confrontant le projet au PLU, nous observons qu'il est inscrit en zone urbanisable (Ub), correspondant aux premiers secteurs de développement urbain implantés en prolongement du centre-bourg.

OBJECTIFS DU PROJET

Le secteur de Favard souffre aujourd'hui de son isolement et de son manque d'infrastructures. En effet, la venue de cet équipement permettra aux habitants, aux nombreux jeunes composant ce quartier spontané de disposer de moyens suffisants pour s'adonner aux activités sportives nécessaires à leur épanouissement. L'enjeu est d'importance en raison du fait qu'il s'agit du premier équipement de cette nature installé dans le village.

La réduction des effets néfastes liés à la distance d'avec le bourg et ses environs garantirait une certaine attractivité et animation tout en préservant la santé de ces populations.

Cet outil pourrait fédérer les énergies à travers une association susceptible d'encadrer les activités sportives. Le souhait de l'exécutif communal étant d'assurer un équilibre entre les différents secteurs communaux en matière de déploiement des infrastructures sportives.

Le projet est estimé à 200.000,00€.

Freins à lever :

Financements : la capacité financière de la commune ne permet qu'une participation inférieure ou égale à 10 % .

ACTIONS PROPOSÉES

Lancement des Travaux à la notification de subvention

Financement :	ÉTAT	90%	180 000,00 €
	Commune, Autres collectivités	10%	20 000,00 €
	TOTAL	100%	200 000,00 €

Échéancier : Le calendrier à compté de la notification de financement :

démarrage des travaux	M00
fin des travaux	M06
Remonté demande de soldes	M12

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

Partenaires à mobiliser ETAT

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Village sportif

Porteur de projet : Ville de Sinnamary

Statut : Collectivité

La municipalité en quelques chiffres-clés:

- Superficie de la commune : 1340 km²
- Nombre d'habitants : 2984
 - Population des -14 ans (en %) : 34,6
 - Population de 15 à 29 ans (en %) : 20,7
 - Population des +60 ans (en %) : 10,8
- Taux de chômage (en %) : 34
- Budget global en 2017 (consolidé) : 16 014 360 €
- Budget sport en 2017 :
 - Investissement : 900 000 €
 - Fonctionnement : 150 000€
 - Total : 1 050 000€

²Contact : Christelle SABAYO-HILAIRE _ Directeur Général des Services

Mail : christelle.sabayo-hilaire@ville-sinnamary.fr | Téléphone 694224956

Description du projet :

CONTEXTE

Depuis quelques années, la commune s'est engagée dans la mise aux normes de ses équipements notamment sportifs. Ainsi, après la réhabilitation du plateau sportif, la commune souhaite engager la construction d'un nouveau service des sports, l'actuel étant vétuste et posant des problèmes d'hygiène. La commune a la volonté également d'améliorer l'accompagnement du monde sportif (clubs, ligues, fédérations...) en répondant aux nombreuses sollicitations d'accueil de compétitions se déroulant parfois sur plusieurs jours. En l'état actuel des équipements sportifs, la commune ne peut absorber ces demandes.

Dans le cadre de la révision actuelle du POS en PLU, la commune a identifié ce projet dans le PADD et en zone UE dans le règlement de zonage.

Le village sportif sera composé de trois bâtiments :

-le premier regroupera un pôle administratif, des locaux techniques et de stockage ainsi qu'une salle de sport pour des activités telles que du yoga ou de la gymnastique,

-le deuxième abritera un hangar où seront stationnés les véhicules de services et les engins d'entretien. Ce lieu servira également d'espace de maintenance mécanique.

-le troisième sera dédié à un centre d'hébergement d'une capacité de 50 lits afin d'accueillir les équipes de sport en déplacement sur la commune.

A ces entités, viendront s'ajouter un carbet polyvalent et des aires de stationnement pour une surface plancher totale à créer de l'ordre de 1400 à

Freins à lever :

Financements

1500 m2.

La conception de l'ensemble des composantes du village sportif s'intégreront dans une démarche de haute qualité environnementale.

Cette infrastructure sera située sur les parcelles communales AK03 et AK 04 d'une contenance totale de 6475m2.

Depuis quelques années, la commune s'est engagée dans la mise aux normes de ses équipements notamment sportifs. Ainsi, après la réhabilitation du plateau sportif, la commune souhaite engager la construction d'un nouveau service des sports, l'actuel étant vétuste et posant des problèmes d'hygiène. La commune a la volonté également d'améliorer l'accompagnement du monde sportif (clubs, ligues, fédérations...) en répondant aux nombreuses sollicitations d'accueil de compétitions se déroulant parfois sur plusieurs jours. En l'état actuel des équipements sportifs, la commune ne peut absorber ces demandes.

Dans le cadre de la révision actuelle du POS en PLU, la commune a identifié ce projet dans le PADD et en zone UE dans le règlement de zonage.



OBJECTIFS DU PROJET

Par la construction de ce village sportif, la commune entend améliorer la qualité d'accueil des usagers et les conditions de travail du personnel. Ce projet s'inscrit toutefois, dans une stratégie plus globale visant à conforter la ville comme destination sportive eu égard les manifestations à caractère régional qu'elle accueille et sa position centrale sur le littoral à mi-chemin entre les deux grands pôles urbains guyanais.

La création d'une destination sportive « pays des savanes » participera à renforcer l'attractivité de la ville et contribuer ainsi à l'économie locale en souffrance depuis la fermeture du pont de Mme de Maintenon.

ACTIONS PROPOSÉES

Intitulé	Détail des actions
Etudes pré-opérationnelles	-Etudes topographiques -Etudes géotechniques
Travaux d'infrastructures	-Terrassements -VRD -Espaces verts -Clôture/Portail -Démolition
Travaux superstructures	-Surface accueil -Surface tertiaire -Surface sanitaire -Espaces sportifs -Centre d'hébergement -Zone de circulation

	-Carbet -Mobilier -Hangar
--	---------------------------------

Financement :

Investissement

	Montant	Taux
Etat	1 00 000	33
CNDS (ou autre)	500 000	17
CTG	500 000	17
Communauté de communes des savanes	500 000	17
Commune	492 227, 99	16
TOTAL	2 992 227, 99€	100

Fonctionnement (hors personnel)

40 000€/an

Échéancier :

Cf. Annexe

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

- Ministère des sports
- Ministère de l'Outre-mer
- Ligues et fédérations

Partenaires à mobiliser

- Collectivité territoriale de Guyane
- Communauté de communes des savanes

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Parcours de santé intergénérationnel

Porteur de projet : Ville de Sinnamary

Statut : Collectivité

La municipalité en quelques chiffres-clés:

- Superficie de la commune : 1340 km²
- Nombre d'habitants : 2984
 - Population des -14 ans (en %) : 34,6
 - Population de 15 à 29 ans (en %) : 20,7
 - Population des +60 ans (en %) : 10,8
- Taux de chômage (en %) : 34
- Budget global en 2017 (consolidé) : 16 014 360 €
- Budget sport en 2017 :
 - Investissement : 900 000 €
 - Fonctionnement : 150 000€
 - Total : 1 050 000€

Contact : Christelle SABAYO-HILAIRE _ Directeur Général des Services

Mail : christelle.sabayo-hilaire@ville-sinnamary.fr | Téléphone 0694224956

Description du projet :

CONTEXTE

La situation socio-économique dégradée du territoire pose un enjeu de **maintien du lien social** que la collectivité tente de préserver en renforçant son accompagnement auprès des jeunes notamment. Elle cherche à développer l'offre sportive de proximité en proposant un parcours de santé connecté et intergénérationnel.

Cet équipement sera implanté sur la parcelle communale AD 135 d'une contenance de 22 000m² en zone PPRI.

Le choix de ce foncier inconstructible permet ainsi de répondre aux enjeux de densification urbaine imposés par la réglementation et de lutte contre les terrains vacants, source de nuisances pour les riverains.

OBJECTIFS DU PROJET

Elle cherche ainsi à développer et structurer une offre sportive de proximité tout en favorisant la rencontre en un même lieu, de plusieurs types de public et générations (seniors, pmr, enfants). La ville considère en outre que la ruralité ne doit pas représenter un frein aux nouvelles pratiques sportives et ainsi, elle se tourne résolument vers la modernisation de ses équipements en proposant à la population, un parcours de santé intergénérationnel connecté.

ACTIONS PROPOSÉES

La commune souhaite mettre à disposition de la population, un parcours de santé au cœur du bourg. Ouvert à tous et destiné au plus grand nombre sans restriction d'âge, cet équipement sera accessible aux

Freins à lever :

Financements

personnes à mobilité réduite. Il sera composé de 10 modules, d'un parcours d'équilibre, d'une aire de jeux pour enfants et d'une station cross fit et participera à la modernisation des pratiques sportives en proposant un parcours de santé connecté (programmes sportifs personnalisés via une application mobile, vidéos...).

Ce parcours long d'un peu plus de 2 kilomètres, favorisera la rencontre intergénérationnelle en étant intégré dans un espace polyvalent où il coexistera avec une aire de jeux pour enfants afin d'inciter les familles et notamment les femmes à la pratique sportive. Des ateliers à l'attention des seniors seront également proposés par le service des sports.

Phase	Intitulé
1	Etudes
2	Consultation et choix de l'entreprise
3	Préparation du terrain
4	Pose du matériel
5	Abonnement internet
6	Aménagement paysager
7	Livraison du chantier

Financement :

FINANCEMENT :

Investissement

	Montant	Taux
Etat	100 000	39
CNDS	50 000	19
Fondation Orange	10 000	3
Commune	100 000	39
TOTAL	260 000	100

Fonctionnement

+3000€/an

Échéancier :

2018	Intitulé
Mars-avril	Etudes
Mai	Consultation et choix de l'entreprise
Juin	Préparation du terrain
Juillet	Pose du matériel
	Aménagement paysager
Août-septembre	Livraison du chantier

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

Ministère des sports. L'étude de ce projet a été primée par ce Ministère suite à sa sélection dans le cadre de l'appel à projets relatifs aux équipements sportifs innovants.

Partenaires à mobiliser

- Collectivité territoriale de Guyane
- Fondation Orange
- CNDS

> Comité technique 1 :
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Projet de création d'ateliers-relais dédiés aux artisans du bois et de la construction sur la commune de Matoury

Porteur de projet : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

Statut : (forme juridique)

Créée le 9 juin 1997, la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) s'est transformée en Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) depuis le 1er janvier 2012. Elle regroupe 6 communes (Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura) pour une population de 128 178 habitants au 1er janvier 2017. Son budget de fonctionnement est de 136 Millions d'€uros .

La CACL gère sur son territoire la production et distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la gestion des déchets, le développement économique et l'aménagement du territoire communautaire, la voirie intercommunale, le transport urbain et scolaire, le cimetière intercommunal et la fourrière animale.

Contact :

Présidente : Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH

Responsable du Projet : Madame Nadine CLERIL – Directrice du Développement Economique et de la Cohésion Sociale)

Mail : nadine.cleril@cacl-guyane.fr

Téléphone 05 94 28 85 28

Description du projet :

CONTEXTE

La construction d'ateliers relais constitue un des projets du Schéma Intercommunal pour le Développement Economique (SIDE) de l'Agglo approuvée, en conseil communautaire, en février 2014 et de Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale approuvée (SICUS) en 2016.

Leur réalisation vise à :

- Faciliter l'adaptation des acteurs du secteur du bois et de la construction aux évolutions des marchés, des techniques constructives et des réglementations européennes,
- Permettre aux professionnels de développer de nouveau savoir-faire et soutenir les bonnes pratiques de construction en milieu équatorial
- Soutenir le développement de l'emploi et le développement des activités économiques dans les quartiers de la politique de la ville

Le bois et la construction sont des secteurs majeurs de l'économie guyanaise (plus 4 000 emplois) qui doivent faire face à des évolutions économiques, réglementaires et environnementales importantes. Les besoins en construction de logements en Guyane sont estimés à 3 500 dont 2 000 pour l'agglomération du Centre Littoral. Or, le tissu productif guyanais est en majorité composé de très petites entreprises. En 2010 sur 7 700 entreprises du secteur marchand, 7 100 sont des micros entreprises. Ces entreprises ne sont peu ou pas

Freins à lever :

Le principal frein est le financement de cet équipement.

structurées pour absorber rapidement la multiplication et l'évolution rapide des normes environnementales qui peuvent générer des surcoûts. En outre, de nombreuses entreprises/artisans en création se trouvent dans l'incapacité de financer une acquisition immobilière ainsi que les équipements indispensables au démarrage de leur activité de production



OBJECTIFS DU PROJET

Partant de ce constat, la CACL, pour accompagner le développement économique de son territoire, se fixe comme objectif, à travers la construction d'ateliers relais dédiés au bois et à la construction, de soutenir l'emploi, le marché de la construction par la recherche et l'innovation mais également de développer une offre de foncier et d'immobilier d'entreprise adaptés.

La Communauté d'Agglomération Centre Littoral (CACL) souhaite engager, à travers une opération alliant à la fois construction neuve et aménagement d'espaces extérieurs, la réalisation d'un bâtiment d'immobilier d'entreprises sur le site de la ZAE Copaya.

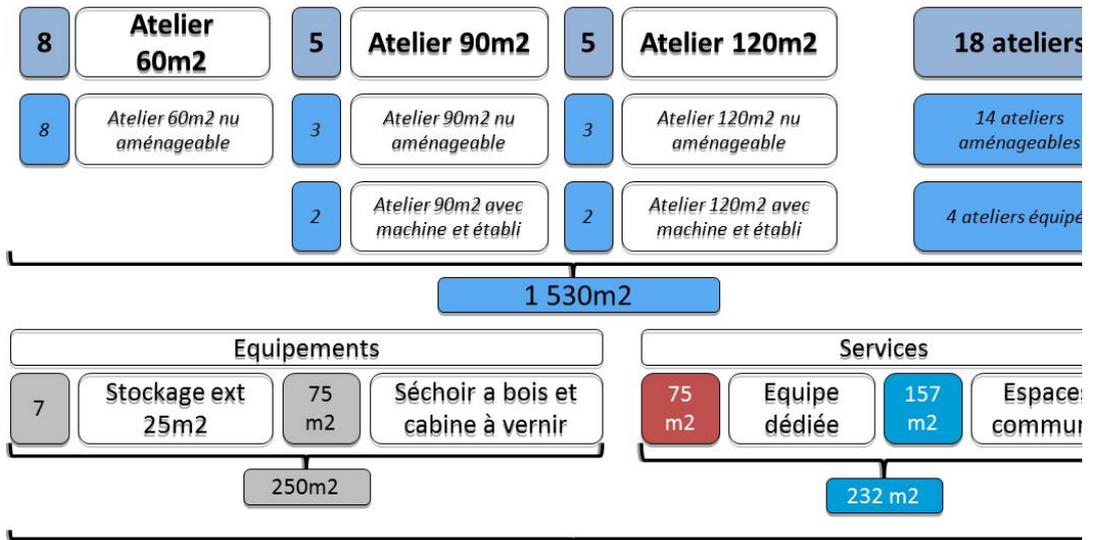
Par ce projet, la maîtrise d'ouvrage souhaite favoriser la création et le développement d'entreprises de secteur de la construction. Il s'agit d'apporter une solution immobilière et de services à destination des entreprises du secteur de la construction et en particulier de la filière Bois.

En outre, la CACL souhaite que cette opération soit exemplaire d'un point de vue environnemental afin de donner le niveau d'ambition pour l'aménagement du lotissement économique, à la fois vitrine, symbole et manifestation concrète des filières locales du bois et de la construction

ACTIONS PROPOSÉES

La CACL a engagé en 2015 et 2016 des travaux pour l'élaboration du programme de construction d'ateliers-relais grâce à une étude de préfiguration. L'ensemble des professionnels locaux des secteurs du bois et de la construction ont participé aux travaux visant à adapter le programme de construction des ateliers aux besoins réels des entreprises.

Le programme retenu s'articulera autour d'un pôle d'hébergement des artisans constitués de 18 ateliers (60, 90 et 120 m²) dont 4 pré-équipés pour le secteur du bois, d'un pôle de service et d'un pôle technique extérieur (stockage abrité, un séchoir à bois, une cabine à vernis).



**1 762m2 de SU soit 1 936m2 SDP
+ 250 m2 couverts soit 2 186 m2 développés**



Illustration d'organisation des ateliers

Financement :



Illustration d'organisation du pôle de service

Le coût prévisionnel est évalué à 5 633 185.12 €uros. Il se décompose comme suit

FONCIER		614 448,00 €
	Acquisitions foncières	600 000,00 €
	Frais de notaire	14 448,00 €
ETUDES		525 915,84 €
	Etudes de maîtrise d'œuvre (9%)	364 095,58 €
	Etudes techniques (3%)	121 365,19 €
	Autres études/Frais (1%)	40 455,06 €
TRAVAUX		4 275 271,27 €
	Travaux de Bâtiments	3 256 176,00 €
	VRD	789 330,48 €
	Divers et Aléas (5%)	229 764,79 €
EQUIPEMENTS		137 550,00 €
	Machines et combinés	137 550,00 €
AMO		80 000,00 €
	Etudes	80 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	5 633 185,12 €

Résultat prévisionnel de fonctionnement :

Les recettes principales seront issues de la location des ateliers aux artisans, et de la facturation des services utilisés.

➤ Location des ateliers :

Les prix à la location s'établissent comme ci-après. Les loyers varieront selon la surface des ateliers et si ils sont ou non pré-équipés.:

- 600 €/mois les ateliers de 60 m² nus
- 800 €/mois pour les ateliers de 90 m² nus
- 1 000 €/mois pour les de 90 m² pré-équipés
- 1 050 €/mois pour les ateliers de 120 m² nus
- 1 200 €/mois pour les ateliers de 120 m² pré-équipés

➤ Utilisation des services

- Un forfait obligatoire « services »,
 - Il consiste en la rémunération des services de conseil et de petits administratifs fournis par le pôle services, Il sera facturé 190 €/mois aux artisans locataires. Des artisans non hébergés au sein de ces ateliers-relais pourront également souscrire à ce forfait « services » s'ils le souhaitent.
- Les deux forfaits optionnels
 - Le premier porte sur la location d'espace de stockage spécifique d'une surface de 25 m². Il sera proposé aux artisans pour un montant de 200 €/mois. 7 espaces de stockage distincts de 25 m² seront réalisés
 - Le second forfait concerne l'utilisation du pôle technique par les artisans, qu'ils soient ou non hébergés au sein des ateliers-relais. Le coût du forfait utilisation du pôle technique sera facturé, 250 €/mois.

Le montant des recettes prévisionnelles est estimé à 263 000 € /an .

L'équipement connaîtra une montée en charge progressive. Elle ne permettra pas dans les 2 premières années de couvrir les dépenses.

En effet, en tenant compte d'un taux de remplissage de 56% la 1ere année et 67% la 2^{ème} année et en dépit d'une consommation électrique et eau réduite, nous estimons que les deux premières années présenteront un déficit.

Ce déficit sera couvert par la CAACL via une subvention d'équilibre estimée comme suit :

- en année 1 de 26 847€ 2 (56% de taux d'occupation)
- année 2 de 23 633 € 2 (67% de taux d'occupation) .

A partir de l'année 3, le taux d'occupation est estimé à 83% et permet de trouver un résultat équilibré estimé à 13 645€.

De manière générale, et conformément au tableau ci-dessous, l'équilibre de l'équipement est estimé être atteint dès 75 % d'occupation des ateliers (incluant les impayés) soit à partir de la 3^{ème} année d'exploitation.

Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Montant des charges	164 270,67	193 823,67	202 093,22	230 101,76
taux d'occupation	56%	67%	83%	94%
Nombre d'entreprises	10	12	15	17
Grand atelier (120m2)	2	2	2	3
Surface totale de l'immobilier (en SU) :	25 200,00	25 200,00	25 200,00	37 800,00
Moyen atelier (90m²)	2	2	3	3
Surface locative de la pépinière (utile) :	19 200,00	19 200,00	28 800,00	28 800,00
Petit atelier (60m²)	4	5	6	7
Grand atelier (120m2)	28 800,00	36 000,00	43 200,00	50 400,00
Atelier équipé 120	1	1	2	2
Moyen atelier (90m²)	14 400,00	14 400,00	28 800,00	28 800,00
Atelier équipé 90	1	2	2	2
Petit atelier (60m²)	12 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
Forfait services (obligatoire)	10	12	15	17
Forfait services (obligatoire)	22 800,00	27 360,00	34 200,00	38 760,00
Forfait équipement	5	6	8	9
Forfait équipement	15 000,00	18 000,00	22 500,00	25 500,00
offre de services entreprises exterieures	0	2	3	4
Offre de services entreprises extérieures	-	6 000,00	9 000,00	12 000,00
Total des recettes	137 423,00	170 190,00	215 738,50	246 103,50
Solde en Euros	-26 847,67 €	-23 633,67 €	13 645,28 €	16 001,74 €

Échéancier : L'objectif de la CACL est de pouvoir mettre à disposition les ateliers aux artisans en début d'année 2020. Pour ce faire, la CACL a lancé en mai 2017 un concours de maîtrise d'œuvre qui a désigné en novembre 2017 l'équipe lauréate. Dès lors, le maître d'œuvre a 5 mois pour concevoir le projet et 3 mois pour réaliser la désignation des entreprises. Le début du chantier est prévu en août 2018 et la livraison de l'équipement en janvier 2020.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
ATELIERS RELAIS	[Bar chart showing 100% completion from month 1 to 100]																																																																																																			
PROGRAMME - 1 mois	[Bar chart showing 100% completion from month 1 to 100]																																																																																																			
CHOIX MAITRE D'ŒUVRE - 6 mois	[Bar chart showing 100% completion from month 1 to 60]																																																																																																			
[Red bar]	[Bar chart showing 100% completion from month 1 to 40]																																																																																																			
[Brown bar]	[Bar chart showing 100% completion from month 1 to 30]																																																																																																			
[Yellow bar]	[Bar chart showing 100% completion from month 1 to 20]																																																																																																			

PARTENAIRES

Il est à noter que la CACL a déjà obtenu des financements sous forme de subvention de la part de l'Etat et de la CTG dans le cadre du conventionnement ANRU. Les montants de ces subventions s'élèvent respectivement à 755 897,85 € à 455 445,85 € soit un total de 1 211 343,70 €

EUROPE (55%)	Demande de subvention	3 097 942,02 €
CTG	Délibération n°005425 du 10/11/2015	455 115,85 €
ANRU	Convention ANRU n°629	755 897,85 €
Fonds Propres CACL	Délibération n°77/2016/CACL du 26/06/2016	1 324 229,40 €
	TOTAL	5 633 185,12 €

> Comité technique 1 :

Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Projet de création d'une plate-forme d'innovation construction en milieu équatorial

Porteur de projet : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

Statut : Établissement public de coopération intercommunale

Créée le 9 juin 1997, la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) s'est transformée en Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) depuis le 1er janvier 2012. Elle regroupe 6 communes (Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura) pour une population de 128 178 habitants au 1er janvier 2017. Son budget de fonctionnement est de 136 Millions d'€uros.

La CACL gère sur son territoire la production et distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la gestion des déchets, le développement économique et l'aménagement du territoire communautaire, la voirie intercommunale, le transport urbain et scolaire, le cimetière intercommunal et la fourrière animale.

Contact :

Présidente : Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH

Responsable du Projet : Madame Nadine CLERIL – Directrice du Développement Economique et de la Cohésion Sociale)

Mail : nadine.cleril@cacl-guyane.fr

Téléphone 05 94 28 85 28

Description du projet :

CONTEXTE

Le marché mondial de la construction se renouvelle profondément depuis une dizaine d'années. L'acte technique de construire s'inscrit désormais dans une optique plus large centrée sur l'ensemble du cycle de vie des ouvrages et leur rapport à l'environnement.

Les maîtres d'ouvrages, d'œuvre et les entreprises doivent prendre de plus en plus en compte toute la chaîne de conception d'un ouvrage et les interactions que celui-ci aura non seulement sur les habitants mais également sur son environnement.

Pour permettre aux Guyanais en particuliers et aux habitants des pays tropicaux de vivre dans un environnement sain et durable, il convient de concevoir des matériaux innovants issues de leur environnement qui n'altèrent pas leur santé, et pour aller plus loin limitent la consommation d'énergie nécessaire à leur fabrication et la gestion des déchets qu'ils génèrent.

Pour ce faire les entrepreneurs et producteurs doivent innover en s'appuyant sur les activités de recherche (études de structures et de conception, recherche sur les nouveaux matériaux de substitution.....)

Face à ces évolutions générales du secteur de la construction, les entreprises guyanaises sont limitées dans leurs capacités à se développer. Elles se heurtent à l'absence sur place d'équipements, de compétences scientifiques et de formation de niveau supérieur. Elles ont des difficultés pour recruter un

Freins à lever :

Le principal frein est le financement de cet équipement.

personnel d'encadrement qualifié. Elles ont peu recours ou accès à des programmes de formation pour renouveler leurs compétences et celles de leurs salariés. En outre, le tissu économique est composé en majorité de TPE artisanales qui ne sont pas structurées pour répondre à l'évolution rapide des normes environnementales.

En 2012, l'Agglo a élaboré son schéma intercommunal pour le développement économique de son territoire, et a ainsi défini sa stratégie de développement économique. L'axe 2 du SIDE est « Soutenir le marché de la construction par la recherche et l'innovation »

Un des projets de l'axe 2 envisage de procéder à la construction d'une plateforme d'innovation en faveur des matériaux de la construction en Guyane.

La CACL souhaite en effet combler la carence en laboratoire de recherches & développement nécessaire à l'innovation dans ce secteur, à la mise en valeur de nos ressources naturelles dans la construction et à l'adaptation des matériaux et des techniques de construction au milieu amazonien. Ce projet permettra également d'élever le niveau de connaissances au sein des entreprises de la construction.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la construction d'un pôle de recherche autour de l'Université de Guyane, de la maison du bois et de la forêt et de la pépinière d'entreprises innovantes situés sur le campus de Troubiran à Cayenne.

Ainsi, l'implantation d'une plateforme d'innovation en faveur des matériaux de la construction permettra de fournir aux entreprises de la construction un lieu et des services destinés à l'innovation tout en permettant de créer un environnement propice à la mutualisation en rapprochant le monde de la recherche et de l'entreprise.

OBJECTIFS DU PROJET

- **Répondre aux exigences normatives :**

- Donner aux artisans, TPE et PME un accès à des prestations intellectuelles, des moyens d'essais et une expertise technique.
- Être en capacité de répondre aux exigences européennes dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments. La filière, composée essentiellement de TPE et d'artisans, ne pourra pas y parvenir sans l'appui des collectivités locales.
- Répondre localement aux contraintes normatives et réglementaires (Incendie, RT2ADOM,...) auxquelles sont confrontés les acteurs de la construction.

- **Gagner en compétitivité en produisant mieux et moins cher :**

- La plateforme permettra de tester de nouveaux procédés constructifs ou de nouveaux matériaux, moins chers et plus performants.

- **Développer les compétences des entreprises :**

- La plateforme permettra aux entreprises de monter en compétences, par l'usage d'équipements et de compétences dont les coûts seront mutualisés.
- Faire le lien entre l'innovation, la formation et les services aux professionnels (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, architectes, bailleurs, gestionnaires, promoteurs, assureurs, etc.)

Développer des partenariats et échanges avec les pays voisins (Brésil,

Surinam...)

ACTIONS PROPOSÉES

La plateforme innovation remplira 3 fonctions :

- Laboratoire d'essais
- Centre de ressources
- Formation continue

Elle travaillera autour de 5 thèmes :

- Corrosion des matériaux et bio-corrosion
- Durabilité des matériaux en milieu équatorial
- Matériaux locaux et bio-sourcés en milieu équatorial
- Conception de bâtiments innovants mixtes béton / bois / métal
- Auto-écoconstruction

Il s'agit de faire le lien entre innovation, formation et services aux professionnels en :

- Réunissant sur un même site des équipements scientifiques à disposition des entreprises du secteur de la construction souhaitant réaliser des essais pour mettre au point des produits innovants répondant aux exigences du développement durable ;
- Rassemblant la connaissance dans le domaine de la construction en milieu équatorial, de diffuser les connaissances scientifiques et techniques auprès des différents acteurs de la construction ;
- Développant une offre de modules pédagogiques au plus près des innovations et des contraintes du secteur de la construction accessible aux professionnels

La création puis le lancement de la plateforme innovation nécessite que le projet soit partagé (définition de la participation des acteurs, constitution d'un comité de préfiguration...) et formalisé (programme foncier, immobilier, montage juridique et financier).

Pour ce faire l'Agglo souhaite confier à une équipe spécialisée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à même de l'accompagner dans la préfiguration de la plateforme. Cette première étape de mise en œuvre du projet devra permettre à l'agglo de définir les aspects, administratifs, techniques et financiers du projet de plateforme innovation, valider les thématiques de recherches de la plateforme innovation-construction et signer des partenariats avec des acteurs.

Financement Le coût prévisionnel est évalué à 10 794 763.35 euros. Il se décompose comme suit :

HONORAIRES TECHNIQUES + FRAIS DIVERS	Prix	CONSTRUCTION - TRAVAUX - hors	Prix
BE structure + Etudes elec fluides + CT + SPS	240 543,75 €	Salles de tests + essais (1735 m²)	4 684 500,00 €
Frais divers/Imprévus	981 342,10 €	bureaux, salles formations, réunion	1 130 000,00 €
Architecte + AMO	609 377,50 €	maison pédagogique	600 000,00 €
Sous-Total	1 831 263,35 €	Sous-Total	6 414 500,00 €
EQUIPEMENTS Salle de test + maison	Prix	MOBILIER SERVICES COMMUNS	Prix
Equipements de mesures, test	1 279 000,00 €	meublier de bureaux + salle de réunion	165 000,00 €
plateforme de simulation numérique	96 000,00 €	meublier salle de ressources + salle	85 000,00 €
intruments de mesure maison pédagogique	924 000,00 €	Sous-Total	250 000,00 €
Sous-Total	2 299 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		10 794 763,35 €	

Échéancier 2018 : Etude de Préfiguration
2019 : Programme
2020 : Lancement du marché de Maitrise d'œuvre
2022 : Livraison de l'équipement

PARTENAIRES

Partenaires concernés

- Collectivité Territoriale de Guyane
- DEAL
- Guyane Développement Innovation
- Université de Guyane
- Centre Technique du Bois et de la Forêt
- CIRAD
- Association AQUAA
- Contrôleurs techniques
- CCIG
- ADEME
- Fédération Régionale du BTP
- Ordre des Architectes

> Comité technique 1 :

Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Projet de création d'une plate-forme d'innovation construction en milieu équatorial

Porteur de projet : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

Statut : Établissement public de coopération intercommunale

Créée le 9 juin 1997, la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) s'est transformée en Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) depuis le 1er janvier 2012. Elle regroupe 6 communes (Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura) pour une population de 128 178 habitants au 1er janvier 2017. Son budget de fonctionnement est de 136 Millions d'€uros.

La CACL gère sur son territoire la production et distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la gestion des déchets, le développement économique et l'aménagement du territoire communautaire, la voirie intercommunale, le transport urbain et scolaire, le cimetière intercommunal et la fourrière animale.

Contact :

Présidente : Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH

Responsable du Projet : Madame Nadine CLERIL – Directrice du Développement Economique et de la Cohésion Sociale)

Mail : nadine.cleril@cacl-guyane.fr

Téléphone 05 94 28 85 28

Description du projet :

CONTEXTE

Le marché mondial de la construction se renouvelle profondément depuis une dizaine d'années. L'acte technique de construire s'inscrit désormais dans une optique plus large centrée sur l'ensemble du cycle de vie des ouvrages et leur rapport à l'environnement.

Les maîtres d'ouvrages, d'œuvre et les entreprises doivent prendre de plus en plus en compte toute la chaîne de conception d'un ouvrage et les interactions que celui-ci aura non seulement sur les habitants mais également sur son environnement.

Pour permettre aux Guyanais en particuliers et aux habitants des pays tropicaux de vivre dans un environnement sain et durable, il convient de concevoir des matériaux innovants issues de leur environnement qui n'altèrent pas leur santé, et pour aller plus loin limitent la consommation d'énergie nécessaire à leur fabrication et la gestion des déchets qu'ils génèrent.

Pour ce faire les entrepreneurs et producteurs doivent innover en s'appuyant sur les activités de recherche (études de structures et de conception, recherche sur les nouveaux matériaux de substitution.....)

Face à ces évolutions générales du secteur de la construction, les entreprises guyanaises sont limitées dans leurs capacités à se développer. Elles se heurtent à l'absence sur place d'équipements, de compétences scientifiques et de formation de niveau supérieur. Elles ont des difficultés pour recruter un

Freins à lever :

Le principal frein est le financement de cet équipement.

personnel d'encadrement qualifié. Elles ont peu recours ou accès à des programmes de formation pour renouveler leurs compétences et celles de leurs salariés. En outre, le tissu économique est composé en majorité de TPE artisanales qui ne sont pas structurées pour répondre à l'évolution rapide des normes environnementales.

En 2012, l'Agglo a élaboré son schéma intercommunal pour le développement économique de son territoire, et a ainsi défini sa stratégie de développement économique. L'axe 2 du SIDE est « Soutenir le marché de la construction par la recherche et l'innovation »

Un des projets de l'axe 2 envisage de procéder à la construction d'une plateforme d'innovation en faveur des matériaux de la construction en Guyane.

La CACL souhaite en effet combler la carence en laboratoire de recherches & développement nécessaire à l'innovation dans ce secteur, à la mise en valeur de nos ressources naturelles dans la construction et à l'adaptation des matériaux et des techniques de construction au milieu amazonien. Ce projet permettra également d'élever le niveau de connaissances au sein des entreprises de la construction.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la construction d'un pôle de recherche autour de l'Université de Guyane, de la maison du bois et de la forêt et de la pépinière d'entreprises innovantes situés sur le campus de Troubiran à Cayenne.

Ainsi, l'implantation d'une plateforme d'innovation en faveur des matériaux de la construction permettra de fournir aux entreprises de la construction un lieu et des services destinés à l'innovation tout en permettant de créer un environnement propice à la mutualisation en rapprochant le monde de la recherche et de l'entreprise.

OBJECTIFS DU PROJET

• Répondre aux exigences normatives :

- Donner aux artisans, TPE et PME un accès à des prestations intellectuelles, des moyens d'essais et une expertise technique.
- Être en capacité de répondre aux exigences européennes dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments. La filière, composée essentiellement de TPE et d'artisans, ne pourra pas y parvenir sans l'appui des collectivités locales.
- Répondre localement aux contraintes normatives et réglementaires (Incendie, RT2ADOM,...) auxquelles sont confrontés les acteurs de la construction.

• Gagner en compétitivité en produisant mieux et moins cher :

- La plateforme permettra de tester de nouveaux procédés constructifs ou de nouveaux matériaux, moins chers et plus performants.

• Développer les compétences des entreprises :

- La plateforme permettra aux entreprises de monter en compétences, par l'usage d'équipements et de compétences dont les coûts seront mutualisés.
- Faire le lien entre l'innovation, la formation et les services aux professionnels (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, architectes, bailleurs, gestionnaires, promoteurs, assureurs, etc.)

Développer des partenariats et échanges avec les pays voisins (Brésil,

Surinam...)

ACTIONS PROPOSÉES

La plateforme innovation remplira 3 fonctions :

- Laboratoire d'essais
- Centre de ressources
- Formation continue

Elle travaillera autour de 5 thèmes :

- Corrosion des matériaux et bio-corrosion
- Durabilité des matériaux en milieu équatorial
- Matériaux locaux et bio-sourcés en milieu équatorial
- Conception de bâtiments innovants mixtes béton / bois / métal
- Auto-écoconstruction

Il s'agit de faire le lien entre innovation, formation et services aux professionnels en :

- Réunissant sur un même site des équipements scientifiques à disposition des entreprises du secteur de la construction souhaitant réaliser des essais pour mettre au point des produits innovants répondant aux exigences du développement durable ;
- Rassemblant la connaissance dans le domaine de la construction en milieu équatorial, de diffuser les connaissances scientifiques et techniques auprès des différents acteurs de la construction ;
- Développant une offre de modules pédagogiques au plus près des innovations et des contraintes du secteur de la construction accessible aux professionnels

La création puis le lancement de la plateforme innovation nécessite que le projet soit partagé (définition de la participation des acteurs, constitution d'un comité de préfiguration...) et formalisé (programme foncier, immobilier, montage juridique et financier).

Pour ce faire l'Agglo souhaite confier à une équipe spécialisée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à même de l'accompagner dans la préfiguration de la plateforme. Cette première étape de mise en œuvre du projet devra permettre à l'agglo de définir les aspects, administratifs, techniques et financiers du projet de plateforme innovation, valider les thématiques de recherches de la plateforme innovation-construction et signer des partenariats avec des acteurs.

Financement Le coût prévisionnel est évalué à 10 794 763.35 euros. Il se décompose comme suit :

HONORAIRES TECHNIQUES + FRAIS DIVERS	Prix	CONSTRUCTION - TRAVAUX - hors	Prix
BE structure + Etudes elec fluides + CT + SPS	240 543,75 €	Salles de tests + essais (1735 m²)	4 684 500,00 €
Frais divers/Imprévus	981 342,10 €	bureaux, salles formations, réunion	1 130 000,00 €
Architecte + AMO	609 377,50 €	maison pédagogique	600 000,00 €
Sous-Total	1 831 263,35 €	Sous-Total	6 414 500,00 €
EQUIPEMENTS Salle de test + maison	Prix	MOBILIER SERVICES COMMUNS	Prix
Equipements de mesures, test	1 279 000,00 €	meublier de bureaux + salle de réunion	165 000,00 €
plateforme de simulation numérique	96 000,00 €	meublier salle de ressources + salle	85 000,00 €
intruments de mesure maison pédagogique	924 000,00 €	Sous-Total	250 000,00 €
Sous-Total	2 299 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		10 794 763,35 €	

Échéancier 2018 : Etude de Préfiguration
2019 : Programme
2020 : Lancement du marché de Maitrise d'œuvre
2022 : Livraison de l'équipement

PARTENAIRES

Partenaires concernés

- Collectivité Territoriale de Guyane
- DEAL
- Guyane Développement Innovation
- Université de Guyane
- Centre Technique du Bois et de la Forêt
- CIRAD
- Association AQUAA
- Contrôleurs techniques
- CCIG
- ADEME
- Fédération Régionale du BTP
- Ordre des Architectes

> Comité technique 1:
Mobiliser l'investissement public au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Médiathèque de tous les possibles

Porteur de projet : Commune de Saint-Georges de l'Oyapock

Statut : Commune

La Commune de Saint-Georges de l'Oyapock compte 4000 habitants.

Budget de fonctionnement 2017 : 4 485 692,04 €

Contact : Synthia SULLY, Responsable de médiathèque, en charge des affaires culturelles et de la communication

Mail : sully@mairie-sgo.fr

Téléphone 0594370154 / 0694489111

Description du projet :

CONTEXTE

Saint-Georges de l'Oyapock est une commune rurale, frontalière du Brésil, dont la population est composée principalement d'amérindiens palikurs, de personnes d'origines brésiliennes et de créoles, de fait c'est le créole et le portugais qui dominent, reléguant la langue française en langue de scolarisation et de l'administration.

L'absence de lycée et le faible bassin d'emploi ont provoqué un faible niveau de qualification général, et une société plutôt dépendante des minimas sociaux.

Des facteurs sociologiques, économiques et géographiques font que l'accès à la culture et notamment à la lecture n'est pas une évidence pour tous.

Depuis 2009, la médiathèque municipale de Saint-Georges de l'Oyapock est installée dans des locaux de 100 m² à la Maison du Tourisme et de l'Artisanat. Puis en 2015, la Commune a fait l'acquisition d'un bibliobus, afin d'impulser une nouvelle dynamique en faveur de l'accès au livre.

En 2017, le lancement d'une analyse de l'offre en matière de lecture publique, avec en prévision la signature d'un Contrat Territoire Lecture en 2018, a conforté la municipalité dans sa politique de développement de la lecture publique.

Ainsi en 2018, des boîtes à livres seront installées pour permettre l'accès en libre-service du livre au plus grand nombre, et le projet de construction d'une nouvelle médiathèque a fait l'objet d'une mission de programmation par un cabinet spécialisé.

Le projet de construction d'une nouvelle médiathèque s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Culturel (SRDC) de 2012.

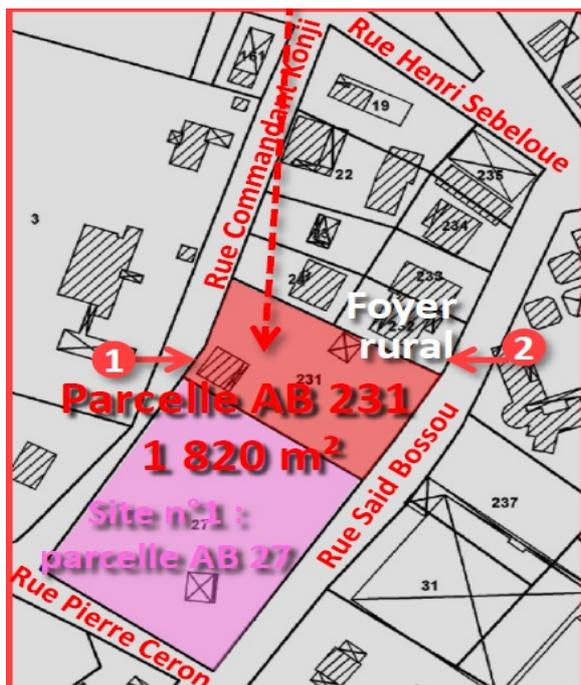
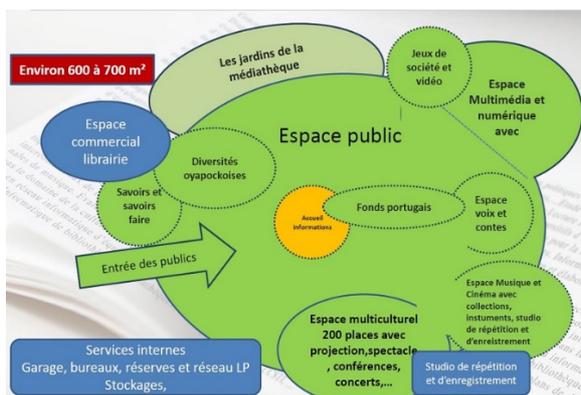
En effet, l'axe stratégique n°2 du SRDC est : « Développer la culture dans une perspective de plus grande équité » et l'action n°3 consiste à « Fournir un service culturel de proximité à tous les Guyanais sur tous les

Freins à lever :

Financements : recherche de cofinancements

Partenariats clés à nouer pour la mobilisation des fonds LEADER et contact à prendre avec la CTG

territoires ».



OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs de ce projet de construction d'une médiathèque de 500 à 600 m² sont :

- Créer un espace culturel multifonctions afin de développer l'offre culturelle sur le territoire : accès au livre, accès à la culture ;
- Lutter contre l'illettrisme et contre l'illectronisme (lutter contre la fracture sociale et numérique) ;
- Valoriser les savoirs et savoirs faire des populations oyapockoises

ACTIONS PROPOSÉES

- Développement d'une offre documentaire attractive autour du livre et de l'écrit, de la musique, et du cinéma ;
- Déploiement de services de formation et d'autoformation et de services liés au numérique ;
- Développement de partenariats avec l'Education Nationale et les établissements scolaires, les associations, les acteurs artistiques, sociaux, culturels et de loisirs pour proposer une offre de services et d'animations en adéquation avec les besoins du territoire ;
- Création d'espaces et de services pour favoriser la création

artistique, culturelle et sociétale : studios d'enregistrement et de répétitions, espace de type co-working, salle de projection, spectacle, exposition

Financement : Le budget d'investissement s'élève à 2 484 000€ HT.
Échéancier : 1ere phase = pré-programme et programme : 2018
2^e phase = démarrage des travaux : 2019
3^e phase = fin des travaux : 2020

PARTENAIRES

Partenaire mobilisé Direction des Affaires Culturelles de Guyane
Partenaires à mobiliser LEADER, CTG

> Comité technique 1:
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Remise aux normes de l'aérodrome de Maripasoula

Porteur de projet : Collectivité Territoriale de Guyane

Statut : Collectivité Territoriale de Guyane

Mail :

Téléphone

Description du projet :

L'aérodrome de Maripasoula accueille plus de 30 000 passagers par an, ce qui nécessite sa certification. Dans ce cadre la CTG a inscrit au titre des PO 2015/2020, le projet de remise aux normes de la piste de cet aérodrome dont l'état de service est jugé nul.

Le projet avait été estimé à 8 M€ pour une piste code 2, après la remise de l'avant projet sommaire, il en ressort que montant des travaux approche les 15 M€, D'où la nécessité de rechercher un financement complémentaire de 7 M€.

Ainsi le nouveau plan de financement serait le suivant :

Coût total du projet : 15 M€.

État : 7 M€

Europe (FEDER) : 6 M€.

CTG : 2 M€.

Freins à lever :

Financement : ETAT/EUROPE/CTG

Échéancier : 2018-2021

Partenaires concernés :
CTG/ETAT/EUROPE

> Comité technique 1:
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : CONSTRUCTION DU PALAIS DES SPORTS DE SAINT LAURENT DU MARONI

Porteur de projet : Collectivité Territoriale de Guyane

Statut :

Mail :

Téléphone

Description du projet :

Freins à lever :

Il s'agit de réaliser un équipement à la fois sportif et culturel

En effet, la ville de Saint Laurent du Maroni ne dispose pas à ce jour d'infrastructure dans laquelle des manifestations à la fois sportive et culturelle pourraient s'y dérouler et d'une capacité d'accueil de 2000 places assises. L'actuel projet permettra donc de répondre à cette double problématique en proposant un structure d'une capacité de 2000 places ou sport et spectacle pourront y être proposés.

Le projet est estimé à environ 25 M€.

Financement

ETAT

Échéancier

2018-2020

Partenaires concernés :

CTG/ETAT/COMMUNE DE SAINT LAURENT DU MARONI

> Comité technique 1 :

Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré**Projet : GEOSOL GUYANE**

Porteur de projet : Collectivité Territoriale de Guyane – Plateforme Territoriale d'Information Géographique – GUYANE SIG

Statut :

Mail : jerome.lefol@ctguyane.fr

Téléphone : 05 94 28 80 04

Description du projet :

Depuis quelques décennies, le territoire guyanais connaît une croissance démographique et économique soutenue avec la constitution de nouveaux pôles de développement sur la partie ouest du territoire. Ceci implique une gestion fine des territoires et des ressources, donc une connaissance détaillée et cohérente du sous-sol. Cette connaissance passe par une cartographie adaptée aux exigences territoriales d'aujourd'hui et de demain. La cartographie actuellement disponible ne répond pas à ces exigences. Il est donc nécessaire de conduire une refonte complète des connaissances géologiques fondamentales disponibles avec de nouvelles investigations permettant d'identifier et de lever de nouveaux verrous scientifiques.

L'objectif du projet GEOSOL GUYANE est de fournir des informations pertinentes, homogènes et actualisées relatives au sous-sol guyanais et aux géo ressources potentielles dans les zones d'habitats actuels. Il permettra de mettre en valeur, avec les nouveaux concepts scientifiques, les nombreuses données existantes et d'acquérir un volume conséquent de nouvelles données inédites dans l'optique d'améliorer la connaissance du sous-sol, pour innover dans la recherche de solutions liées aux géo ressources, à leur exploitation et utilisation raisonnée.

Afin d'engager la Guyane dans une vision durable d'aménagement du territoire et de valorisation de ses ressources naturelles, la Collectivité Territoriale de Guyane doit disposer d'une information documentée sur la nature géologique du sous-sol et d'un référentiel géologique adapté aux besoins et enjeux du développement et de la préservation de la biodiversité.

D'un point de vue géologique, les cartes et autres produits dérivés relatifs à la connaissance du sous-sol, ont été établies par le BRGM entre 1950 et 2001 et pour l'essentiel avant 1990. Mais cette connaissance est désormais considérée comme largement obsolète et inadaptée en termes de couverture spatiale et de précision cartographique.

Les attentes concernant la connaissance et la cartographie géologique du territoire sont considérables dans des domaines tels que la construction et les infrastructures, les ressources minérales, les aléas inondations, les glissements de terrain, l'érosion des sols, l'aménagement du territoire, la protection des nappes, l'hydrologie etc.

Concernant les Roches et Matériaux, le Schéma Départemental des Carrières (SDC) de la Guyane a été révisé en 2014 sur la base d'une procédure de révision lancée en septembre 2008 et d'un document remis à

la DEAL en décembre 2010. Les travaux réalisés et coordonnés par le BRGM en : en avant une pénurie prévisionnelle pour l'ensemble des matériaux exploités (latérites, roches dures) à l'échéance 2025, voire beaucoup plus tôt pour certains matériaux de consommation.



Ainsi, une mise à jour, rapide, de la cartographie géologique des zones à enjeux (développement ou projets d'urbanisme), notamment celle visant les formations superficielles est à effectuer de toute urgence. Ce travail doit permettre d'apporter des solutions en complément aux recommandations faites à l'issue de l'étude 2010, par l'identification de nouvelles ressources en matériaux.

Du point de vue des ressources minières, des travaux ont été menés depuis 1949 par le Bureau Minier Guyanais, puis entre 1975 et 1995 dans le cadre de l'Inventaire Minier Guyanais (conduit par le BRGM). Ces travaux ont fourni une quantité importante d'informations géochimiques ciblées sur certains minéraux et substances et donné lieu à de nombreux travaux de sub-surface, constituant le socle actuel de connaissance en termes d'indices miniers. Néanmoins, la mine en Guyane est restée étroitement focalisée sur l'exploitation alluvionnaire (et éluvionnaire) de l'or réclamant moins de technicité, d'investissement et de recherches que des mines établies sur les gisements rocheux primaires. Si le potentiel en or primaire de la Guyane constitue un gisement prometteur pour l'avenir économique minier de la Guyane, d'autres substances minières doivent être prises en considération comme le diamant, la colombo-tantalite, le nickel, le cuivre et le platine.

Cependant des verrous scientifiques restent à lever comme : « l'indice de diamant trouvé dans la ceinture verte du sud est-il unique compte tenu du contexte géologique »? La présence de nickel, cuivre, platine et son cortège (EGP) d'un point de vue économique reste à démontrer, pour une exploitation durable, raisonnée et contrôlée, dans le cadre de la mine responsable. L'un des principaux verrous scientifiques du potentiel minier en Guyane est que l'intérêt économique des indices minéralisés identifiés à ce jour reste à étudier et à démontrer.

Le développement du territoire guyanais est naturellement associé à une demande croissante de **nouvelles ressources en eau**. Fin 2015, environ 20% de la population de la région n'avait pas accès à l'eau potable. Tandis que l'exploitation des eaux de surface nécessite des infrastructures coûteuses et énergivores, les eaux souterraines offrent la possibilité de produire de l'eau de boisson de qualité, sans processus complexes de potabilisation.

Aux vues des connaissances actuelles, sur la ressource en eau en Guyane, il est difficile d'établir un diagnostic. En effet, en domaine de socle cristallin (roches métamorphiques, comme les schistes, micaschistes, gneiss, ou plutoniques, comme les granites), qui représente plus de 90% du territoire guyanais, il a été mis en évidence que l'essentiel de la réserve en eau souterraine dans ce type de roche est situé dans la partie profonde d'anciens profils d'altération (profils latéritiques), au niveau de l'horizon fissuré (*Wyns et al.*). Cet horizon fissuré, situé sous la saprolite (altérite meuble, argileuse ou sableuse selon la nature de la roche parente), se développe dans la roche dure. Il est caractérisé par un réseau très dense de fractures interconnectées, dont la fréquence décroît du haut vers le bas. Les propriétés hydrogéologiques de cet horizon fissuré sont déterminées par la densité des fractures pour la porosité, et par leur interconnexion pour la perméabilité. En Guyane, un important travail reste à effectuer pour localiser et caractériser des zones potentielles de ressources en eau issues des profils latéritiques.

Le littoral guyanais s'étend sur plus de 300 kilomètres de long, conférant ainsi une zone économique exclusive de plus de 40 000 km². Le plateau continental guyanais a fait l'objet d'études de reconnaissance de la nature des fonds entre les années 1970 et 1990, apportant une vision régionale de la couverture sédimentaire meuble. Des acquisitions complémentaires récentes, effectuées par le SHOM lors des années 2010, ont permis de mettre à jour la connaissance sur le plateau continental guyanais sous la forme d'une carte de nature des fonds marins (SHOM-Université de Bordeaux, 2016). Il existe en revanche peu d'informations sur la structuration du plateau continental et la géométrie du substratum marin, qu'il s'agisse de la couverture sédimentaire meuble (épaisseur et nature des sédiments) ou des formations géologiques indurées (âge, lithologie, agencement).

Concernant le volet maritime du programme de recherche, l'une des perspectives du projet est donc de mettre en pratique des méthodes d'imagerie du fond marin, en coupe, pour reconstituer la géométrie des sédiments meubles et déterminer la localisation, la structure et la nature des « remontées de substratum sous-jacent ancien ». Les résultats devraient ainsi participer à l'amélioration des connaissances concernant la dynamique de transport des sédiments transitant sur le plateau guyanais et les processus d'érosion à la côte. Une autre opportunité d'acquérir des données sur le domaine marin est d'étudier les stocks de sables marins du plateau continental guyanais qui peuvent constituer une ressource potentielle complémentaire pour la recharge des plages en érosion et les sables pour la construction.

Dans un contexte d'aménagement et de développement du territoire, tout en préservant la biodiversité exceptionnelle de la Guyane, le projet a pour ambition de traiter les enjeux en premier lieu de la frange littorale la plus urbanisée, mais également les zones fluviales de l'Ouest, lieux d'échanges par excellence, et la zone centrée sur la ville de Saül. Le projet se concentrera donc plus particulièrement sur 4 blocs où biodiversité et projets d'urbanisation coexistent et où un besoin de connaissances pour le développement raisonné et le désenclavement s'avère important.

Ces 4 blocs sont (figure 2) :

- Au nord, le bloc GEOLITTORAL, couvrant tout le domaine littoral depuis l'embouchure du Maroni jusqu'à celle de l'Oyapock, à forte densité de population et à fort enjeu de préservation des ressources naturelles ;
- A l'est, le bloc GEOOYAPOCK centré sur la ville de Régina ;
- A l'ouest, le bloc GEOMARONI qui couvre le territoire frontalier avec le Suriname depuis la ville de Saint-Laurent du Maroni au Nord jusqu'à la ville de Maripasoula au Sud, et accessible par voies fluviales et aériennes ;
- Au centre, le bloc GEOCENTRE centré sur la ville de Saül, enclavé et accessible uniquement par voies fluviales ou aériennes, avec une forte attente de développement tout en préservant la biodiversité.

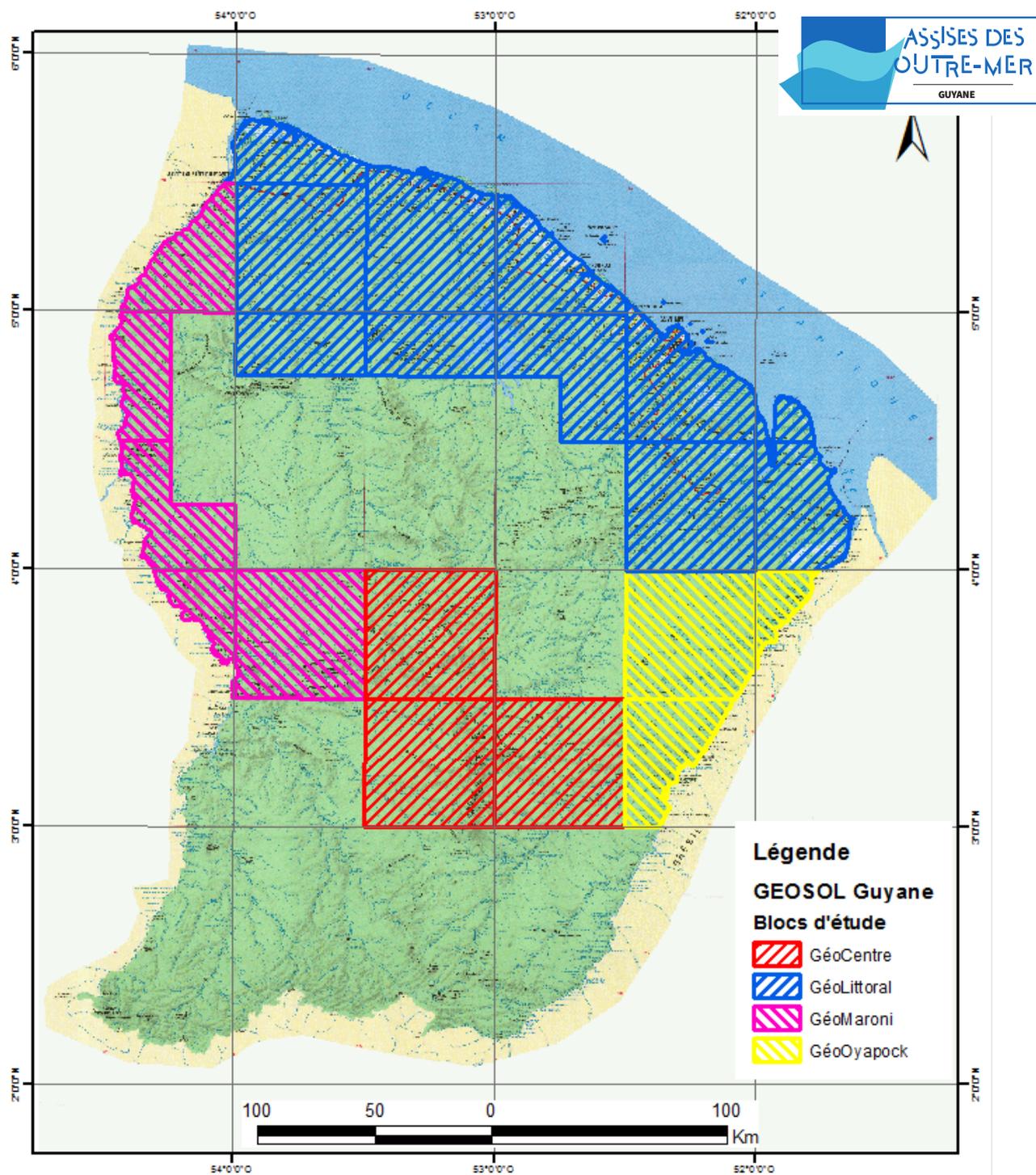


Figure 2 : carte des blocs d'étude du projet. Fond topographique à 1 / 500 000 de l'IGN

Financement :

Le montant de ce projet est fixé à cinq millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent vingt-deux Euros Hors Taxes (5 794 822 € HT=TTC) et fait l'objet de la répartition financière suivante :

- pour le BRGM, 35% du montant Hors Taxes soit 2 028 178 € HT=TTC,
- pour l'Etat (CPER), 0,85% du montant Hors Taxes soit 49 165 € HT=TTC (subvention pour achat de matériel scientifique prévu au CPER);
- pour l'Etat, 64.15% du montant Hors Taxes soit 3 717 479 € HT=TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Plan de financement		ETAT	CPER (Etat)	BRGM	TOTAL
Total Projet	Montant	3 717 479	49 165	2 028 178	5 794 822
	%	64.15%	0.85%	35%	100%

Les montants sont indiqués en euros (€) hors taxe (TVA=0%).

Échéancier :

La durée du projet est de 38 mois.

ANNEES N et N+1

PHASES	DESCRIPTION												
	Gestion et suivi du projet												
Phase 1	Récupération de l'ensemble des don												
	Homogénéisation des données et dig												
	Identifications des zones à investir :												
	Préparation/Acquisition de terrain sur												
	Préparation/Acquisition de terrain sur												

ANNEE N+2

PHASES	DESCRIPT												
	Gestion et suivi du projet												
Phase 1	Récupération de l'ensemble des c												
	Homogénéisation des données et												
	Identifications des zones à investi												
	Préparation/Acquisition de terrain												
	Préparation/Acquisition de terrain												

ANNEE N+3

PHASES	DESCRIPT												
	Gestion et suivi du projet												
Phase 1	Récupération de l'ensemble des												
	Homogénéisation des données et												
	Identifications des zones à investi												
	Préparation/Acquisition de terrain												

Partenaires concernés :

Le **BRGM**, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, établissement public industriel et commercial, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 582 056 149 (SIRET 582 056 149 00120), dont le siège se trouve 3, avenue Claude-Guillemin, BP 36009, 45060 Orléans Cedex 02, représenté par Michèle ROUSSEAU, Présidente Directrice générale, ayant tous pouvoirs à cet effet.

> Comité technique 1:
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Construction route Bélizon Saül Maripasoula

Porteur de projet : Collectivité Territoriale de Guyane

Statut :

Mail :

Téléphone

Description du projet :

Il s'agit de favoriser le désenclavement l'intérieur de la Guyane qui est actuellement desservi par le transport aérien uniquement et cela représente une charge financière importante supportée par la Collectivité territoriale. Elle est en constante augmentation, au regard du nombre de personnes à transporter chaque année.

Il s'agit également de favoriser le développement économique et touristique de l'intérieur du pays en permettant aux professionnels d'accéder à des espaces agricoles et forestiers.

Le tracé à prendre en compte doit permettre de joindre Maripasoula via Saül.

Freins à lever :

Financement : 100 M€

Échéancier : 2018-2022

Partenaires concernés : CTG/ETAT/COMMUNES DE MARIPASOULA ET PAPAICHTON

> Comité technique 1:
Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

Projet : Réfection de la route Papaïchton- Maripasoula

Porteur de projet : Collectivité Territoriale de Guyane

Statut :

Mail :

Téléphone

Description du projet :

Freins à lever :

Il s'agit de mettre en œuvre un vrai projet de réfection de la route de Maripasoula-Papaïchton.

Pour stabiliser cette voie en latérite, il faudra envisager la mise en œuvre d'une bande de roulement sur environ 30 KM en béton et la reprise de certains ouvrages hydrauliques. En partant d'un ration de 700 000 € le km **le projet est estimé à environ 20 M€.**

Financement ETAT

Échéancier 2018-2022

Partenaires concernés CTG/ETAT/COMMUNES DE MARIPASOULA ET PAPAÏCHTON



Chef de file CT 1 – Mobiliser l’investissement public en vue d’un projet de développement équilibré :

Joana GIRARD, SGAR, Préfecture de Guyane



